



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Exercice 2017

Service Public de l'Eau Potable

Service Public de l'Assainissement Collectif

Service Public de l'Assainissement Non Collectif

En collaboration
avec



CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

Le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services Publics

... à destination des usagers...

... pour plus de transparence...

... élaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service...

... pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur.

Synthèse de l'année 2017

Intégration des 12 communes de Leins Gardonnenque

Le 1er janvier 2017, les douze communes de **l'ancienne Communauté de Communes Leins Gardonnenque** (Domessargues, Mauressargues, Montagnac, Moulézan, St Mamert du Gard, Fons Outre Gardon, St Bauzély, Montignargues, St Génies de Malgoires, Sauzet, La Rouvière et Gajan) **ont rejoint la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole.**

Nîmes Métropole a repris en l'état les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif de ces communes ainsi que les modes d'exploitation existants (concession ou régie).

Plus particulièrement, pour les communes de Domessargues, Mauressargues, Montagnac et Moulézan, la compétence « eau potable » est exercée par le SIAEP de Domessargues et Saint-Théodorit. **Le présent RPQS ne présentera donc pas les données en eau potable de ces quatre communes.**

Pour rappel, les valeurs 2016 sont établies sur la base d'un périmètre de 27 communes.

Le service d'Eau Potable en chiffres

- En 2017, le service d'eau potable de Nîmes Métropole comptait **96 444 abonnés**.
- En 2017, **16 214 503 m³** d'eau ont été facturés sur le service de Nîmes Métropole.
- La consommation moyenne s'établit à **168 m³ par abonné**.
- La qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau distribuée est très bonne.
- Les réseaux présentent globalement un rendement de **71,4%**.
- Le tarif unifié payé par les usagers pour l'eau potable est de **2,24 € TTC par m³**.

Quelques faits marquants de l'année

- L'arrêté préfectoral du 27 septembre 2017 a placé 16 communes de Nîmes Métropole en **en situation de crise sur les prélèvements sur réseau d'eau potable**, 20 au niveau d'alerte 2 et 3 en situation de vigilance, dont Nîmes, limitant jusqu'à fin octobre certains usages de l'eau sur les bassins versants du territoire intercommunal.
- Une fuite d'eau importante a été signalée le vendredi 7 juillet 2017, du fait d'écoulements sur chaussée au rond-point Bd Kennedy / RN 106 :
 - Près de 7 000 abonnés ont été impactés, dont 3 clients sensibles (CHU Carémeau, clinique Valdegour, maison de retraite Korian)
 - 100 kilomètres de canalisations ont été isolées par 25 agents de la SAUR mobilisés
 - 16 palettes d'eau embouteillée ont été mises à disposition, avant un retour complet de l'eau aux abonnés le 9 juillet à 12h00.

- Le 9 août 2017, la porte du réservoir d'eau potable de Sauzet a été fracturée et une bouteille vide retrouvée au sol. Par mesure de précaution, l'eau a été coupée et le réseau nettoyé au chlore. Des bouteilles d'eau ont été distribuées aux habitants. Des équipes d'intervention des marins pompiers de Marseille se sont dépêchés sur site.
- Le contrat de concession du service d'eau potable de la commune de Sainte Anastasie, confié à SAUR s'est achevé le 19 juillet 2017. L'Agglomération en a confié la gestion du service à la société VEOLIA jusqu'au 31 décembre 2019 après mise en concurrence dans le cadre d'une procédure de délégation de service.

Le service d'Assainissement Collectif en chiffres

- En 2017, le service d'assainissement collectif de Nîmes Métropole comptait **85 790 abonnés**.
- En 2017, **12 300 831 m³** ont été facturés au titre de l'assainissement collectif sur le service de Nîmes Métropole.
- La consommation moyenne des usagers de l'assainissement collectif s'établit à **143 m³ par abonné**.
- Globalement, les taux de conformité du traitement des stations d'épuration sont très bons.
- Le tarif unifié payé par les usagers pour l'assainissement collectif est de **1,49 € TTC par m³**.

Quelques faits marquants de l'année

- Le contrat de concession pour la commune de Sainte-Anastasie, confié à SAUR s'est achevé le 20 juillet 2017. L'Agglomération en a repris la gestion en régie. Seule l'exploitation de la station de traitement des eaux usées a été confiée à SAUR au travers d'un contrat de prestation de service jusqu'au 31 décembre 2019.

Le service d'Assainissement Non Collectif en chiffres

- Le nombre **d'installations d'Assainissement Non Collectif** s'élève à **10 092**.
- **1 193 installations** ont été contrôlées en 2017.
- Le **taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif** (P301.3) est de **12%** à l'échelle de Nîmes Métropole.
- En 2017, **1 378 installations** sont jugées conformes, soit une hausse de **+13%** par rapport à 2016. A noter que 7 591 unités sont jugées en état d'usage (c'est-à-dire non conformes mais ne présentant pas de risque avéré).
- Près de **1 123 installations** sont jugées non conformes, soit 11% des installations.

Quelques faits marquants de l'année

- Création d'un cahier des charges pour la réalisation des études de sols et de définition de filières, premier volet de la **Charte Qualité** en assainissement non collectif.

SOMMAIRE

Synthèse de l'année 2017	1
1. Présentation générale	4
Situation de Nîmes Métropole	4
Le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services Publics (RPQS)	5
2. Le Service Public de l'Eau Potable	6
Description du service d'eau potable de Nîmes Métropole	6
L'organisation de la gestion du service	9
Les données relative à la clientèle	12
La production d'eau potable	14
Les volumes d'eau	16
Les performances des réseaux de distribution	17
La qualité de l'eau distribuée	19
Les principaux investissements en eau de Nîmes Métropole	20
Branchements en plomb	23
Les aspects financiers de la gestion du service d'eau potable	24
La tarification	26
Ce qu'il faut retenir de l'année 2017 pour le service d'eau potable	28
3. Le Service Public de l'Assainissement Collectif	29
Description du service d'assainissement collectif de Nîmes Métropole	29
L'organisation de la gestion du service de l'assainissement collectif	32
Les données relative à la clientèle	35
Le traitement des eaux usées	37
La performance des réseaux de collecte	39
Les principaux investissements en assainissement collectif de Nîmes Métropole	40
La tarification	43
Les aspects financiers de la gestion du service d'assainissement collectif	44
Ce qu'il faut retenir de l'année 2017 pour le service d'assainissement collectif	46
4. Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif	47
Ce qu'il faut retenir de l'année 2017 pour le service d'assainissement non collectif	52
5. Annexes	53
Annexes Eau Potable	53
Annexes Assainissement Collectif	66
Comment contacter les différents acteurs du service de l'eau potable et de l'assainissement?	75
Délibération sur les tarifs	76
Informations de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	83

1. Présentation générale

Situation de Nîmes Métropole

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Nîmes Métropole regroupe 39 communes membres, sur une superficie de 790,85 km². Le dernier recensement légal de la population estime le nombre d'habitants à 256 592 (population en 2015 selon l'INSEE).

Nîmes Métropole compte, parmi ses compétences, l'eau potable (depuis sa création en 2002), l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif (depuis 2005). A ce titre, elle est chargée d'investir, de renouveler les installations d'eau potable et d'assainissement collectif, et d'organiser l'exploitation des services d'eau et d'assainissement collectif.

L'Agglomération assure le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) en organisant les différents contrôles nécessaires à la vérification de la conception et du fonctionnement des installations autonomes.

Ces services sont considérés comme des « Services Publics à caractère Industriel et Commercial » (SPIC), c'est-à-dire qu'ils sont principalement financés par les factures aux usagers.

Le service de l'eau potable est chargé du prélèvement de la ressource en eau, de son traitement, transport, stockage, et de sa distribution jusqu'au branchement de l'abonné, puis de la gestion des usagers, notamment de la facturation aux usagers.

Le service de l'assainissement collectif concerne uniquement les bâtiments raccordés ou raccordables au réseau de collecte des eaux usées. Ce réseau, souvent distinct du réseau de collecte des eaux pluviales (à défaut de réseaux « séparatifs », on parle d'un réseau « unitaire »), permet de rassembler les effluents, de les pomper si nécessaire grâce à des « postes de relevage ou de refoulement (noté PR) » puis de procéder à leur traitement aux stations de traitement des eaux usées (parfois appelées « STEP » ou « STEU ») avant de rejeter les eaux traitées au milieu naturel et d'évacuer les boues vers une filière d'élimination ou de valorisation.

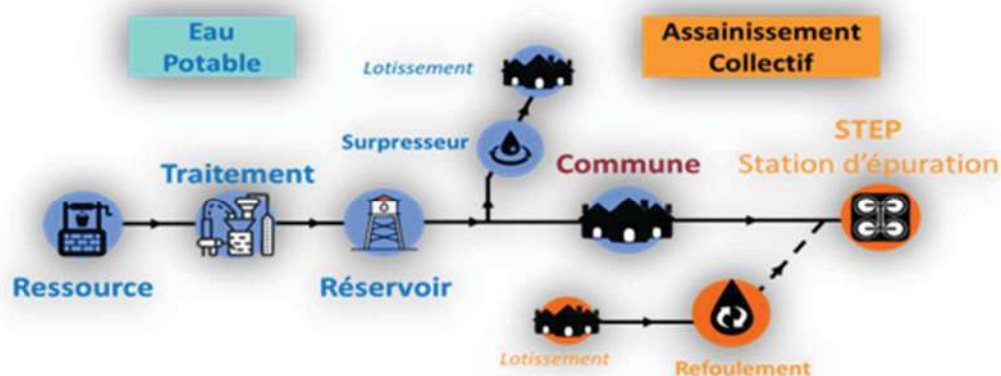


Figure 1. Le service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif (« petit cycle de l'eau »)

Pour ce faire, Nîmes Métropole s'appuie sur des régies et sur différents prestataires ou concessionnaires.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services Publics (RPQS)

Ce rapport vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux et à permettre un suivi des efforts et des résultats du service.

Les chiffres et résultats sont présentés dans le corps du rapport au niveau de l'ensemble du périmètre de Nîmes Métropole. Les détails par commune peuvent être consultés en annexe.

Le contenu et le mode de diffusion des rapports annuels sur la qualité et le prix des services publics d'eau potable et d'assainissement sont définis par les articles suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : L2224-5, D2224-1 à D2224-5 et L 1413-1.

Nîmes Métropole dispose d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux, qui examine chaque année ce rapport. Il est transmis à chaque commune membre ainsi qu'à la Préfecture du Gard et est tenu à disposition du public à Nîmes Métropole et dans les communes.

Les différents indicateurs figurant dans le rapport permettent la comparaison entre services à l'échelle nationale, en venant notamment alimenter la base de données du Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA).

2. Le Service Public de l'Eau Potable

Description du service d'eau potable de Nîmes Métropole

Description du patrimoine du service d'eau potable

Le service Eau Potable de Nîmes Métropole a pour mission d'assurer la production et la distribution de l'eau potable aux usagers, en garantissant la qualité et la quantité d'eau disponible pour les différents usagers de son territoire.

Sa mission comprend 3 composantes majeures :

- **La production et l'importation d'eau potable**

L'eau potable produite ou importée pour les besoins de Nîmes Métropole (et des collectivités qu'elle approvisionne) provient de 4 grandes ressources :

- **Le Rhône et sa nappe d'accompagnement**, à la station de Nîmes notamment mais aussi au travers d'importations d'eau auprès de la Compagnie du Bas-Rhône Languedoc (BRL) : **78%** des volumes
- **La nappe de la Vistrenque et des Costières** : **19%** des besoins sont couverts par cette ressource, sur laquelle l'Agglomération mène une politique de réduction de l'usage de produits phytosanitaires (pesticides) et d'amendement (nitrates).
- **Des ressources karstiques** : Un peu moins de **2%** de la ressource provient de formations carbonatées fissurées, cette eau est naturellement de bonne qualité mais doit parfois être filtrée (notamment lors d'épisodes pluvieux, ayant lieu en amont, provoquant des pics de turbidité (eau trouble).
- **La nappe alluviale du Gardon** : Un peu plus de **1%** des volumes nécessaires au service sont prélevés dans cette ressource, naturellement potable et en quantité suffisante pour les abonnés du Nord de l'Agglomération.

La ressource propre de l'agglomération est complétée par des achats d'eau (16% de l'eau mise en distribution), pour permettre la fourniture de l'eau aux abonnés de l'Agglomération. L'agglomération vend également de l'eau à des collectivités extérieures (1% de l'eau mise en distribution).

- **La distribution d'eau potable**

Nîmes Métropole compte **1 663,3 km de réseaux**, **29 sites de production d'eau** en activité, **34 stations de reprise-surpression** et **57 réservoirs** de distribution sur son territoire, avec une capacité de stockage de **85 905 m³**.

- **La gestion des abonnés du service**

En 2017, le service comptait **96 444 abonnés** sur l'ensemble de l'agglomération. Le nombre d'abonnés domestiques est de 95 404 et le nombre d'abonnés non-domestiques (agriculteurs, industriels, etc.) est de 1 040.

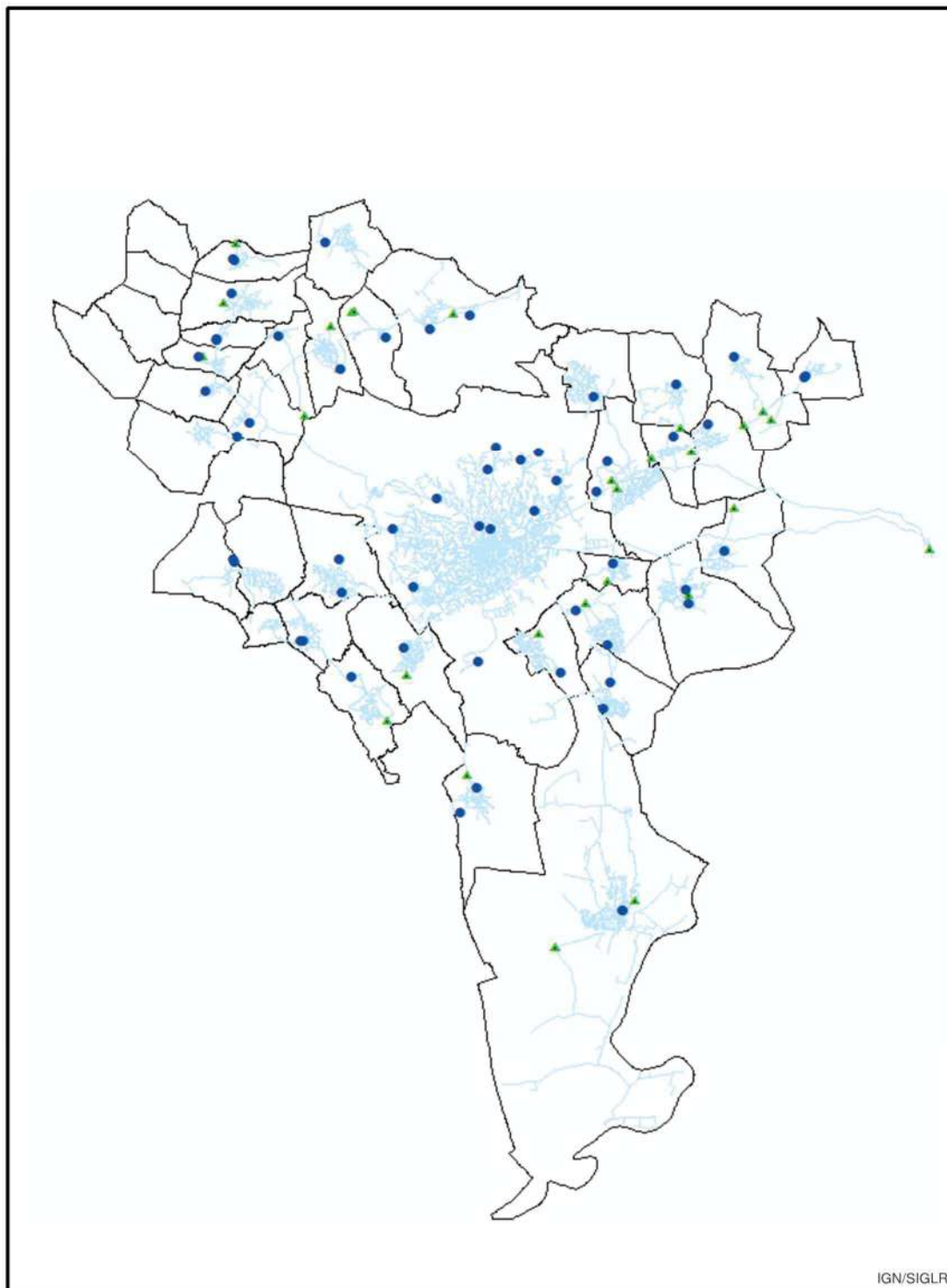


COMMUNAUTE AGGLOMERATION NIMES METROPOLE
EAU POTABLE - PRODUCTION ET STOCKAGE

Date : 14/08/2018

Echelle : 1 / 250 000

Projection : Lambert 93



IGN/SIGLR

En vert : Ressources contribuant à l'alimentation (y compris usine BRL et forage du SIEV)

En bleu : Réservoir de stockage de distribution (ne figurent pas les réservoirs liés à la production ou à l'adduction)

Des sites peuvent être localisés à proximité l'un de l'autre, ils apparaissent confondus à cette échelle.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2B]

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux de distribution, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution au fil des années.

Depuis l'arrêté du 2 décembre 2013, la valeur de cet indicateur est comprise entre 0 et 120 attribuée selon la qualité des informations disponibles sur les réseaux de distribution. De 0 à 85, elles concernent la connaissance et l'inventaire, de 90 à 120, elles portent sur la gestion du patrimoine. **L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2B] est de 93 / 120 en 2017.** Les marges de progression se situent notamment sur l'ensemble des communes en régie.

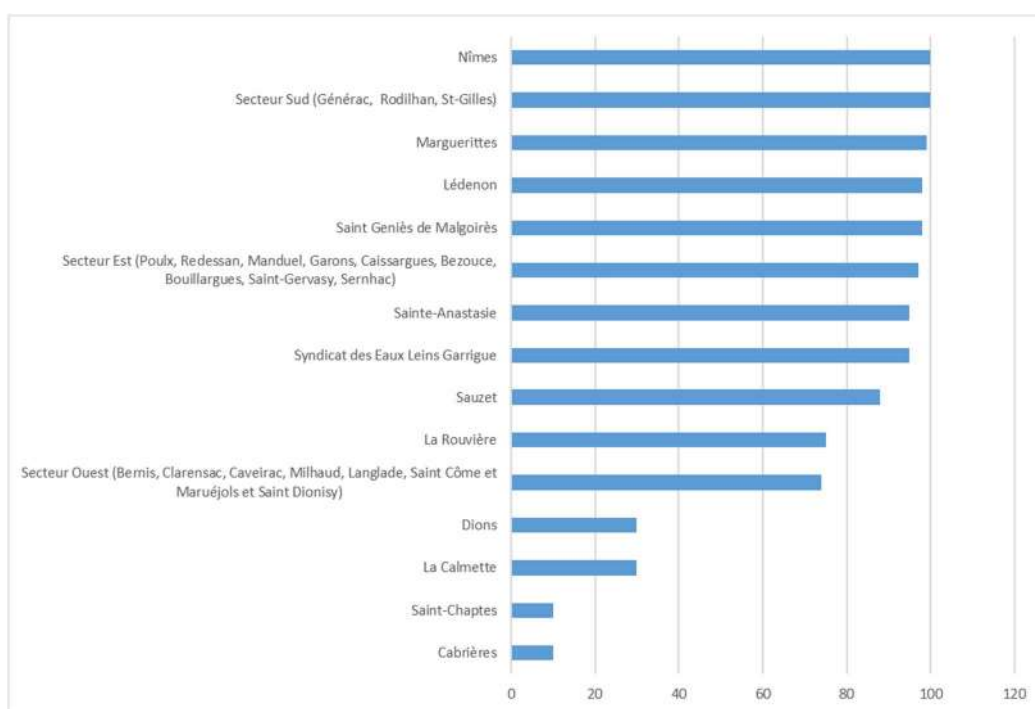
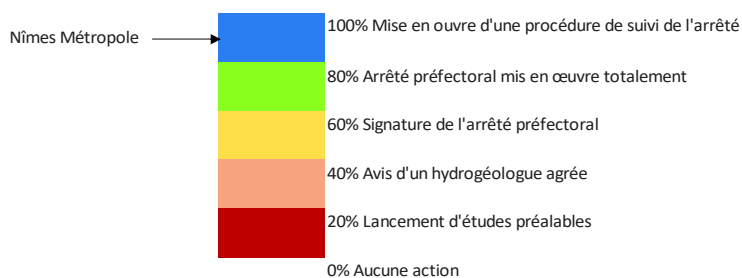


Figure 2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de Nîmes Métropole

Indice d'avancement de la protection de la ressource [P108.3]

Cet indice permet d'évaluer l'avancement des mesures prises par la Collectivité pour protéger ses ressources, notamment des pollutions et des intrusions extérieures. A ce titre, les différents points de production de Nîmes Métropole doivent, conformément à la réglementation sur la protection des captages d'eau potable, faire l'objet de l'établissement de périmètres de protection de la ressource.

L'agglomération Nîmes Métropole met en œuvre un dispositif de protection de l'ensemble des ressources en eau.



L'indice d'avancement de la protection de la ressource [P108.3]

est de **99% en 2017**. L'Agglomération poursuit ses efforts pour recouvrer le bon état écologique des ressources naturelles, notamment en sensibilisant et en faisant participer les différents acteurs (particuliers, collectivités, agriculteurs...) sur les questions des pesticides et des nitrates.

L'organisation de la gestion du service

Nîmes Métropole gère les services de 10 communes en **régie** :

- Cabrières
- La Calmette
- Dions
- La Rouvière
- Saint-Chartes
- Sauzet
- Moulézan, Montagnac, Mauressargues, Domessargues par adhésion au Syndicat des Eaux de Domessargues

La Communauté d'Agglomération confie l'exploitation des services des 29 autres communes à des gestionnaires privés : les entreprises **SUEZ** (Lyonnaise des Eaux), **SAUR** et **VEOLIA**. Les contrats de délégation ainsi que leur date d'échéance sont indiqués dans les tableaux ci-dessous :



Contrat	Date d'échéance
Secteur Ouest (Saint-Côme-et-Maruéjols, Bernis, Clarensac, Saint-Dionisy, Caveirac, Langlade, Milhaud)	31/12/2019



Contrat	Date d'échéance
Marguerittes	31/12/2019
Lédenon	31/12/2019
Nîmes	31/12/2019
Secteur Est Bezouze, Bouillargues, Caissargues, Poulx, Garons, Manduel	31/12/2019
Secteur Sud Redessan, Saint Gervasy, Sernhac	31/12/2019
Saint Geniès de Malgoirès	30/06/2025
Sainte Anastasie	19/07/2017
Syndicat des Eaux Leins Garrigue	31/12/2019
Fons, Gajan, Montignargues, Saint Mamert du Gard Saint Bauzély	31/12/2019



Contrat	Date d'échéance
Sainte Anastasie (à compter du 20/07/2017)	31/12/2019

Le service public de l'eau potable est principalement financé par des redevances payées par les usagers. Pour les concessions de service public, une part de ces redevances revient au concessionnaire, pour la gestion et l'exploitation des ouvrages, et une autre part revient à la collectivité pour le financement des investissements et ouvrages nouveaux du service.

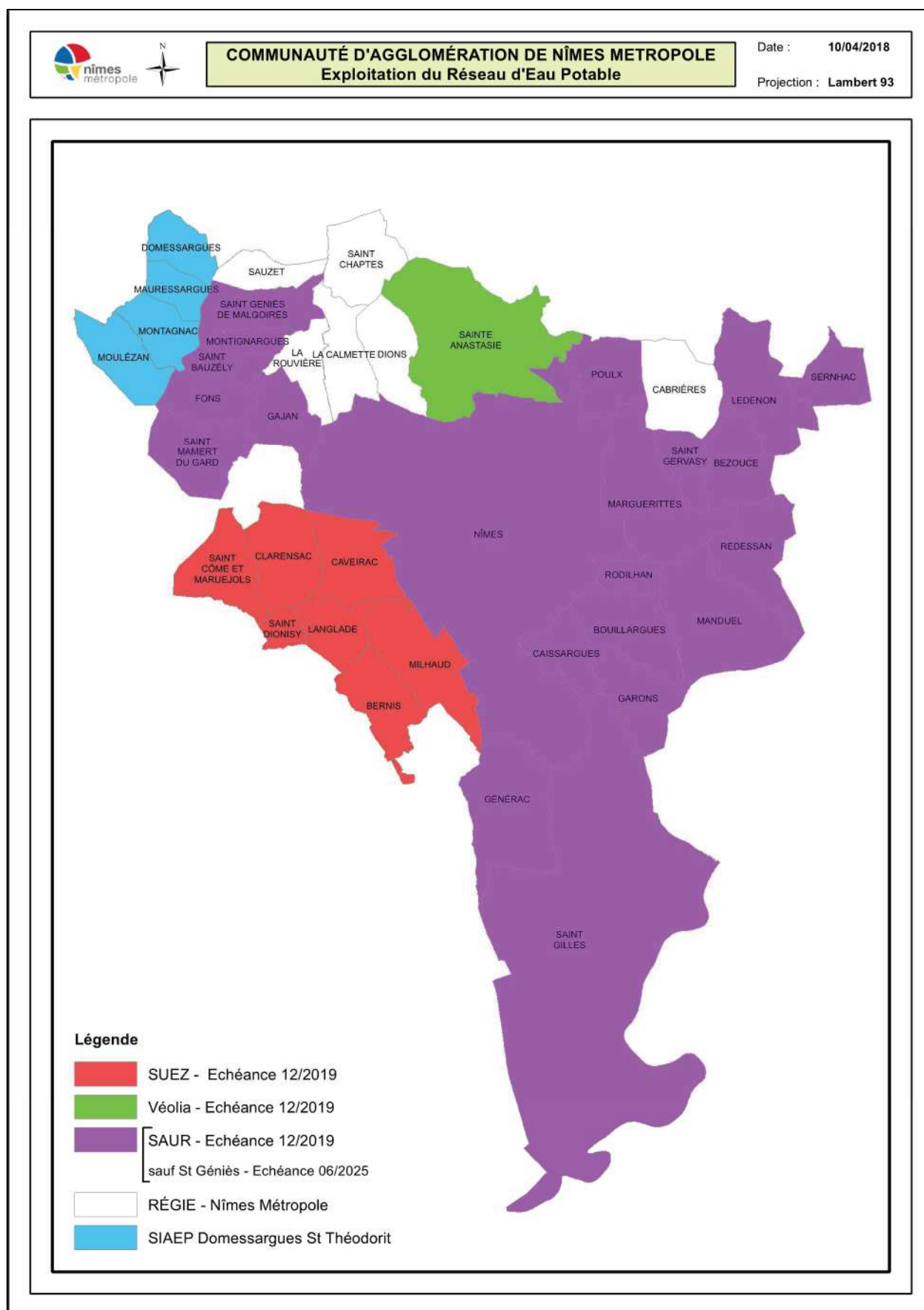


Figure 3. Exploitants des installations d'eau potable sur le territoire de Nîmes Métropole

Définition de la concession de service public (ex-délégation de service public)

Dans ce mode de gestion, la collectivité confie à une entreprise spécialisée l'exécution du service tout en conservant la maîtrise de celui-ci. Le concessionnaire assure l'exploitation des installations et la gestion des abonnés.

Sur le territoire de Nîmes Métropole, ce mode de gestion concerne 29 communes.

La répartition des responsabilités entre la Collectivité et les concessionnaires

En concession de service public, la collectivité externalise l'exploitation des ouvrages (gestion quotidienne, entretien et renouvellement des équipements) tout en conservant la propriété et la responsabilité du patrimoine du service.

La Collectivité assure:

Le contrôle de l'exploitation est réalisé par le service de l'eau et de l'assainissement de Nîmes Métropole.

Le renouvellement du génie civil et des canalisations

La programmation des travaux et des investissements

Le financement des extensions

Le concessionnaire assure:

L'entretien des ouvrages et du réseau de distribution

Le renouvellement du matériel électromécanique, des branchements et des compteurs

La réalisation des travaux de branchements neufs

L'accueil et la gestion des abonnés

La gestion de l'astreinte 24h/24 et 7j/7

La facturation et le recouvrement de la redevance

Définition de la régie directe

La régie directe signifie que la collectivité assure elle-même un service public dans son ensemble : elle prend en charge à la fois les investissements, la gestion du patrimoine d'infrastructures et l'exploitation au quotidien.

Sur le territoire, Nîmes Métropole gère le service d'eau potable de 6 communes en régie directe et 4 communes par adhésion au Syndicat des Eaux de Domessargues.

Les données relative à la clientèle

Les abonnés du service Eau Potable

Le service de distribution d'eau potable de Nîmes Métropole couvre la totalité du territoire et dessert **96 444 abonnés** (hors Syndicat des Eaux du Domessargues).

En 2017, la commune de Nîmes représente près de 53 % du nombre d'abonnés de Nîmes Métropole.

Le tableau ci-dessous donne l'évolution du nombre d'abonnés sur l'ensemble des communes du territoire en fin d'année 2017, suite à l'extension du périmètre intercommunal. La répartition du nombre d'abonnés est semblable à la répartition de la population desservie sur l'agglomération.

	2015	2016	2017
Nombre d'abonnés au service de l'eau potable	89 784	90 853	96 444

On note un territoire bénéficiant globalement d'une augmentation interannuelle régulière du nombre d'abonnés, cette augmentation demeurant toutefois assez inégale sur les différents territoires. L'augmentation du nombre d'abonnés représente +6,2% entre 2016 et 2017. Cette évolution est principalement la conséquence de l'intégration des communes de Leins Gardonnenque.

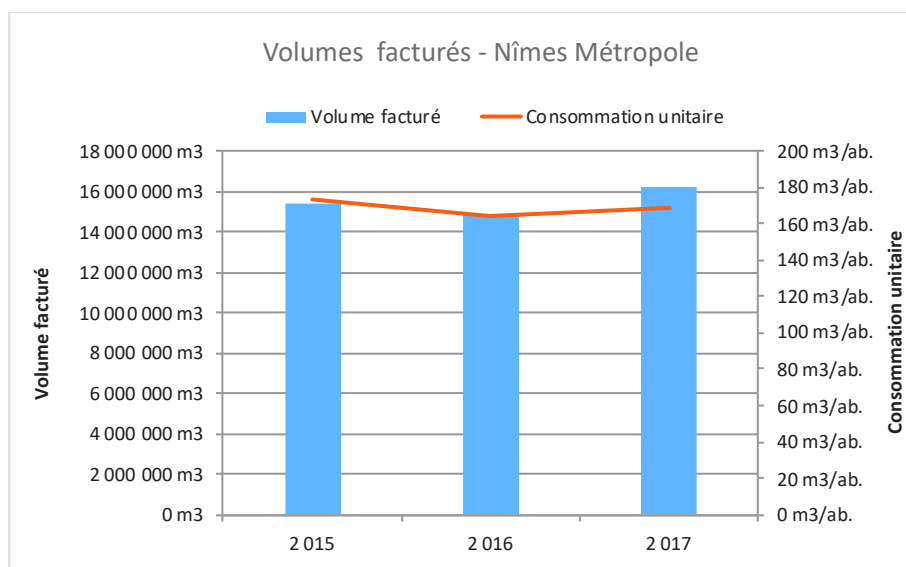
Les taux d'impayés sur les factures de l'année précédente [P154.0], les taux de réclamations [P155.1]

Les taux de réclamation et d'impayés sont calculés comme suit sur Nîmes Métropole, en 2017 :

NIMES METROPOLE	P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	P155.1 - Taux de réclamations écrites (pour 1000 abonnés)
2017	2,2%	1,9

La consommation des abonnés du service

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des volumes facturés par les abonnés du territoire (volumes consommés ramenés à 365 jours), ainsi que la consommation unitaire.



	2015	2016	2017
Consommation des abonnés du service (m³)	15 408 496	14 926 405	16 214 503

En 2017, la commune du Nîmes représente 65% des volumes facturés de Nîmes Métropole.

La consommation moyenne des abonnés

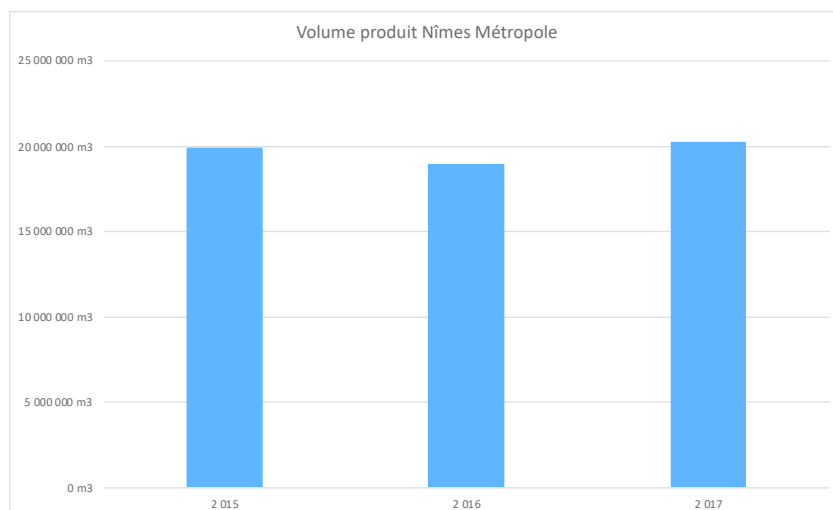
La **consommation moyenne** est de l'ordre de **168 m³ par abonné et par an**. Elle reste relativement inégale sur le territoire de Nîmes Métropole (elle varie de 74 m³ sur la commune de Dions à 209 m³/abonné à Nîmes).

	2015	2016	2017
Consommation moyenne (m³/abonné)	173	164	168

La production d'eau potable

Les volumes produits

Ces dernières années, les volumes produits (m³) par le service de Nîmes Métropole ont été les suivants :

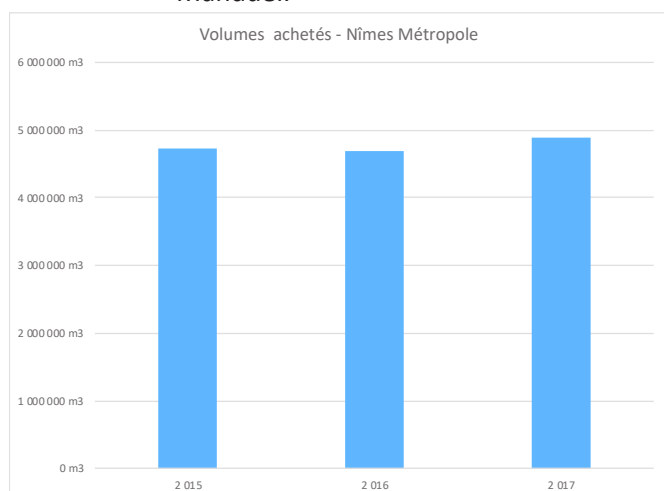


20 293 222 m³ d'eau produits en 2017

Les volumes achetés (intra et extra-communautaires)

Les volumes réellement achetés à des collectivités tierces représentent **3 949 552 m³**, répartis de la façon suivante :

- 2 028 436 m³ en provenance de BRL Nîmes, pour les communes de Nîmes, Caveirac, Milhaud et Bernis (pour partie),
- 129 500 m³ en provenance de BRL Gardonnenque, pour la commune de Saint-Chaptes,
- 795 250 m³ en provenance du syndicat de la Vaunage, pour les communes de Bernis (pour partie), Clarensac, Langlade, Saint-Dionisy et Saint-Côme,
- 996 366 m³ en provenance de BRL Bouillargues, pour les communes de Bouillargues, Garons et Manduel.



Les importations d'eau de la ville de Nîmes représentent 33 % de l'eau importée par l'Agglomération.

A ces volumes s'additionnent des volumes échangés entre les unités de gestion de l'Agglomération, représentant **939 863 m³** échangés en interne à l'agglomération.

4 889 415 m³ d'eau importés en 2017, dont 3 949 552 m³ achetés à des collectivités tierces et 939 863 m³ échangés en interne à l'Agglomération

Les volumes de vente en gros (intra et extra-communautaires)

Les volumes vendus en gros par commune sont représentés dans le tableau ci-dessous.

	2017	Dont extra-communautaire	Bénéficiaire extra-communautaire	Dont intra-communautaire	Bénéficiaire intra-communautaire
Bezouce	3 500	-		3 500	Saint Gervasy
Garons	950	-		950	Saint Gilles
Générac	203 463	203 463	Beauvoisin	-	
La Calmette	27 011	-		27 011	Sainte Anastasie
Lédenon	82 444	-		82 444	Sernhac
Nîmes	762 507	47 480	Comps, Montfrin	715 027	Rodilhan, Manduel, Redessan, SIE Leins Garrigues
Saint Bauzély (SIE Leins Garrigue)	91 414	-		91 414	La Calmette
Saint Gervasy	4 922	-		4 922	Cabrières
Saint Gilles	3 500	-		3 500	Saint Gervasy
Sainte Anastasie	11 095	-		11 095	La Calmette
TOTAL (m³)	1 190 806	250 943		939 863	

La part exportée (extra-communautaire) par Nîmes représente 0,3% des volumes produits sur le périmètre de cette commune. Pour Générac, ces volumes représentent 36,9% des volumes produits sur le périmètre de la commune.

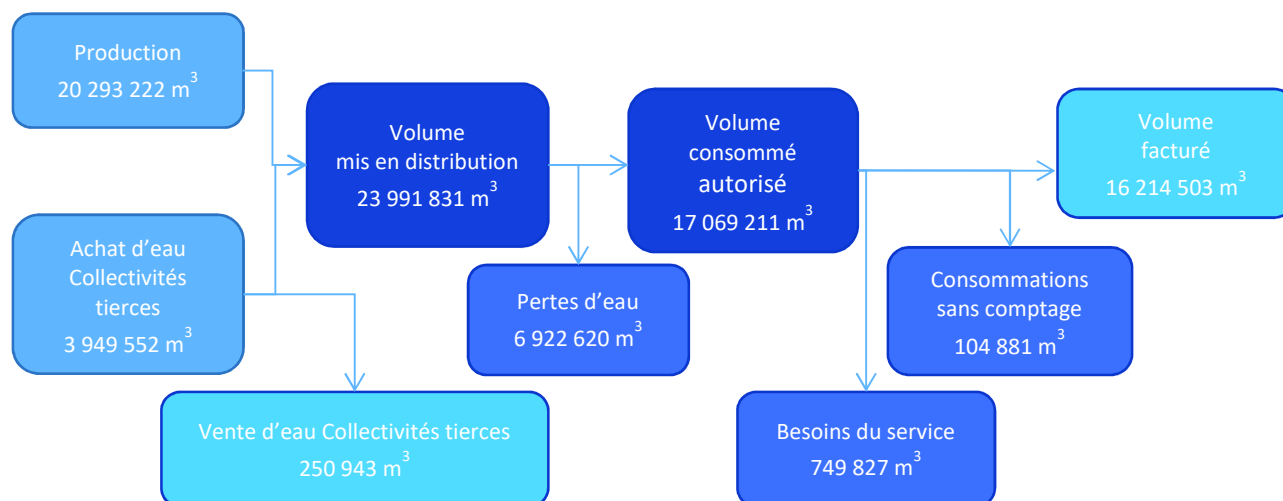
Le périmètre de la commune de Nîmes contribue à l'alimentation des périmètres voisins, en interne à l'Agglomération. En 2017, ces volumes sont constitués par la livraison depuis Nîmes :

- de 228 720 m³ vers Rodilhan
- de 41 560 m³ vers Manduel
- de 77 739 m³ vers Redessan
- de 367 008 m³ vers le SIE Leins Garrigue.

250 943 m³ vendus par Nîmes Métropole à des collectivités tierces.

Les volumes d'eau

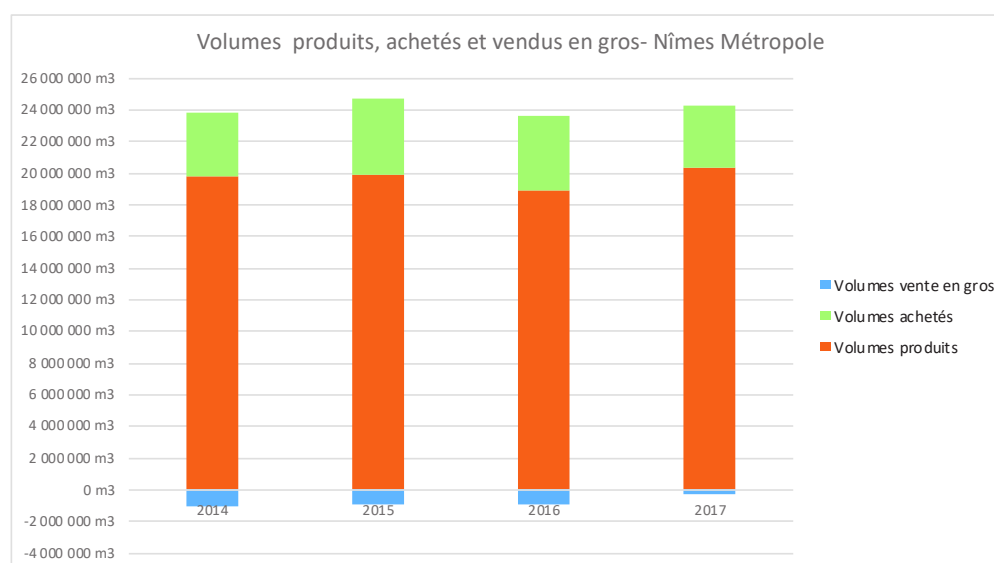
Le bilan des volumes d'eau sur le service de Nîmes Métropole est le suivant pour l'année 2017 :



L'évolution des volumes produits, achetés et vendus en gros est représentée dans la figure et le tableau ci-dessous :

	2014	2015	2016	2017
Volumes produits	19 740 830 m ³	19 935 234 m ³	18 949 560 m ³	20 293 222 m ³
Volumes achetés	4 091 049 m ³	4 726 809 m ³	4 689 902 m ³	3 949 552 m ³
Volumes vente en gros	-1 033 099 m ³	-988 880 m ³	-963 910 m ³	-250 943 m ³

Dans ce tableau, les volumes achetés et volumes de vente en gros intègrent, entre 2014 et 2016, les volumes échangés en interne à l'Agglomération. Pour 2017, les volumes importés par l'ensemble des unités de distribution représentent 4 889 415 m³ et les volumes exportés, 1 190 806 m³. La différence avec les chiffres du tableau correspond aux 939 863 m³ échangés en interne entre les unités de distribution.



Les performances des réseaux de distribution

La performance des réseaux traduit l'importance des fuites et des pertes en eau lors de la distribution. Elle se mesure sur la base de deux indicateurs principaux :

- Le rendement (%) [P104.3], qui est la proportion des volumes produits et importés qui arrivent à l'utilisateur final (consommés et comptabilisés, consommés mais non comptés, exportés, ou faisant partie des besoins du service). Un rendement de 100% signifie que le réseau est globalement étanche. Un rendement de 50% voudrait dire que, pour deux litres d'eau introduits dans le réseau, un seul bénéficie au service. Pour rappel, le calcul du rendement est défini par la formule littérale (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) X 100.
- L'indice linéaire de pertes en eau (m³/km/jour) [P106.3] quantifie le débit moyen annuel de fuites dans le réseau, sur un tronçon d'un kilomètre.
- L'indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] traduit l'importance des volumes non comptabilisés. Il quantifie ainsi non seulement le volume des fuites, mais aussi les volumes de service et les consommations sans comptage.

Comment améliorer les performances des réseaux ?

De la recherche de fuites à la gestion des pressions ou encore aux travaux de réparations localisés, en passant par le renouvellement de canalisations et des branchements et l'équipements des réseaux en compteurs de sectorisation, les moyens sont nombreux, mais parfois coûteux, pour améliorer les performances des réseaux.

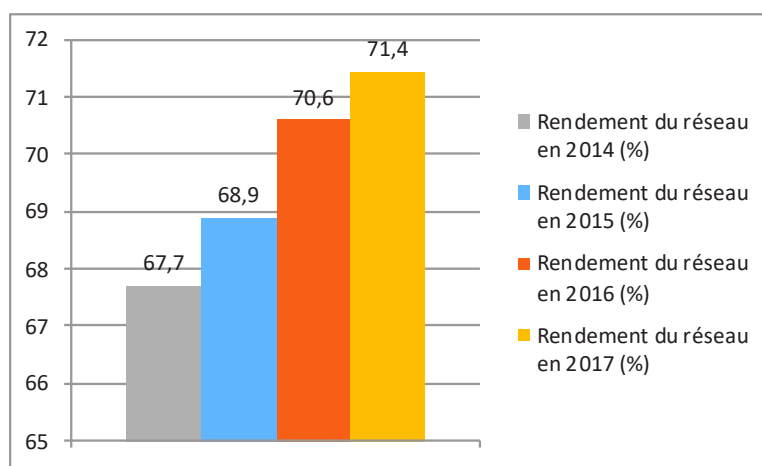
Il convient de rappeler que les exigences réglementaires (décret du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable) imposent un rendement cible (85%) et un rendement minimal (établi à 70,36% à Nîmes Métropole, pour 2017, suivant le mode de calcul réglementaire) à respecter pour chaque service sous peine de risque de majoration de la redevance prélèvement de l'agence de l'eau.

Les indicateurs clé du réseau de l'ensemble de l'Agglomération, suite à l'extension du périmètre intercommunal au 1^{er} janvier 2017, sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

	2015	2016	2017
Rendement global Agglomération [P104.3]	68,9 %	70,6 %	71,4 %
Indice linéaire de pertes Agglomération [P106.3]	13,4 m ³ /j/km	12,31 m ³ /j/km	11,40 m³/j/km
Indice linéaire des volumes non comptés [P105.3]	14,7 m ³ /j/km	13,7 m ³ /j/km	12,8 m³/j/km
Volumes de pertes sur l'année	7 576 606 m ³	7 419 313 m ³	6 922 620 m³

L'indice linéaire de pertes reste l'indicateur le plus pertinent pour décrire les performances d'un réseau, car il permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service.

Pour améliorer la situation, un travail de recherche de fuite et de renouvellement de conduite et de branchement est régulièrement réalisé sur l'ensemble du territoire de Nîmes Métropole. L'effort réalisé à la fois par les exploitants et par l'Agglomération permet de maîtriser les fuites pour 2017.



En 2017, 353 interventions ont eu lieu sur le réseau de Nîmes Métropole, réalisées ou pilotées par les concessionnaires et les régies. Il faut ajouter 751 interventions sur branchements et 194 interventions sur canalisations, notamment pour des opérations de gestion des fuites.

Des outils de détection de fuite très élaborés sont mis en œuvre sur le territoire de l'Agglomération par les différents exploitants : corrélation acoustique entre deux points de contact, pré-localisation à poste fixe, utilisation de pré-localisateurs mobiles, etc. Ces techniques complètent l'écoute au sol afin de localiser plus efficacement les fuites.

**Des performances de réseau en progression
au niveau de Nîmes Métropole**

De 70,6 % à 71,4 %

La qualité de l'eau distribuée

Des analyses et des contrôles permanents permettent de s'assurer de la qualité de l'eau brute (ressources), mais également de l'eau produite et de l'eau distribuée au robinet des usagers. Les analyses et contrôles sont réalisés par :

- L'Agence Régionale de sante (A.R.S.) pour le contrôle règlementaire,
- Le concessionnaire pour les analyses d'autosurveillance.

Les taux de conformité de l'eau que vous buvez représentés ci-dessous concernent le contrôle sanitaire règlementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé ainsi que l'autocontrôle réalisé par le concessionnaire. Par ailleurs, les résultats sont consultables en ligne par commune et par réseau de distribution sur le site www.sante.gouv.fr.

L'eau est globalement **de très bonne qualité en 2017**, hormis quelques analyses ponctuelles.

	[P101.1] Taux de conformité des eaux distribuées réalisés par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie			[P102.1] Taux de conformité des eaux distribuées par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques		
	2 015	2 016	2 017	2 014	2 015	2 017
MOYENNE NIMES METROPOLE	98,5%	99,8%	99,7%	98,7%	98,9%	98,9%

La non-conformité microbiologique constatée porte sur le dépassement de la limite de qualité concernant la concentration sur le paramètre Escherichia Coli pour la commune de Nîmes. Cette non-conformité a été détectée sur un point de prélèvement du Centre Hospitalier Universitaire le 18 décembre 2017.

Quelques dépassements ponctuels physico-chimiques concernent principalement les paramètres liés aux pesticides, notamment sur la commune de Lédénon.

Nîmes Métropole agit, par des actions de sensibilisation, pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et travaille chaque année à la protection des captages d'eau potable.

En 2017, à Lédénon, Nîmes Métropole a mis en place une solution pour traiter les pesticides contaminant régulièrement la ressource. Il s'agit d'un traitement sur filtre fermé à Charbon Actif en Grains. L'efficacité du traitement est vérifiée par analyses successives de l'eau mise en distribution.

Les principaux investissements en eau de Nîmes Métropole

Les travaux réalisés en 2017

Générac : La pose d'un fourreau technique au-dessus du Vistre a été menée en 2017/2018 pour anticiper le raccordement futur de la commune de Générac au réseau d'eau potable de la Ville de Nîmes. Ce raccordement futur permettra de secourir la commune de Générac en cas de défaillance du forage de La Fontaine, l'unique ressource qui alimente la commune actuellement.



A Générac, la construction de deux bâches de stockage est en cours depuis 2017 sur le site de La Fontaine. Ces travaux sont couplés avec des travaux d'aménagement du puits de La Fontaine. Ils permettront d'améliorer l'exploitation du site avec une meilleure répartition de la ressource vers les deux étages de pression de la commune. Les deux bâches et la chambre de vannes associée ont été conçues pour permettre le raccordement futur de la commune au réseau de la Ville de Nîmes (secours).



Saint-Gilles : Travaux forage de Beaulieu

La Direction de l'Eau assure le suivi des ressources qui assurent l'alimentation en eau potable de l'agglomération. Elle a, entre autre, pour mission de s'assurer de la qualité et de la quantité de la ressource souterraine disponible, de l'évolution de cette ressource, des moyens à mettre en œuvre pour la préserver et de chercher et développer de nouveaux sites d'exploitation conformément aux objectifs du schéma directeur. C'est dans ce cadre, que Nîmes Métropole a réalisé sur le site de Beaulieu, commune de Saint Gilles, un forage d'exploitation profond pour capter la ressource de la nappe astienne. Les résultats des essais de pompage sont très prometteurs, les études sont poursuivies pour permettre l'exploitation du site.



Nîmes : Vidange et nettoyage du réservoir de Bonfa



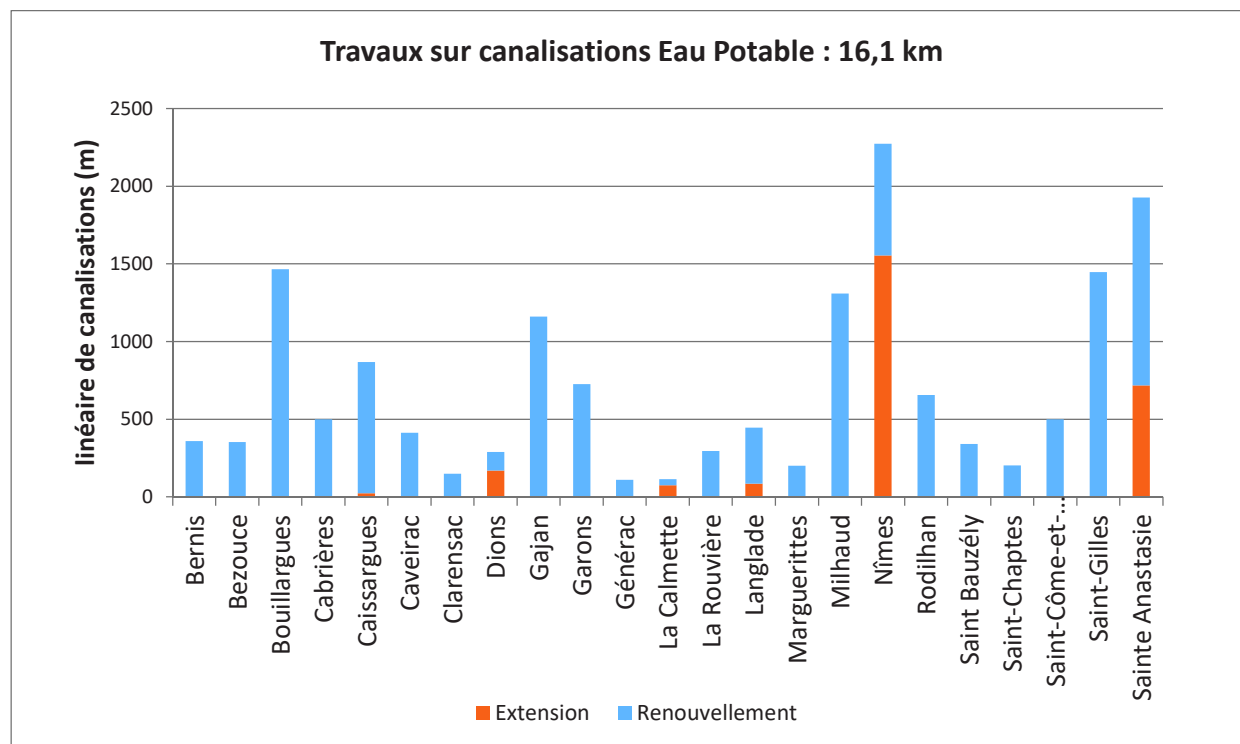
A l'occasion de la vidange et du nettoyage annuel du réservoir de Bonfa à Nîmes, le Président de Nîmes Métropole a convié tous les présidents des comités de quartier de Nîmes pour une visite de l'ouvrage d'une capacité de 12 500 m³, qui a été mis en service en 1882.

La Calmette-Gajan : Renouvellement d'une canalisation d'adduction d'eau potable



Le taux de renouvellement des canalisations [P107.2]

Les travaux sur canalisations réalisés courant 2017 par Nîmes Métropole représentent **16,1 km** de canalisations. Ces travaux comprennent **2,63 km** d'extension de réseaux et **13,48 km** de renouvellement.



Le taux de renouvellement des canalisations mesure l'effort réalisé par Nîmes Métropole pour maintenir en état le réseau de canalisations : le patrimoine enterré.

C'est le rapport entre le linéaire moyen du réseau de distribution renouvelé (sur les 5 dernières années) et la longueur totale du réseau.

	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de réseau	1 536 km	1 537 km	1546,6 km	1549,4 km	1663,3 km
Linéaire d'extension	ND	1,72 km	1,5 km	2,18 km	2,63 km
Linéaire renouvelé	14,34 km	6,74 km	5,43 km	6,13 km	13,48 km
Taux de renouvellement global de l'année	0,93%	0,44 %	0,35 %	0,39 %	0,81 %
P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,48%	0,51%	0,54%	0,54%	0,55 %

En moyenne sur les cinq dernières années, le renouvellement réalisé a concerné **0,55% du linéaire de réseau**.

Ce taux est stable d'une année sur l'autre et démontre les investissements importants réalisés par l'Agglomération. L'effort pour le renouvellement des canalisations est maintenu chaque année par Nîmes Métropole.

Branchements en plomb

Après vérification auprès des différents exploitants, les branchements en plomb identifiés sont au nombre de 382 unités soit 0,40% des 96 668 branchements. Le détail est présenté ci-après :

Villes	Branchements en Plomb	Nombre total de Branchements	Parts
Bernis, Bezouce, Bouillargues, Cabrières, Caissargues, Clarensac, Caveirac, Dions, Fons, Gajan, Garons, Générac, La Calmette, Langlade, Ledenon, Manduel, Marguerittes, Milhaud, Montignargues, Poulx, Redessan, Rodilhan, St-Bauzély, St-Chaptes, St-Dionisy, St-Génies-de-Malgoires, St-Gervasy, St-Mamert-du-Gard, Ste Anastasie, Sernhac,	0 u.	38 591	0 %
Domessargues, Mauressargues, Montagnac et Moulézan	Suivi par le SIAEP	Suivi par le SIAEP	Suivi par le SIAEP
La Rouvière	3	332	0,90 %
Nîmes*	370	50 635	0,73 %
Sauzet	3	344	0,87 %
St-Côme-&-Maruejols	1	412	0,24 %
St-Gilles	5	6 354	0,08 %

* au 31/03/2018

L'Agglomération cherche à renouveler dès que possible et dès l'accord du gestionnaire de la voirie (principalement les services municipaux), l'ensemble des branchements en plomb suivant les préconisations du Ministère de la Santé.

Les aspects financiers de la gestion du service d'eau potable

Vue d'ensemble du budget eau potable de Nîmes Métropole en 2017

Le compte administratif 2017 présente la synthèse suivante :

k€	EAU POTABLE
Section d'exploitation	
Recettes réelles	10 215,8
dont subventions d'exploitation	0,0
dont produits de la facture	10 019,8
autres	196,0
Dépenses réelles	6 304,4
dont charges générales	2 327,3
dont charges de personnel et frais assimilés	1 315,2
dont charges financières (intérêts)	1 117,3
autres	1 544,6
Solde de la section d'exploitation (op. réelles)	3 911,4
<i>Transfert à la section d'investissement (solde des op. d'ordre)</i>	<i>3 658,0</i>
Section d'investissement	
Recettes réelles	10 478,4
dont subventions d'investissement	1 396,0
dont dette souscrite	7 140,0
autres, dont réserves	1 942,4
Dépenses réelles	15 296,0
dont dépenses d'équipement	2 814,8
dont charges de remboursement de la dette (capital)	1 517,2
Solde de la section d'investissement (op. réelles)	-4 817,6
<i>Transfert de la section d'exploitation (solde des op. d'ordre)</i>	<i>3 658,0</i>
Solde de l'année N	-906,1

Chiffres issus des Comptes Administratifs 2017 – Rattachements inclus

Les intérêts de la dette comprennent les intérêts réglés à échéance, les intérêts courus non échus et les rattachements

Ces comptes sont donc équilibrés, bénéficiaires car la totalité des investissements prévus n'a pu être réalisée dans le courant de l'année. On note que l'année 2017 a permis à l'Agglomération d'investir plus de 10 Millions d'Euros dans le service de l'eau. La capacité d'investissement de l'Agglomération est plus importante en 2017 qu'en 2016, du fait de recettes d'investissement en hausse (subventions, dette souscrite, réserves, etc.).

L'état de la dette de la Collectivité au 31 décembre 2017

L'état de la dette est le suivant :

<i>k€</i>	<i>EAU POTABLE</i>
Dette	
Encours de la dette au 31/12/N	40 867,5
Annuité de l'exercice	2 747,9
dont capital	1 517,2
dont intérêts	1 230,7
Indicateurs	
Epargne brute	3 911,4
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	10,4

*Chiffres issus de l'état de la dette (Annexe IV A1.2) annexé aux Comptes Administratifs 2017
 Les intérêts de la dette ne comprennent que les intérêts réglés à échéance*

La dette reste importante et sa durée d'extinction a augmenté entre 2016 et 2017. Cette durée ne doit en théorie pas dépasser 12 ans. L'annuité de la dette représente de l'ordre de 70% de l'épargne brute, l'Agglomération disposant de peu de marge pour un endettement supplémentaire.

Les recettes du service de l'Eau Potable

En 2017, les recettes globales perçues par l'agglomération ou ses concessionnaires sont de 27,2 M€HT. Les valeurs ci-dessous peuvent être constatées dans les rapports annuels des exploitants ou dans les rapports des régies. Les recettes sur le périmètre des 6 communes en régie (hors SE de Domessargues) représente environ 634 k€.

2017	Recettes collectivité (€HT)	Recettes d'exploitation concessionnaires (€HT)	Travaux à titre exclusifs et recettes accessoires (€HT)	TOTAL
Nîmes Métropole	10 215 803 €	15 651 703 €	1 385 568 €	27 253 074 €

Les recettes du service sont partagées comme suit :

- 40% pour l'Agglomération
- 60% pour les concessionnaires, en comptant parmi ces recettes les recettes liées aux travaux exclusifs (typiquement : branchements neufs) et les recettes accessoires (notamment liées à l'application du règlement du service).

La tarification

Le tarif est instauré en contrepartie du service public de l'eau potable. Il est établi en fonction des charges du service et des programmes d'investissement mis en œuvre pour entretenir et développer le patrimoine du service.

Le tarif en vigueur

- **Quel est le volume pris en compte ?**

L'assiette de la redevance se base sur la consommation en eau potable relevée au compteur de chaque usager.

- **Qui perçoit l'argent de la facture d'eau potable ?**

- une part « Collectivité » de la redevance revient à l'Agglomération pour les travaux, et le cas échéant (régies) pour l'exploitation des installations,
- une part « Concessionnaire » de la redevance revient à la société SAUR, SUEZ ou VEOLIA, en fonction du secteur, en contrepartie des obligations du contrat de concession qu'ils ont signé, comprenant notamment l'exploitation du service,
- une part revenant à l'Agence de l'eau (dites « Préservation de la ressource » et « Lutte contre la pollution »)
- la TVA est appliquée à l'ensemble de la facture, et revient *in fine* à l'Etat.

Le tarif est déterminé par la délibération du 12 Décembre 2016 (annexée), qui fixe les valeurs à compter du 1^{er} Janvier 2017, ainsi que les délibérations prises par les collectivités avant leur intégration à la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole :

Délibérations		Tarif global €/m3 (hors TVA)	Tarif Eau Potable, €/m3 (hors TVA)
Bernis, Bezouze, Bouillargues, Caissargues, Caveirac, Clarensac, Garons, Générac, Manduel, Marguerittes, Nîmes, Langlade, Lédenon, Milhaud, Poulx, Rodilhan, Saint Côme et Maruéjols, Saint Dionisy, Saint Gervasy, Saint Gilles, Sainte Anastasie, Semhac		3,482	2,123
Cabrières		3,287	2,026
La Calmette, Saint Chaptès		3,114	1,954
Dions		3,114	1,875
Fons		4,304	2,439
Gajan		4,317	2,411
La Rouvière**		2,437	1,460
Montignargues		3,612	2,436
Redessan		3,381	2,040
Saint-Bauzely		4,507	2,436
Saint-Géniès de Malgoirès		4,068	2,009
Saint Mamert du Gard		4,287	2,411
Sauzet		3,008	1,950
SIE Domessargues	Domessargues*	4,422	2,224
	Maressargues*	NC	2,224
	Montagnac*	3,949	2,224
	Moulézan	NC	2,224

* Période d'application au 01/01/2016

** Période d'application au 01/06/2016

La part collectivité est déduite de la part concessionnaire et des taxes de l'agence de l'eau, en prenant en considération le tarif global voté par l'agglomération. Elle sert principalement à réaliser des investissements sur le patrimoine de l'eau potable.

Ainsi, les tarifs payés par l'abonné sont en légère hausse en 2017, s'inscrivant dans une harmonisation des tarifs à l'échelle de l'agglomération à moyen terme.

Concernant l'eau potable, le tarif unifié fixé par l'Agglomération, actuellement adopté par 22 communes est de 2,1226 € HT/m³, soit **2,2393 € TTC/m³** (TVA au taux de 5,5%). Le prix de l'eau potable seule est dans la moyenne nationale, celle-ci étant à 2,05€ TTC/m³, 80% de la population bénéficiant d'un tarif compris entre 1,59€/m³ et 2,59€/m³ (Données 2017 SISPEA portant sur l'année 2014).

Ce qu'il faut retenir de l'année 2017 pour le service d'eau potable

Les chiffres sont établis pour 35 communes, sur les 39 communes membres de Nîmes Métropole, le SIE de Domessargues n'étant pas intégré aux évaluations.

- ▲ **96 444 ABONNES, 16,2 MILLIONS DE M³ FACTURES**
- ▲ **UNE CONSOMMATION MOYENNE DE 168 m³/ABONNE**
- ▲ **24,2 MILLIONS DE M³ PRODUITS, OU IMPORTES DEPUIS DES SERVICES D'EAU TIERS**
- ▲ **0,25 MILLIONS DE M³ EXPORTES VERS DES SERVICES TIERS**
- ▲ **1 663,3 KM DE RESEAU**
- ▲ **UNE GESTION CONCEDEE A TROIS OPERATEURS PRIVES (SAUR, SUEZ ET VEOLIA) POUR 29 COMMUNES. 10 COMMUNES EN REGIE (DONT 4 COMMUNES DU SIE DE DOMESSARGUES).**
- ▲ **UNE TRES BONNE QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE (TAUX DE CONFORMITE SUPERIEUR A 99%)**
- ▲ **RENDEMENT DE RESEAU DE 71,4%. DES PERFORMANCES DE RESEAUX EN PROGRESSION PAR RAPPORT AUX ANNEES PRECEDENTES.**
- ▲ **UN PRIX UNIFIE DE 2,24 € TTC/M³ POUR L'EAU POTABLE, INCLUS DANS UNE FACTURE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE 3,73 € TTC/M³, NETTEMENT INFERIEUR AUX DONNEES NATIONALES : 3,98 € TTC/M³ (DONNEES 2017 SISPEA PORTANT SUR L'ANNEE 2014).**

3. Le Service Public de l'Assainissement Collectif

Les éléments développés ci-après concernent les 39 communes de Nîmes Métropole.

Description du service d'assainissement collectif de Nîmes Métropole

Description du patrimoine du service d'assainissement collectif en 2017

	Linéaire de Réseau (km)	Nb. De Postes de Relèvement	Nb.de stations d'épuration	Capacité de traitement (EH)
NIMES METROPOLE	1 145,7	99	28	345 606

L'équivalent-habitant

L'Équivalent-Habitant (EH) est une unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

Le service d'assainissement collectif de Nîmes Métropole a pour mission d'assurer la collecte, le transport, et le traitement des eaux usées de l'Agglomération, en garantissant les rejets au milieu naturel.

Sa mission comprend 3 composantes majeures :

- **Le traitement des eaux usées**

Le traitement est assuré grâce à **28 stations d'épuration**, d'une capacité totale de **345 606 EH**. La station la plus importante étant celle de Nîmes avec une capacité de 230 000 EH et la station la plus petite étant celle de Montagnac avec une capacité de 240 EH.

- **La collecte des eaux usées**

Nîmes Métropole compte **1 145,7 km de réseau** et **99 postes de relevage/refoulement**.

- **La gestion des abonnés du service**

En 2017, le service comptait **85 790 abonnés**.

La plupart des communes de l'agglomération dispose d'une station de traitement qui lui est propre.

Deux communes sont raccordées à une station de traitement d'une collectivité tierce :

- Les effluents provenant de Bernis sont acheminés à une station implantée sur cette commune mais sous maîtrise d'ouvrage du SMTTEU de Bernis Aubord
- Les effluents de Générac sont acheminés à la station de Beauvoisin, sous maîtrise d'ouvrage du SIVOM des Costières.

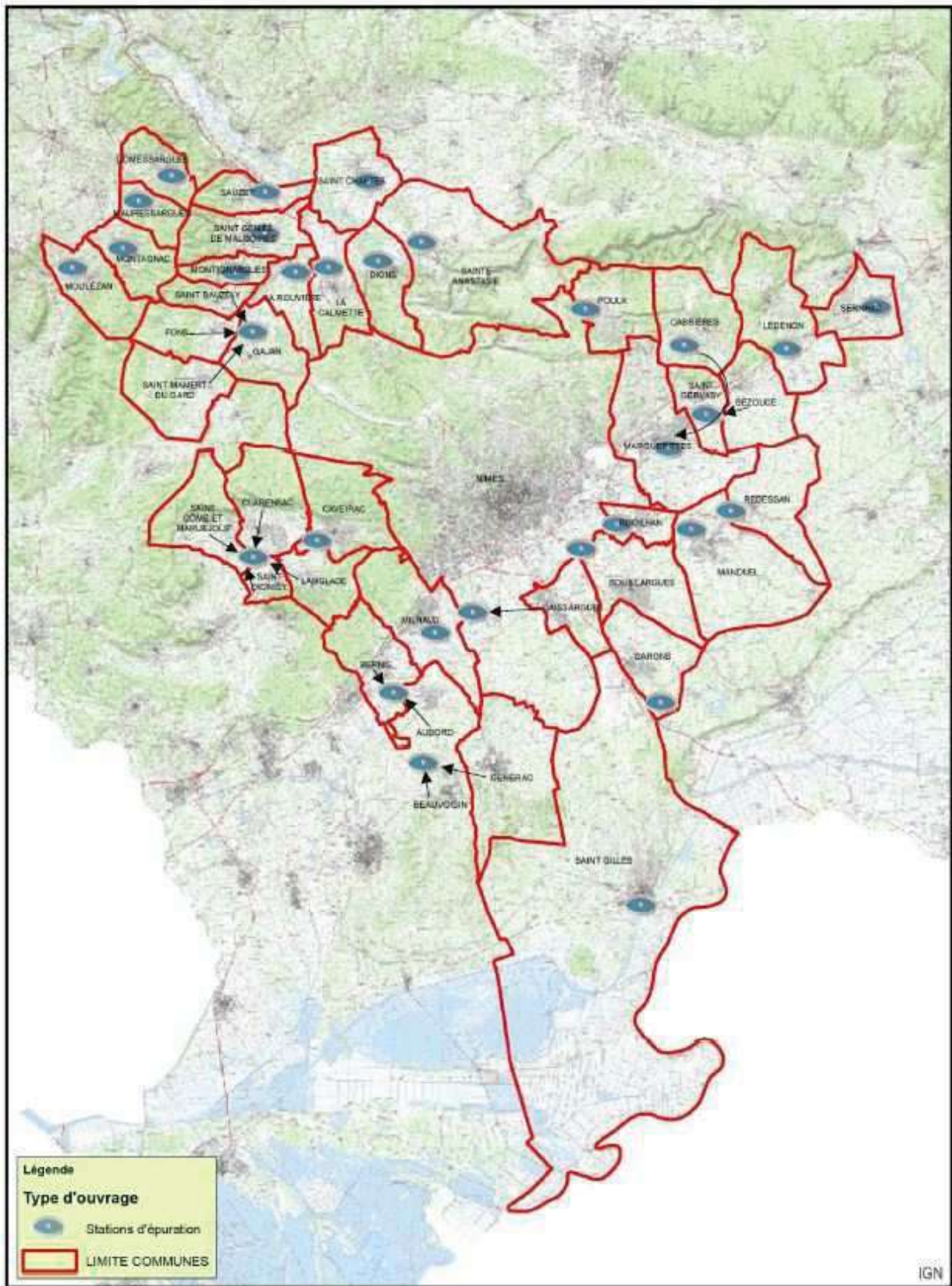
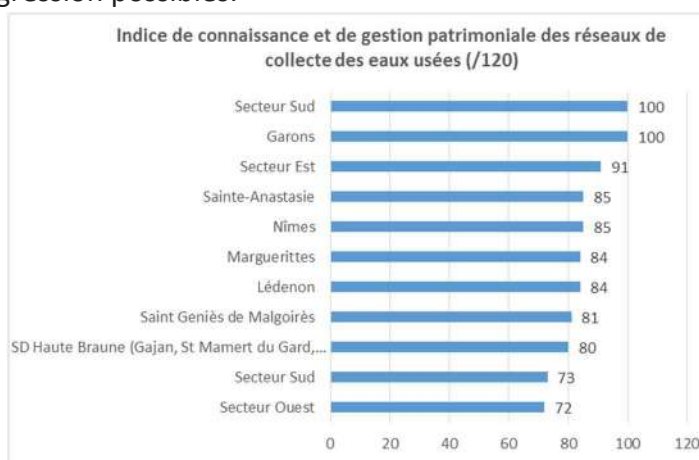


Figure 4. Plan de localisation des stations de traitement des Eaux Usées

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2B]

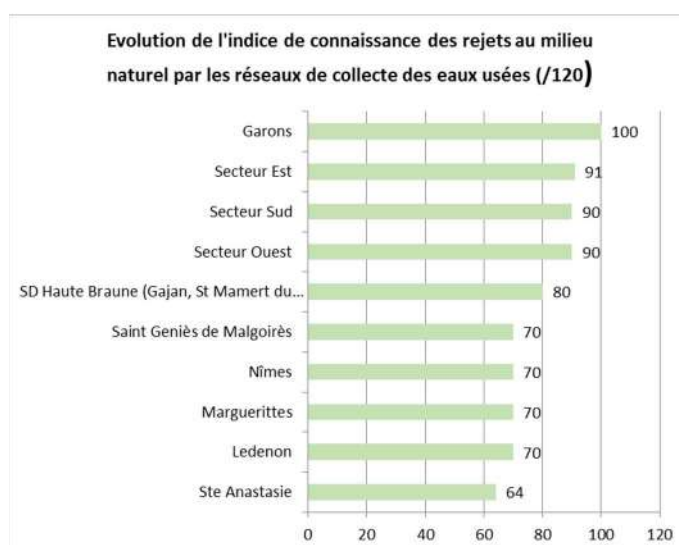
Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux de collecte, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution au fil des années. Il porte sur les équipements de l'assainissement collectif. La valeur de cet indicateur est comprise entre 0 et 120 attribuée selon la qualité des informations disponibles sur les réseaux de collecte des eaux usées. De 0 à 90, elles concernent la connaissance et l'inventaire, de 100 à 120, elles portent sur la gestion du patrimoine.

L'indice de connaissance du patrimoine est de **85/120 en 2017**. Le patrimoine de Nîmes Métropole est donc, pour l'essentiel des équipements connus, répertorié et inventorié, malgré des marges de progression possibles.



Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées [P255.3]

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution, etc.).



Cet indicateur est donc évalué à **75/120 pour Nîmes Métropole en 2017**, reflétant des marges de progression possibles.

L'organisation de la gestion du service de l'assainissement collectif

Nîmes Métropole gère les services de 12 communes en **régie** :

- Cabrières
- La Calmette
- Dions
- Domessargues
- Maressargues
- Montagnac
- Montignargues
- Moulézan
- La Rouvière
- Saint-Chaptes
- Sauzet
- Sainte-Anastasia (à compter du 20/07/2017)

La Communauté d'Agglomération délègue l'exploitation des services des 27 autres communes à des gestionnaires privés : les entreprises **SUEZ** (Lyonnaise des Eaux), **SAUR** et **VEOLIA**. Le Syndicat des eaux usées de la Haute-Braune est entièrement intégré au périmètre de l'Agglomération et regroupe 4 communes : Fons, Gajan, Saint-Bauzély, Saint-Mamert-du-Gard.

Les contrats de concession, leur date d'entrée en vigueur ainsi que leur date d'échéance sont indiqués dans les tableaux ci-dessous :



Contrat	Date d'échéance
Secteur Sud (Générac, Rodilhan, Saint-Gilles)	31/12/2019
Secteur Ouest (Saint-Côme-et-Maruéjols, Bernis, Clarensac, Saint-Dionisy, Caveirac, Langlade, Milhaud)	31/12/2019



Contrat	Date d'échéance
Sainte Anastasia	19/07/2019 (en régie par la suite)
Marguerittes	31/12/2019
Lédenon	31/12/2019
Nîmes	31/12/2019
Saint-Genies de Malgoires	30/06/2025
Syndicat de la Haute Braune (Fons, Gajan, St-Mamert et St-Bauzely)	31/12/2023



Contrat	Date d'échéance
Secteur Est (Bezouze, Bouillargues, Caissargues, Manduel, Poulx, Redessan, Saint Gervasy, Sernhac)	31/12/2019
Garons	31/12/2019

Le service public de l'assainissement collectif est principalement autofinancé par des redevances payées par les usagers. Pour les concessions, une part de ces redevances revient au concessionnaire, pour la gestion et l'exploitation des ouvrages, et une autre part revient à la collectivité pour le financement des investissements et ouvrages nouveaux du service.

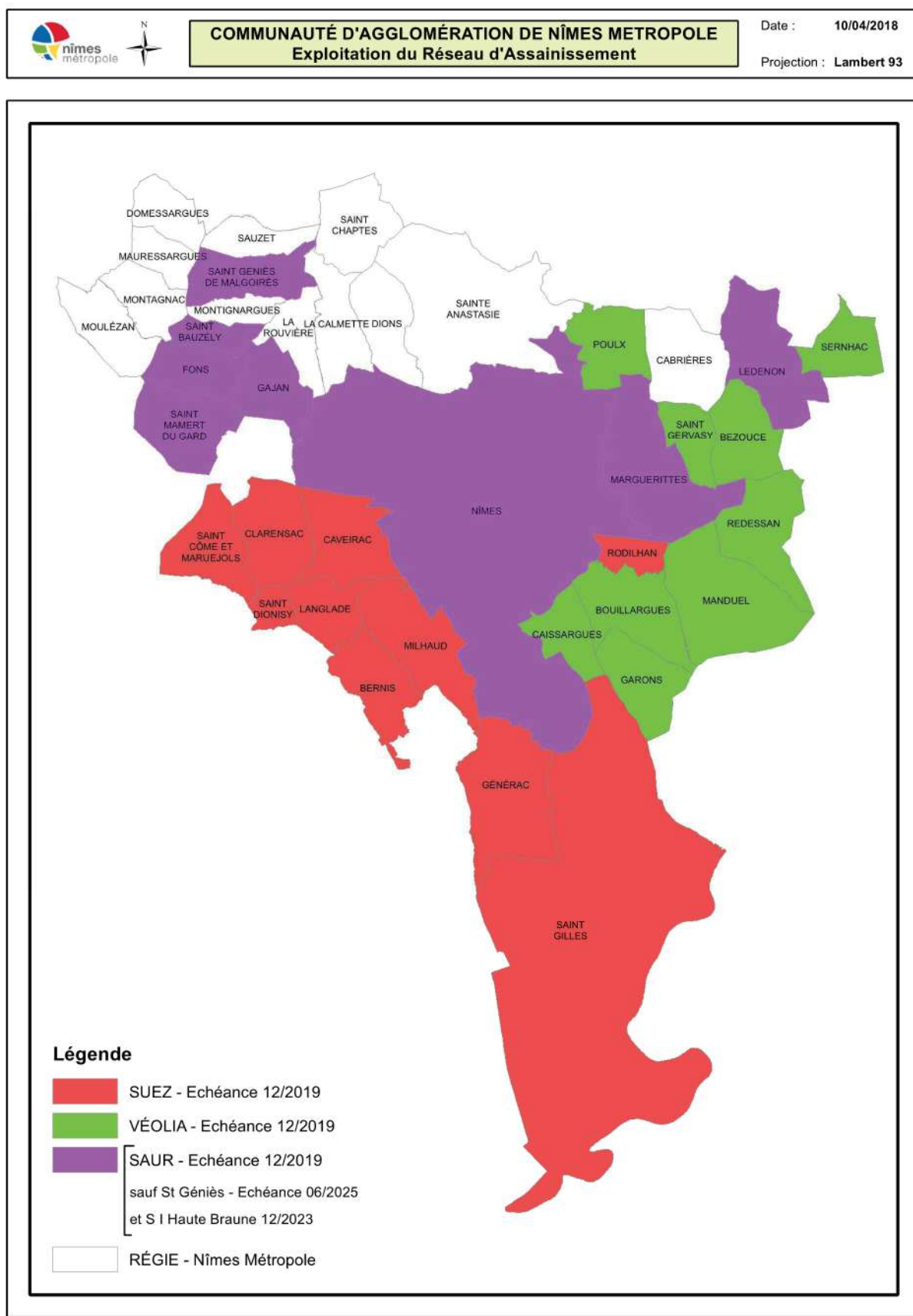


Figure 5. Exploitants des systèmes d'assainissement collectif sur le territoire de Nîmes Métropole

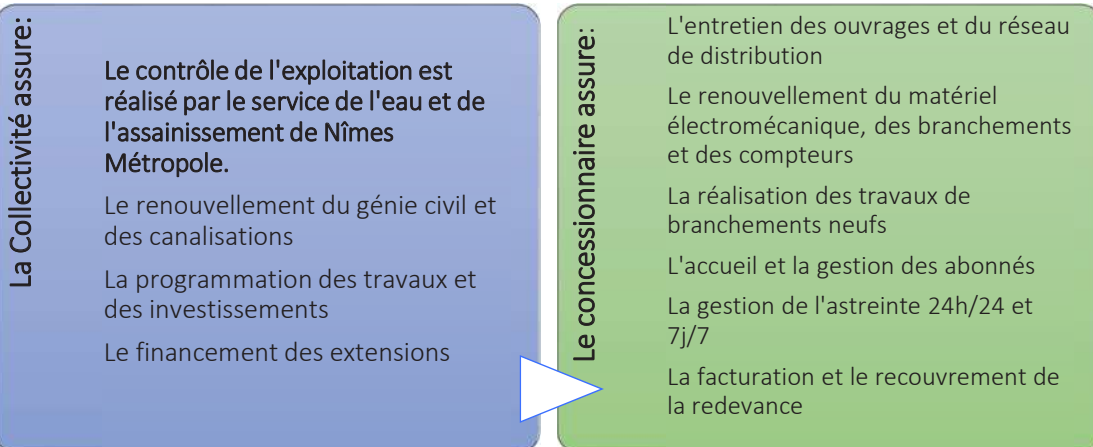
Définition de la concession de service public (ex-délégation de service public)

Dans ce mode de gestion, la collectivité confie à une entreprise spécialisée l'exécution du service tout en conservant la maîtrise de celui-ci. Le concessionnaire assure l'exploitation des installations et la gestion des abonnés.

Sur le territoire de la CA Nîmes Métropole, le mode de gestion choisi pour 27 de ses communes est la concession de service public.

La répartition des responsabilités entre la Collectivité et les concessionnaires

En concession de service public, la collectivité externalise l'exploitation des ouvrages (gestion quotidienne, entretien et renouvellement) tout en conservant la propriété et la responsabilité du patrimoine du service.



Définition de la régie directe

La régie directe signifie que la collectivité assure elle-même un service public dans son ensemble : elle prend en charge à la fois les investissements, la gestion du patrimoine d'infrastructures et l'exploitation au quotidien.

Sur le territoire, Nîmes Métropole gère le service d'assainissement collectif de 12 communes en régie directe.

Les données relative à la clientèle

Les abonnés du service Assainissement Collectif

Le service de distribution d'assainissement collectif de Nîmes Métropole dessert **85 790 abonnés**. Les tableaux et graphiques ci-dessous donnent l'évolution du nombre d'abonnés sur l'ensemble des communes du territoire.

	2015	2016	2017
Nombre d'abonnés au service de l'assainissement collectif	79 475	80 143	85 790

La commune de Nîmes représente 50% des abonnés à l'Assainissement Collectif.

Le taux de desserte par les réseaux de collecte des eaux usées [P201.1]

On peut noter que **88,2%** des abonnés de l'eau potable sur l'agglomération disposent également du service de l'assainissement collectif. Les communes de Milhaud et Bernis ont le taux de desserte le plus élevé (99 %) tandis que la commune de Domessargues a le taux de desserte le plus faible (44 %).

Les autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées [D202.0]

Fin 2017, on dénombre **33 établissements industriels** qui disposent d'une autorisation de déversement de leurs effluents dans le réseau de collecte. Ils sont principalement situés sur la commune de Nîmes (30).

Les taux d'impayés sur les factures de l'année précédente [P257.0], les taux de réclamations [P258.1] sont estimés aux valeurs suivantes, sur Nîmes Métropole, en 2017 :

NIMES METROPOLE	P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	P258.1 - Taux de réclamations écrites (pour 1000 abonnés)
2017	5,7%	11,9

Les volumes associés aux abonnés du service

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des volumes assujettis à l'assainissement collectif, ainsi que le volume moyen assujetti (consommation unitaire).

	2015	2016	2017
Volumes assujettis (m³)	11 748 815	11 628 391	12 300 831

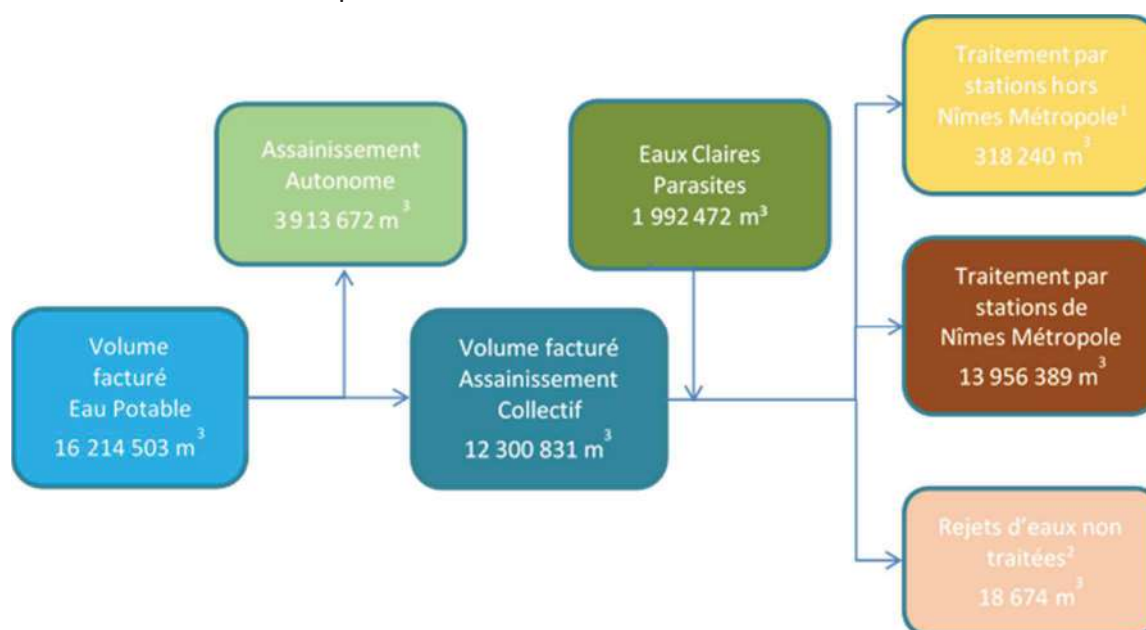
Les volumes assujettis à l'assainissement collectif

Les volumes assujettis à l'assainissement collectif correspondent aux volumes d'eau potable consommés par les usagers de l'assainissement collectif. Le volume moyen assujetti est de l'ordre de **143 m³ par abonné et par an**. Les plus basses valeurs sont proches de 60 m³, et le volume assujetti moyen peut aller jusqu'à 175 m³/abonné sur la commune de Nîmes.

	2015	2016	2017
Volume moyen assujetti en m³/abonné	148	145	143

Le bilan des volumes associés à l'assainissement collectif

Un graphique présentant les estimations des volumes d'eau collectés et traités par le service de l'assainissement collectif est présenté ci-dessous.



¹ Bernis (effluents traités par STEU du SMTTEU Aubord-Bernis) et Générac (effluents traités par STEU du SIVOM des Costières)

² Donnée calculée sur la base des volumes déversés en entrée des stations de traitement des eaux usées de Nîmes Métropole

Le traitement des eaux usées

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]

Les valeurs globales des rendements (en %) constatées sur l'agglomération en 2017 sont les suivantes :

Capacité de traitement (EH)	Rendement DBO5	Rendement DCO	Rendement MES	Rendement NTK	Rendement NGL	Rendement Pt
345 606	99%	95%	98%	84%	91%	82%

Ces valeurs sont assez variables d'une station à l'autre, le détail est présenté en annexe.

Les stations de traitement des eaux usées ont pour rôle de réduire la pollution collectée avant de rejeter les effluents au milieu naturel. L'abattement de pollution se chiffre sur plusieurs paramètres, que sont la DCO : Demande Chimique en Oxygène (indicateur de pollution minérale), la DBO5 : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours (indicateur de pollution organique), et les MES : Matières en Suspension (particules solides).

D'autres paramètres comme la pollution azotée (paramètre NTK ou paramètre NGL pour « azote total ») et la pollution phosphorée (paramètre Pt) peuvent aussi être disponibles pour les stations les plus importantes compte-tenu que les milieux récepteurs sont classés sensibles à l'eutrophisation.

L'indicateur [P254.3] permet de mesurer le pourcentage de bilans sur 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance ou des arrêtés d'autorisation de rejets et de la réglementation en vigueur (arrêté du 21 juillet 2015). Il est obligatoire pour chaque station d'épuration supérieure à 2000 EH.

En fonction de la capacité des stations, un certain nombre d'analyses non-conformes est prévu par la réglementation. **En 2017, les rejets de toutes les stations au regard des prescriptions de l'acte individuel sont conformes à la réglementation à 95%.**

Les rendements épuratoires, la conformité de la collecte des effluents, des équipements d'épuration et de leur performance aux prescriptions réglementaires [P203.3, P204.3, P205.3]

Ces indicateurs permettent d'évaluer la conformité de la collecte des effluents, des équipements d'épuration et de leur performance aux prescriptions réglementaires au regard des dispositions de la Directive européenne 91/271/CEE relative aux eaux résiduelles urbaines (DERU).

Les indices de conformité de la collecte des effluents, des équipements d'épuration et de leur performance aux prescriptions réglementaires **[P203.3, P204.3, P205.3] sont évalués à 90,2%**. Cette évaluation prend en compte les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées de plus de 2000 EH (Le poids de chacun des systèmes étant évalué au travers de la charge en DBO5).

La conformité des systèmes d'assainissement de Nîmes Métropole a été évaluée dans le présent document à partir des données envoyées par la DDTM du Gard jusqu'au 30/07/2018. Ainsi, il a été considéré qu'en l'absence de mail de la DDTM signalant une non-conformité d'un système d'assainissement, celui-ci était conforme.

En 2017, six systèmes d'épuration, situés sur les communes de Dions (moins de 2000 EH), Marguerittes, Clarensac, Poulx, La Calmette et Saint Chaptès ont été jugés non conformes pour l'année 2017 par la Police de l'eau du Gard, en général pour des dépassements de concentrations réductibles et/ou des rejets de système de collecte par temps de pluie excessivement élevés. Des investigations et des actions sont en cours afin de rétablir la conformité de ces stations en 2018.

Les performances de 22 unités de traitement sur 28, à l'échelle de Nîmes Métropole, sont conformes en 2017.

Globalement, le système d'épuration de l'Agglomération est marqué par le bon fonctionnement de ses installations, notamment la station de la commune de Nîmes (230 000 EH) qui a un rendement en DBO5 de 99%, en DCO de 96% et en MES de 99%.

Par ailleurs, les rendements sont relativement faibles sur la petite station de Dions (700 EH), mais un projet est en cours pour la mise en œuvre d'une nouvelle station intercommunale.

La production de boues [D203.1] et les sous-produits d'épuration, Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation [P206.3]

Les sous-produits d'épuration sont détaillés en annexe. L'indicateur **D203.1** « quantité de boues évacuées issues des ouvrages d'épuration » est de **3 491 tMS** (tonnes de matière sèche), et correspond globalement à la pollution abattue par les unités de traitement de l'agglomération.

	2015	2016	2017
Quantité de boues évacuées issues des ouvrages d'épuration	3 261 tMS	3 169 tMS	3 491 tMS
Taux de boues évacué selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%

Le taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation (**P206.3**) est de **100%**. On note que les stations sont globalement bien dimensionnées pour assurer la production et l'évacuation des boues.

La principale destination des boues est la valorisation en agriculture. Elles sont envoyées sur des plateformes de compostage où elles sont mélangées avec des déchets verts pour former du compost normé.

La production de boues est très stable d'une année sur l'autre, montrant un fonctionnement normal des installations. La station de Nîmes produit, à elle seule, 2 279 tMS de boues, soit près de 65% des boues évacuées.

La performance des réseaux de collecte

La performance des réseaux de collecte se traduit au travers de deux indicateurs, le nombre de débordements et le nombre de « points noirs » du réseau de collecte.

	<i>Linéaire de réseau (km)</i>	<i>P251.1 Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers</i>	<i>P252.2 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau</i>
NIMES METROPOLE	1 145,7	0,0 %	13,5

Aucun des exploitants du service n'a déclaré de débordement dans les locaux des usagers, cet indicateur de performance (P251.1 Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers) a donc une valeur nulle. La responsabilité des concessionnaires est engagée sur ce sujet.

Structurellement, le réseau peut présenter un certain nombre de sites à pente faible, où la conception même du réseau fait en sorte qu'il est nécessaire de procéder à un curage fréquent. Ces « points noirs » se traduisent dans l'indicateur ci-contre.

L'indicateur **P252.2** admet donc pour 2017 la valeur moyenne sur le territoire de **13,5 points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau**.

	<i>Nd de postes de relèvements</i>	<i>Linéaire curé - préventif (km)</i>	<i>soit en %</i>	<i>Nombre de désobstructions de branchements</i>	<i>soit par 1000 usagers</i>	<i>Nombre de désobstructions de réseau</i>	<i>soit par 100 km</i>
NIMES METROPOLE	99	208,0	18%	1 792	21	1 400	122

On observe un nombre de désobstructions très important (en moyenne **environ 1,22 désobstructions de réseau par an et par km**), malgré un curage préventif représentant en moyenne **18% du linéaire du réseau** (soit la quasi-totalité du réseau tous les 5 ans).

Les principaux investissements en assainissement collectif de Nîmes Métropole

Les travaux en réseau et en station réalisés en 2017

Poulx : Réhabilitation des rampes d'insufflation d'air sur le bassin d'aération



Saint-Chaptes : Curage du lit de séchage des boues avec replantation des macrophytes



Nîmes : Extension de réseau d'Assainissement Collectif sur le Chemin du Mas de Lauze qui a eu lieu fin 2017 (travaux terminés début 2018)



Sainte-Anastasie :

Construction de la nouvelle station d'épuration des eaux usées d'une capacité de 4 500 EH qui traite actuellement les eaux usées de Dions et La Calmette.

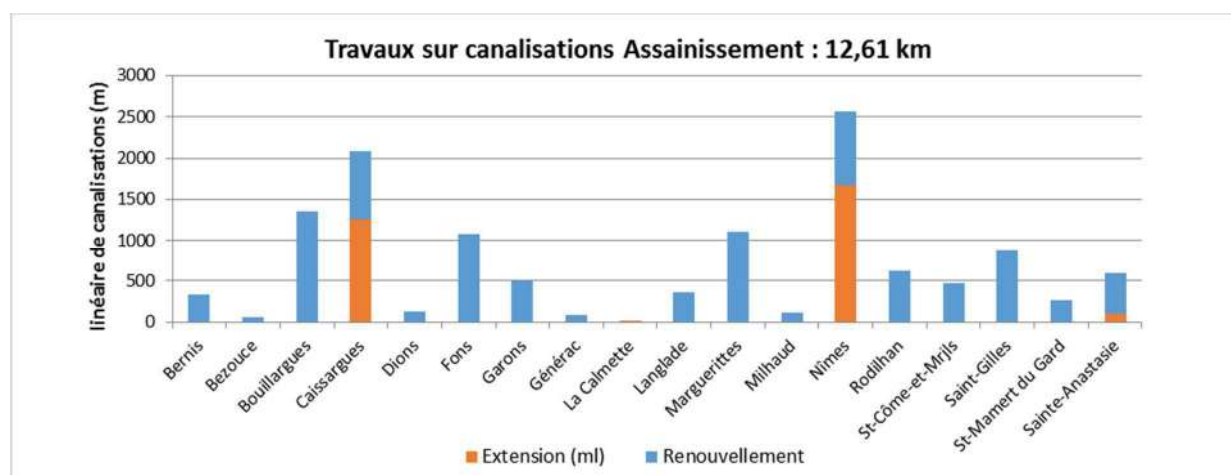
La première pierre a été posée en avril 2017 et le raccordement des eaux usées de Dions et La Calmette a eu lieu le 8 février 2018. Une seconde tranche conditionnelle prévoit le raccordement des eaux usées de Sainte-Anastasie ultérieurement



Le taux de renouvellement des canalisations [P253.2]

Cet indicateur mesure l'effort réalisé par Nîmes Métropole pour maintenir en état le réseau de canalisations : le patrimoine enterré.

Les travaux sur canalisations réalisés courant 2017 par Nîmes Métropole représentent **12,61 km** de canalisations. Ces travaux comprennent **3,04 km** d'extension de réseaux et **9,57 km** de renouvellement.



Le taux de renouvellement est le rapport entre le linéaire moyen du réseau de distribution renouvelé sur la longueur totale du réseau.

	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de réseau	1 014 km	1 020 km	1 025,7 km	1 035,2 km	1 145,7 km
Linéaire d'extension	ND	5,68 km	1,23 km	1,23 km	3,04 km
Linéaire renouvelé/réhabilité/renforcé	7,79 km	6,88 km	5,27 km	2,14 km	9,57 km
Taux de renouvellement global de l'année	0,77%	0,68 %	0,52 %	0,33 %	1,10 %
P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,54%	0,48%	0,55%	0,53 %	0,55 %

En moyenne sur les cinq dernières années, le renouvellement réalisé a concerné **0,55% du linéaire de réseau. Ce taux est stable d'une année sur l'autre et démontre les investissements importants réalisés par l'Agglomération.**

La tarification

Le tarif en vigueur

Le tarif est instauré en contrepartie du service rendu en assainissement collectif.

Il est établi en fonction des charges du service public de l'assainissement collectif et des programmes d'investissement mis en œuvre pour entretenir et développer le patrimoine du service.

- **Quel est le volume pris en compte ?**

L'assiette de la redevance se base sur la consommation en eau potable relevée au compteur de chaque usager. Cette assiette peut être ajustée dans la mesure où l'utilisateur fait la preuve que les volumes n'ont pas été rejetés au réseau d'assainissement (exemple : fuite souterraine).

- **Qui perçoit l'argent de la facture d'assainissement collectif ?**

- une part « Collectivité » de la redevance revient à l'Agglomération pour les travaux, et le cas échéant (régies) pour l'exploitation des installations
- une part « Concessionnaire » de la redevance revient à la société SAUR, SUEZ ou VEOLIA, en fonction du secteur, en contrepartie des obligations du contrat de concession qu'ils ont signé, comprenant notamment l'exploitation du service
- une part revenant à l'Agence de l'eau (dite « Modernisation des réseaux de collecte »)
- la TVA est appliquée à l'ensemble de la facture, et revient *in fine* à l'Etat (au taux de 10%).

Le tarif est déterminé par la délibération du 12 Décembre 2016 (annexée), qui fixe les valeurs à compter du 1^{er} Janvier 2017, ainsi que les délibérations prises par les collectivités avant leur intégration à la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole :

Délibérations		Tarif global €/m3 (hors TVA)	Tarif Assainissement Collectif, €/m3 (hors TVA)
Bernis, Bezouze, Bouillargues, Caissargues, Caveirac, Clarensac, Garons, Générac, Manduel, Marguerittes, Nîmes, Langlade, Lédenon, Milhaud, Poulx, Rodilhan, Saint Côme et Maruéjols, Saint Dionisy, Saint Gervasy, Saint Gilles, Sainte Anastasie, Semhac		3,482	1,359
Cabrières		3,287	1,261
La Calmette, Saint Chaptès		3,114	1,161
Dions		3,114	1,239
Fons		4,304	1,865
Gajan		4,317	1,906
La Rouvière**		2,437	0,977
Montignargues		3,612	1,177
Redessan		3,381	1,341
Saint-Bauzely		4,507	2,072
Saint-Géniès de Malgoirès		4,068	2,058
Saint Mamert du Gard		4,287	1,876
Sauzet		3,008	1,058
SIE Domessargues	Domessargues*	4,422	2,198
	Mauressargues*	NC	NC
	Montagnac*	3,949	1,725
	Moulézan	NC	NC

* Période d'application au 01/01/2016

** Période d'application au 01/06/2016

La part collectivité est constituée par le complémentaire de la part concessionnaire et des taxes de l'agence de l'eau, en prenant en considération le tarif global voté par l'agglomération.

Ainsi, les tarifs payés par l'abonné sont stables, dans une optique d'harmonisation des tarifs à l'échelle de l'agglomération à moyen terme, comme pour l'eau potable.

On peut également souligner que les tarifs de chaque contrat restent variables et que les tarifs de l'agence de l'eau peuvent légèrement varier selon les communes.

Le tarif unifié de l'assainissement collectif, **voté par le Conseil Communautaire**, est de 1,3590€ HT/m³, soit **1,4949 € TTC/m³** (TVA au taux de 10%).

Le prix moyen national s'élève à 1,93€ TTC/m³, 80% de la population bénéficiant d'un prix compris entre 1,26 €/m³ et 2,73€/m³ (Données 2017 SISPEA portant sur l'année 2014).

Les aspects financiers de la gestion du service d'assainissement collectif

Vue d'ensemble du budget assainissement de Nîmes Métropole en 2017

Le compte administratif 2017 présente la synthèse suivante :

k€	ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Section d'exploitation	
Recettes réelles	12 113,1
dont subventions d'exploitation	2 178,0
dont produits de la facture	6 822,7
autres	3 112,4
Dépenses réelles	4 200,0
dont charges générales	726,2
dont charges de personnel et frais assimilés	1 291,9
dont charges financières (intérêts)	1 530,7
autres	651,1
Solde de la section d'exploitation (op. réelles)	7 913,1
Transfert à la section d'investissement (solde des op. d'ordre)	5 850,8
Section d'investissement	
Recettes réelles	10 290,4
dont subventions d'investissement	813,2
dont dette souscrite	8 300,0
autres, dont réserves	1 177,3
Dépenses réelles	14 731,3
dont dépenses d'équipement	2 488,6
dont charges de remboursement de la dette (capital)	5 257,7
Solde de la section d'investissement (op. réelles)	-4 440,8
Transfert de la section d'exploitation (solde des op. d'ordre)	5 850,8
Solde de l'année N	3 472,3

Chiffres issus des Comptes Administratifs 2017 – Rattachements inclus

Les intérêts de la dette comprennent les intérêts réglés à échéance, les intérêts courus non échus et les rattachements

Ces comptes sont donc équilibrés. On note que l'année 2017 a permis à l'Agglomération d'investir plus de 2,5 Millions d'Euros dans le service de l'assainissement collectif. L'amortissement permet de financer 5,8M€ d'investissements et de remboursements de la dette chaque année, et l'Agglomération peut procéder à un autofinancement complémentaire de l'ordre de 3,5M€. La capacité d'investissement de l'Agglomération est donc importante.

L'état de la dette de la Collectivité au 31 décembre 2017

L'état de la dette est le suivant :

k€	ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Dette	
Encours de la dette au 31/12/N	73 042,2
Annuité de l'exercice	6 816,0
dont capital	5 257,7
dont intérêts	1 558,2
Indicateurs	
Epargne brute	7 913,1
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	9,2

*Chiffres issus de l'état de la dette (Annexe IV A1.2) annexé aux Comptes Administratifs 2017
Les intérêts de la dette ne comprennent que les intérêts réglés à échéance*

La dette en 2017 est donc importante, et la durée d'extinction de la dette reste relativement élevée, proche du seuil théorique recommandé de 12 ans. L'annuité de la dette représente de l'ordre de 86% de l'épargne brute, et la marge de manœuvre pour un endettement supplémentaire est quasiment inexistante.

Les recettes du service de l'Assainissement Collectif

En 2017, les recettes globales perçues par l'agglomération ou ses concessionnaires sont de 15,4 M€HT. Ces valeurs peuvent être constatées dans les rapports annuels des exploitants.

Recettes collectivité	Recettes d'exploitation des concessionnaires	Travaux à titre exclusif et recettes accessoires	TOTAL
6 822 703 €	8 995 344 €	1 686 668 €	17 504 715 €

Les recettes du service sont partagées comme suit, globalement :

- 39 % pour l'Agglomération
- 61 % pour les Délégués, en comptant parmi ces recettes les recettes liées aux travaux exclusifs (typiquement : branchements neufs) et les recettes accessoires (notamment liées à l'application du règlement du service).

Le Budget de l'Agglomération est en outre alimenté par les Primes pour épuration versées par l'Agence de l'Eau, ainsi que par différentes subventions dans le cadre des programmes d'investissements.

Ce qu'il faut retenir de l'année 2017 pour le service d'assainissement collectif

- ▲ **85 790** ABONNES, **12,30** MILLIONS DE M³ FACTURES.
- ▲ **13,9** MILLIONS DE M³ TRAITES.
- ▲ DES STATIONS DE TRAITEMENT GLOBALEMENT **PERFORMANTES** (ELIMINATION DE LA DBO₅ A **99%**)
- ▲ **1 145,7** KM DE RESEAU ET **99** POSTES DE RELEVAGE/REFOULEMENT
- ▲ UNE GESTION CONCEDEE A TROIS OPERATEURS PRIVES (VEOLIA, SAUR ET SUEZ) POUR 27 COMMUNES. 12 COMMUNES EN REGIE.
- ▲ DES RESEAUX BIEN ENTRETENUS
- ▲ UN PRIX UNIFIE DE **1,49 € TTC/M³** POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, INCLUS DANS UNE FACTURE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE **3,73 € TTC/M³**, NETTEMENT **INFERIEUR** AUX DONNEES NATIONALES : 3,98 € TTC/M³ (DONNEES 2017 SISPEA PORTANT SUR L'ANNEE 2014).

4. Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif

Nîmes Métropole constitue l'autorité compétence en matière d'assainissement non collectif sur les 39 communes de la collectivité.

Nîmes Métropole a créé son Service d'Assainissement non Collectif (SPANC) géré en régie, et ponctuellement renforcée par un prestataire de service, par délibération du 14 décembre 2006. Il est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2007.

L'assainissement non collectif peut se définir comme « tout système d'assainissement individuel effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement ».

Les contrôles

	NIMES METROPOLE			
	2014	2015	2016	2017
Nombre d'installations d'assainissement non collectif	9 587	9 698	9 959	10 092
Nombre d'installations d'assainissement non collectif contrôlées	749	1050	1271	1193
Contrôle diagnostique de l'existant	81	64	76	30
Vérification du bon fonctionnement et de l'entretien	668	986	1195	692
Vérification de la conception des travaux	267	227	335	302
Pour une installation nouvelle	93	90	187	196
Pour une installation réhabilitée	174	137	168	106
Vérification de l'exécution des travaux	192	154	183	169
Pour une installation nouvelle	66	47	51	60
Pour une installation réhabilitée	126	107	132	109

Le nombre d'installations recensées à l'échelle de Nîmes Métropole s'élève à **10 092** en 2017, en hausse de **+1,3%** par rapport à 2016.

Près de 85% de l'activité, toutes missions confondues, est générée par Nîmes.

Volet réglementaire - Les arrêtés d'application

- Arrêté du 7 septembre 2009, relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif,
- Arrêté du 7 septembre 2009, modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2kg/j de DBO₅,

- Arrêté du 7 septembre 2009, définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif.
- Arrêté ministériel du 27 avril 2012, définissant les modalités d'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.
- Arrêté du 21 juillet 2015, modifié par l'arrêté du 24 août 2017, relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations non collectif, l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2kg/j de DBO5.

Nîmes Métropole a procédé de 2007 à 2012 au diagnostic des installations d'assainissement non collectif recensées sur son territoire. Depuis fin 2011, un nouveau contrôle périodique a été mis en œuvre, conformément à l'obligation qui incombe aux collectivités. Ce contrôle s'adresse à la totalité des installations présentes sur le territoire déjà contrôlées, soit au titre du diagnostic initial, soit au titre du contrôle de conception / réalisation.

L'état qualitatif et quantitatif du parc connu au 31/12/2017 est présenté ci-après, sur la base des critères fixés par l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 :

	NIMES METROPOLE			
	2014*	2015*	2016	2017
Installations jugées non conformes et présentant un risque avéré ou absence d'installation	986	942	911	1123
Installations jugées en « état d'usage » (non-conforme mais ne présentant pas de risque avéré)	7750	7768	7824	7591
Installations jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service	895	1066	1224	1378

*Corrections apportées sur les situations de conformité de 2014 et 2015

Indicateurs sur les programmes d'aide à la réhabilitation

Nîmes Métropole s'est engagée en 2009 aux côtés de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour aider financièrement et accompagner les propriétaires d'installations jugées à risque(s) à entreprendre la réhabilitation de leur dispositif. Une réhabilitation se définit comme une opération de mise aux normes d'une installation d'assainissement non collectif

En 2017, Nîmes Métropole a poursuivi son partenariat avec l'Agence de l'Eau et 20 réhabilitations ont été menées.

Les indicateurs règlementaires

Les indicateurs règlementaires pour l'assainissement non collectif sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

	NIMES METROPOLE			
	2014*	2015*	2016	2017
SITUATION DE CONFORMITE				
Installations jugées non conformes et présentant un risque avéré ou absence d'installation	986	942	911	1123
Installations jugées en « état d'usage » (non-conforme mais ne présentant pas de risque avéré)	7 750	7 768	7 824	7 591
Installations jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service	895	1 066	1 224	1 378
Indicateurs descriptifs				
Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif (D301.0)	26 693	26 185	26 889	27 248
Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	110	110	110	110
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service				
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20	20	20
Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20	20	20
Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30	30	30
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30	30	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service				
Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0	0	0	0
Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0	0	0	0
Le service assure le traitement des matières de vidange	10	10	10	10
Indicateurs de performance				
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	7%	8%	9%	12%
Dont taux d'installations jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service	7%	8%	5%	12%

*Corrections apportées sur les indicateurs de 2014 et 2015

Le Service SPANC reste donc organisé de manière similaire à l'année 2016 en ce qui concerne les missions exercées.

Le bilan financier

Le bilan financier du service est présenté comme suit :

	2014	2015	2016	2017
Recettes	356 673 €	297 135 €	350 173 €	277 610 €
Recettes d'exploitation issues du contrôle des installations	195 400 €	219 558 €	237 583 €	250 865 €
Autres recettes	161 273 €	77 577 €	112 590 €	26 745 €
Charges	348 738 €	312 194 €	293 024 €	238 499 €

Le service de l'assainissement non collectif présente une section d'exploitation uniquement, la section d'investissement est vierge. La section d'exploitation est comme suit :

<i>k€</i>	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
Section d'exploitation	
Recettes réelles	277,5
dont subventions d'exploitation	25,9
dont produits de la facture	251,1
autres	0,5
Dépenses réelles	260,6
dont charges générales	60,8
dont charges de personnel et frais assimilés	138,6
dont charges financières (intérêts)	0,0
autres	61,2
Solde de la section d'exploitation (op. réelles)	16,9
<i>Transfert à la section d'investissement (solde des op. d'ordre)</i>	1,7
Section d'investissement	
Recettes réelles	0,0
dont subventions d'investissement	0,0
dont dette souscrite	0,0
autres, dont réserves	0,0
Dépenses réelles	0,0
dont dépenses d'équipement	0,0
dont charges de remboursement de la dette (capital)	0,0
Solde de la section d'investissement (op. réelles)	0,0
<i>Transfert de la section d'exploitation (solde des op. d'ordre)</i>	1,7
Solde de l'année N	
	16,9

Les tarifs

Le tarif appliqué à l'utilisateur disposant d'un système d'assainissement individuel est un forfait, facturé à l'abonné sur la seconde facture de l'année. Chaque système d'assainissement individuel est soumis à un contrôle de bon fonctionnement (CBF) au maximum tous les 8 ans.

Les tarifs n'ont pas changé en 2017 pour les installations inférieures à 21 EH, mais de nouveaux tarifs ont été mis en place pour les installations d'une capacité plus importante.

Prestation	Qui est concerné ?	Capacité de l'installation (équivalent-habitants)	Montant de la redevance (€HT)	Fréquence
Redevance pour le contrôle de conception d'un projet neuf (TVA 20%) et pour les réhabilitations (TVA 10%)	Le porteur d'un projet d'installation ou de réhabilitation d'un dispositif d'assainissement non collectif	Inférieur(e) à 21 EH	210 €	Par projet, à l'émission de l'avis sur la conception du projet
		Entre 21 et 50 EH	310 €	
		Supérieur(e) à 50 EH	610 €	
Redevance pour le diagnostic initial de l'installation	Le propriétaire du bâti équipé d'un assainissement non collectif	Inférieur(e) à 21 EH	92 €	1 seule fois
		Entre 21 et 50 EH	210 €	
		Supérieur(e) à 50 EH	310 €	
Redevance pour le contrôle d'une installation sur demande expresse	Le propriétaire du bâti équipé d'un assainissement non collectif	Inférieur(e) à 21 EH	210 €	Par contrôle
		Entre 21 et 50 EH	310 €	
		Supérieur(e) à 50 EH	610 €	
Redevance pour le contrôle de bon fonctionnement	L'utilisateur du dispositif assainissement non collectif (à défaut : le propriétaire).	Inférieur(e) à 21 EH	14,45 € (15,89 €TTC)	Annualisée
		Entre 21 et 50 EH	110 €	Forfaitaire
		Supérieur(e) à 50 EH	210 €	Forfaitaire

Les taux de TVA varient selon le type de contrôle : le contrôle d'une installation ancienne, l'entretien ou les travaux de réhabilitation sont facturés avec un taux de TVA réduit, de 10%, alors que les autres prestations sont frappées de TVA au taux normal (20%).

Ce qu'il faut retenir de l'année 2017 pour le service d'assainissement non collectif

- ▲ LA BARRE DES **10 000** INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT AUTONOME EST **DEPASSEE**, AVEC UN PARC DE **10 092** DISPOSITIFS CONNUS.
- ▲ **1 193** CONTROLES EFFECTUES DURANT L'ANNEE 2017 (DIAGNOSTIC, BON FONCTIONNEMENT, CONCEPTION, EXECUTION).
- ▲ UN NOUVEAU MAIS AUSSI DERNIER PROGRAMME D'AIDE A LA REHABILITATION ENGAGE EN PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DE L'EAU ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, ET QUI CONCERNERA **12 INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF JUGEES DEFECTUEUSES** ET PRESENTANT UN RISQUE SANITAIRE.
- ▲ LE LANCEMENT ET L'ANIMATION D'UNE **DEMARCHE QUALITE EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF** AVEC UN PREMIER CAHIER DES CHARGES DESTINE AUX BUREAUX D'ETUDES PRESCRIPTEURS.

5. Annexes

Annexes Eau Potable

1 - Patrimoine du service

Commune	Sites de production	Site de stockage affecté à la distribution	Capacité de stockage	Ouvrage de reprise	Surpresseurs	Linéaire du réseau	Commentaires
Bernis	1	1	1 000 m3	0	0	28,9 km	le prélèvement est en attente de DUP
Bezouce	1	1	900 m3	0	1	21,0 km	
Bouillargues	1	2	1 330 m3	0	0	55,6 km	l'un des réservoirs est temporairement HS
Cabrières	1	1	500 m3	1	0	19,7 km	
Caissargues	1	1	1 630 m3	0	1	33,8 km	
Caveirac	0	2	1 305 m3	0	0	35,0 km	
Clarensac	0	1	840 m3	0	0	29,0 km	
Dions	1	1	200 m3	0	0	7,9 km	
Fons	0	1	300 m3	0	1	6,1 km	
Gajan	0	2	1 200 m3	0	0	22,7 km	
Garons	0	2	1 310 m3	0	1	41,4 km	
Générac	1	2	1 600 m3	0	0	32,3 km	
La Calmette	2	1	980 m3	0	0	19,5 km	
La Rouvière	1	1	150 m3	0	0	10,8 km	
Langlade	0	2	1 580 m3	2	0	23,9 km	
Lédenon	2	1	430 m3	0	0	22,5 km	
Manduel	2	2	1 390 m3	1	0	49,1 km	
Marguerittes	1	1	3 000 m3	2	0	60,2 km	
Milhaud	1	1	1 870 m3	0	0	34,4 km	
Montignargues	0	2	320 m3	1	1	12,3 km	
Nîmes	1	13	53 720 m3	9	6	693,2 km	
Poulx	1	1	2 000 m3	0	1	42,7 km	
Redessan	1	1	750 m3	1	0	27,0 km	
Rodilhan	1	1	750 m3	1	0	20,0 km	le site de production est temporairement HS
Saint Bauzély	1	1	300 m3	0	0	12,3 km	
Saint Chaptes	0	1	300 m3	1	0	19,5 km	
Saint Côme et Maruéjols	0	1	260 m3	0	0	10,8 km	
Saint Dionisy	0	0	0 m3	0	0	10,0 km	
Saint Geniès de Malgoirès	1	1	2 100 m3	0	0	22,8 km	
Saint Gervasy	1	1	500 m3	0	0	17,3 km	
Saint Gilles	3	2	1 680 m3	1	1	158,0 km	
Saint Mamert du Gard	0	0	0 m3	0	0	12,3 km	
Sainte Anastasie	1	2	370 m3	0	0	27,4 km	
Sauzet	1	2	640 m3	0	0	10,2 km	
Sernhac	1	2	700 m3	0	1	13,9 km	
ENSEMBLE	29	57	85 905 m3	20	14	1 663,3 km	

2 - Abonnés Eau Potable : répartition par communes

Nombre d'abonnés	2015	2016	2017
Bernis	1 338	1 317	1 323
Bezouce	1 018	1 046	1 058
Bouillargues	2 532	2 566	2 591
Cabrières	610	615	658
Caissargues	1 842	1 872	1 899
Caveirac	1 775	1 767	1 796
Clarensac	1 697	1 701	1 730
Dions	397	395	417
Domessargues	NC	NC	NC
Fons	NC	NC	664
Gajan	NC	NC	319
Garons	1 913	1 915	1 962
Générac	1 746	1 776	1 798
La Calmette	980	1 025	1 028
La Rouvière	NC	NC	332
Langlade	1 016	1 001	1 016
Lédenon	666	678	694
Manduel	2 645	2 677	2 737
Marguerittes	3 549	3 630	3 670
Maussargues	NC	NC	NC
Milhaud	2 298	2 258	2 324
Montagnac	NC	NC	NC
Montignargues	NC	NC	251
Moulézan	NC	NC	NC
Nîmes	49 689	50 192	50 634
Poulx	1 602	1 652	1 713
Redessan	1 533	1 558	1 568
Rodilhan	1 160	1 183	1 186
Saint Bauzély	NC	NC	285
Saint Chaptès	826	833	885
Saint Côte et Maruéjols	386	382	378
Saint Dionisy	436	423	434
Saint Geniès de Malgoirès	NC	NC	1 489
St Gervasy	700	719	733
St Gilles	6 018	6 231	6 354
Saint Mamert du Gard	NC	NC	707
Ste Anastasie	803	804	823
Sauzet	NC	NC	344
Sernhac	609	635	644
TOTAL	89 175	90 851	96 444

3 - Volumes Eau Potable

Volume facturé (m ³)	2015	2016	2017
Bernis	136 830	131 317	150 283
Bezouce	105 179	103 480	105 795
Bouillargues	322 099	316 571	298 470
Cabrières	87 968	90 944	80 810
Caissargues	271 068	238 400	211 305
Caveirac	241 382	242 327	292 829
Clarensac	199 915	205 215	214 851
Dions	30 866	29 042	31 066
Domessargues	NC	NC	NC
Fons	NC	NC	82 686
Gajan	NC	NC	33 654
Garons	288 235	268 066	250 477
Générac	196 629	213 582	219 631
La Calmette	121 029	136 377	136 903
La Rouvière	NC	NC	36 107
Langlade	182 734	169 858	187 563
Lédenon	77 510	81 931	90 456
Manduel	292 746	319 812	276 904
Marguerittes	394 383	435 761	404 928
Maussargues	NC	NC	NC
Milhaud	251 232	266 003	291 465
Montagnac	NC	NC	NC
Montignargues	NC	NC	34 786
Moulézan	NC	NC	NC
Nîmes	10 379 904	10 037 564	10 547 933
Poulx	298 697	303 069	316 714
Redessan	168 559	146 738	149 950
Rodilhan	140 137	121 408	170 688
Saint Bazély	NC	NC	144 372
Saint Chaptès	89 277	97 635	82 988
Saint Côme et Maruéjols	35 693	41 710	42 104
Saint Dionisy	66 804	56 867	73 711
Saint Geniès de Malgoirès	NC	NC	169 068
Saint Gervasy	82 735	73 559	70 339
Saint Gilles	850 300	638 738	694 424
Saint Mamert du Gard	NC	NC	91 316
Ste Anastasie	96 585	97 457	109 034
Sauzet	NC	NC	60 263
Sernhac	56 805	62 974	60 630
TOTAL	15 408 496	14 926 405	16 214 503

Consommation unitaire	2015	2016	2017
Bernis	102	100	114
Bezouce	103	99	100
Bouillargues	127	123	115
Cabrières	144	148	123
Caissargues	147	127	111
Caveirac	136	137	163
Clarensac	118	121	124
Dions	78	74	74
Domessargues	NC	NC	NC
Fons	NC	NC	125
Gajan	NC	NC	105
Garons	151	140	128
Générac	113	120	122
La Calmette	123	133	133
La Rouvière	NC	NC	109
Langlade	180	170	185
Lédenon	116	121	130
Manduel	111	119	101
Marguerittes	111	120	110
Maressargues	NC	NC	NC
Milhaud	109	118	125
Montagnac	NC	NC	NC
Montignargues	NC	NC	139
Moulézan	NC	NC	NC
Nîmes	209	200	208
Poulx	186	183	185
Redessan	110	94	96
Rodilhan	121	103	144
Saint Bauzély	NC	NC	507
Saint Chaptès	108	117	94
Saint Côme et Maruéjols	92	109	111
Saint Dionisy	153	134	170
Saint Geniès de Malgoirès	NC	NC	114
St Gervasy	118	102	96
St Gilles	141	103	109
Saint Mamert du Gard	NC	NC	129
Ste Anastasie	120	121	132
Sauzet	NC	NC	175
Sernhac	93	99	94
MOYENNE	173	164	168

Commune	Volume produit			Volume importé			Volume exporté		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Bernis	0 m3	0 m3	0 m3	204 563 m3	172 651 m3	172 459 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Bezouce	156 856 m3	157 947 m3	176 272 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	3 500 m3
Bouillargues	0 m3	0 m3	0 m3	456 666 m3	417 226 m3	410 260 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Cabrières	151 067 m3	155 680 m3	162 140 m3	0 m3	0 m3	4 922 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Caissargues	389 946 m3	326 483 m3	321 543 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Caveirac	0 m3	0 m3	0 m3	337 606 m3	371 371 m3	399 706 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Clarensac	0 m3	0 m3	0 m3	305 546 m3	292 207 m3	250 799 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Dions	86 813 m3	41 525 m3	50 539 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Domessargues	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Fons	NC	NC	0 m3	NC	NC	73 402 m3	NC	NC	0 m3
Gajan	NC	NC	0 m3	NC	NC	73 402 m3	NC	NC	0 m3
Garons	0 m3	0 m3	0 m3	426 516 m3	356 430 m3	339 605 m3	0 m3	0 m3	950 m3
Générac	539 344 m3	525 616 m3	551 257 m3	0 m3	0 m3	0 m3	233 579 m3	204 609 m3	203 463 m3
La Calmette	232 839 m3	259 349 m3	198 319 m3	25 954 m3	57 250 m3	102 509 m3	0 m3	9 871 m3	27 011 m3
La Rouvière	NC	NC	42 580 m3	NC	NC	0 m3	NC	NC	0 m3
Langlade	0 m3	0 m3	0 m3	251 173 m3	213 339 m3	243 783 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Lédonon	149 614 m3	162 467 m3	221 052 m3	0 m3	0 m3	0 m3	26 400 m3	49 623 m3	82 444 m3
Manduel	295 242 m3	227 655 m3	123 649 m3	131 559 m3	194 318 m3	291 561 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Marguerittes	553 871 m3	520 487 m3	578 209 m3	0 m3	79 741 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Mauressargues	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Milhaud	390 313 m3	364 125 m3	374 864 m3	3 371 m3	3 242 m3	3 391 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Montagnac	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Montignargues	NC	NC	0 m3	NC	NC	73 402 m3	NC	NC	0 m3
Moulézan	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Nîmes	14 859 938 m3	13 991 360 m3	14 832 516 m3	1 985 263 m3	1 993 013 m3	1 606 987 m3	728 901 m3	699 807 m3	762 507 m3
Poulx	415 352 m3	428 402 m3	420 081 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Redessan	134 895 m3	131 818 m3	117 537 m3	109 173 m3	65 498 m3	77 739 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Rodilhan	0 m3	0 m3	0 m3	210 773 m3	149 593 m3	228 720 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Saint Bauzély	NC	NC	237 468 m3	NC	NC	73 402 m3	NC	NC	91 414 m3
Saint Chaptes	0 m3	0 m3	0 m3	142 370 m3	133 760 m3	129 500 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Saint Côte et Maruéjols	0 m3	0 m3	0 m3	47 277 m3	51 545 m3	48 340 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Saint Dionisy	0 m3	0 m3	0 m3	88 999 m3	79 224 m3	98 221 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Saint Geniès de Malgoirès	NC	NC	233 463 m3	NC	NC	0 m3	NC	NC	0 m3
St Gervasy	104 729 m3	112 720 m3	106 102 m3	0 m3	0 m3	3 500 m3	0 m3	0 m3	4 922 m3
St Gilles	1 340 735 m3	1 375 680 m3	1 331 195 m3	0 m3	0 m3	950 m3	0 m3	0 m3	3 500 m3
Saint Mamert du Gard	NC	NC	0 m3	NC	NC	73 402 m3	NC	NC	0 m3
Ste Anastasie	133 680 m3	138 777 m3	146 253 m3	0 m3	9 871 m3	27 011 m3	0 m3	0 m3	11 095 m3
Sauzet	NC	NC	65 272 m3	NC	NC	0 m3	NC	NC	0 m3
Sernhac	51 744 m3	29 469 m3	2 911 m3	26 400 m3	49 623 m3	82 444 m3	0 m3	0 m3	0 m3
ENSEMBLE	19 986 978 m3	18 949 560 m3	20 293 222 m3	4 753 209 m3	4 689 902 m3	4 889 415 m3	988 880 m3	963 910 m3	1 190 806 m3

NB : en l'absence d'information individualisée par commune, les volumes importés sont répartis de manière égalitaire entre les 5 communes du Syndicat des Eaux Leins Garrigue

Commune	Volume facturé			Volume consommé autorisé sans comptage			Volume de service		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Bernis	136 830 m3	131 317 m3	150 283 m3	3 957 m3	1 900 m3	4 960 m3	2 180 m3	3 280 m3	5 174 m3
Bezouce	105 179 m3	103 480 m3	105 795 m3	NC	0 m3	1 250 m3	4 706 m3	4 738 m3	5 183 m3
Bouillargues	322 099 m3	316 571 m3	298 470 m3	NC	0 m3	0 m3	13 700 m3	12 517 m3	12 308 m3
Cabrières	87 968 m3	90 944 m3	80 810 m3	NC	0 m3	0 m3	4 398 m3	4 547 m3	4 041 m3
Caissargues	271 068 m3	238 400 m3	211 305 m3	NC	0 m3	0 m3	11 698 m3	9 794 m3	9 649 m3
Caveirac	241 382 m3	242 327 m3	292 829 m3	6 738 m3	3 641 m3	8 726 m3	3 390 m3	7 500 m3	11 991 m3
Clarensac	199 915 m3	205 215 m3	214 851 m3	6 146 m3	2 543 m3	7 485 m3	3 020 m3	6 223 m3	7 524 m3
Dions	30 866 m3	29 042 m3	31 066 m3	NC	0 m3	0 m3	1 543 m3	1 452 m3	1 553 m3
Domessargues	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Fons	NC	NC	82 686 m3	NC	NC	0 m3	NC	NC	3 078 m3
Gajan	NC	NC	33 654 m3	NC	NC	0 m3	NC	NC	3 078 m3
Garons	288 235 m3	268 066 m3	250 477 m3	NC	0 m3	0 m3	12 795 m3	10 693 m3	10 160 m3
Générac	196 629 m3	213 582 m3	219 631 m3	NC	0 m3	0 m3	9 173 m3	9 629 m3	10 434 m3
La Calmette	121 029 m3	136 377 m3	136 903 m3	NC	0 m3	0 m3	6 051 m3	6 819 m3	6 845 m3
La Rouvière	NC	NC	36 107 m3	NC	NC	0 m3	NC	NC	1 805 m3
Langlade	182 734 m3	169 858 m3	187 563 m3	4 425 m3	1 998 m3	5 810 m3	3 110 m3	4 402 m3	7 313 m3
Lédenon	77 510 m3	81 931 m3	90 456 m3	NC	0 m3	0 m3	3 696 m3	3 405 m3	4 158 m3
Manduel	292 746 m3	319 812 m3	276 904 m3	NC	0 m3	0 m3	12 804 m3	12 659 m3	12 456 m3
Marguerittes	394 383 m3	435 761 m3	404 928 m3	NC	0 m3	2 192 m3	16 616 m3	18 007 m3	17 346 m3
Maressargues	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Milhaut	251 232 m3	266 003 m3	291 465 m3	8 229 m3	4 009 m3	10 212 m3	3 480 m3	7 012 m3	11 348 m3
Montagnac	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Montignargues	NC	NC	34 786 m3	NC	NC	0 m3	NC	NC	3 078 m3
Moulézan	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Nîmes	10 379 904 m3	10 037 564 m3	10 547 933 m3	NC	80 663 m3	50 000 m3	483 168 m3	458 537 m3	500 000 m3
Poulx	298 697 m3	303 069 m3	316 714 m3	NC	0 m3	0 m3	12 461 m3	12 852 m3	12 602 m3
Redessan	168 559 m3	146 738 m3	149 950 m3	NC	0 m3	0 m3	7 322 m3	5 919 m3	5 828 m3
Rodilhan	140 137 m3	121 408 m3	170 688 m3	NC	0 m3	0 m3	6 323 m3	4 488 m3	6 862 m3
Saint Bauzély	NC	NC	144 372 m3	NC	NC	0 m3	NC	NC	3 078 m3
Saint Chaptes	89 277 m3	97 635 m3	82 988 m3	NC	0 m3	0 m3	4 464 m3	4 882 m3	4 149 m3
Saint Côme et Maruéjols	35 693 m3	41 710 m3	42 104 m3	813 m3	730 m3	1 205 m3	605 m3	816 m3	1 450 m3
Saint Dionisy	66 804 m3	56 867 m3	73 711 m3	1 210 m3	1 170 m3	2 041 m3	1 460 m3	1 207 m3	2 947 m3
Saint Geniès de Malgoirès	NC	NC	169 068 m3	NC	NC	0 m3	NC	NC	7 004 m3
St Gervasy	82 735 m3	73 559 m3	70 339 m3	NC	0 m3	0 m3	3 142 m3	3 382 m3	3 140 m3
St Gilles	850 300 m3	638 738 m3	694 424 m3	NC	29 918 m3	11 000 m3	40 222 m3	41 270 m3	39 859 m3
Saint Mamert du Gard	NC	NC	91 316 m3	NC	NC	0 m3	NC	NC	3 078 m3
Ste Anastasie	96 585 m3	97 457 m3	109 034 m3	NC	0 m3	0 m3	4 010 m3	4 459 m3	5 732 m3
Sauzet	NC	NC	60 263 m3	NC	NC	0 m3	NC	NC	3 013 m3
Sernhac	56 805 m3	62 974 m3	60 630 m3	NC	0 m3	0 m3	2 344 m3	2 373 m3	2 561 m3
ENSEMBLE	15 465 301 m3	14 926 405 m3	16 214 503 m3	31 518 m3	126 572 m3	104 881 m3	677 882 m3	662 862 m3	749 827 m3

NB : en l'absence d'information individualisée par commune, les volumes de service sont répartis de manière égalitaire entre les 5 communes du Syndicat des Eaux Leins Garrigue

4 - Performance du réseau : détail par commune

Bernis	2 016	2 017
Rendement du réseau de distribution	79,06%	93,02%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	3,36	1,14
Bezouce	2 016	2 017
Rendement du réseau de distribution	68,52%	65,65%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	6,54	7,90
Bouillargues	2 016	2 017
Rendement du réseau de distribution	78,88%	75,75%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	4,32	4,90
Cabrières	2 016	2 017
Rendement du réseau de distribution	61,34%	50,79%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	8,39	11,47
Caissargues	2 016	2 017
Rendement du réseau de distribution	76,02%	68,72%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	6,34	8,16
Caveirac	2 016	2 017
Rendement du réseau de distribution	68,25%	78,44%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	9,27	6,75
Clarensac	2 016	2 017
Rendement du réseau de distribution	73,23%	91,65%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	7,41	1,98
Dions	2 016	2 017
Rendement du réseau de distribution	73,44%	64,54%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	3,84	5,91
Fons*	2 016	2 017
Rendement du réseau de distribution	NC	81,66%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	NC	4,62
Gajan*	2 016	2 017
Rendement du réseau de distribution	NC	81,66%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	NC	4,62
Garons	2 016	2 017
Rendement du réseau de distribution	78,21%	77,03%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	5,26	5,16
Générac	2 016	2 017
Rendement du réseau de distribution	81,40%	78,64%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	8,36	10,00
La Calmette	2 016	2 017
Rendement du réseau de distribution	48,35%	56,76%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	24,34	21,74
La Rouvière	2 016	2 017
Rendement du réseau de distribution	NC	89,04%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	NC	1,18
Langlade	2 016	2 017
Rendement du réseau de distribution	82,62%	82,32%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	4,34	4,93
Lédenon	2 016	2 017
Rendement du réseau de distribution	83,07%	80,10%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	3,36	5,36

Manduel	2 016	2 017
Rendement du réseau de distribution	78,79%	69,69%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	5,07	7,03
Marguerittes	2 016	2 017
Rendement du réseau de distribution	75,60%	73,41%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	6,69	7,00
Milhaud	2 016	2 017
Rendement du réseau de distribution	75,41%	82,76%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	7,49	5,20
Montignargues*	2 016	2 017
Rendement du réseau de distribution	NC	81,66%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	NC	4,62
Nîmes	2 016	2 017
Rendement du réseau de distribution	70,55%	72,15%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	18,61	18,10
Poulx	2 016	2 017
Rendement du réseau de distribution	73,74%	78,39%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	7,31	5,82
Redessan	2 016	2 017
Rendement du réseau de distribution	77,37%	79,77%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	4,48	4,00
Rodilhan	2 016	2 017
Rendement du réseau de distribution	81,49%	77,63%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	3,90	7,00
Saint Bazély*	2 016	2 017
Rendement du réseau de distribution	NC	81,66%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	NC	4,62
Saint Chaptès	2 016	2 017
Rendement du réseau de distribution	76,64%	67,29%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	4,80	5,97
Saint Côme et Maruéjols	2 016	2 017
Rendement du réseau de distribution	83,92%	92,59%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	2,11	0,91
Saint Dionisy	2 016	2 017
Rendement du réseau de distribution	74,78%	80,12%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	5,55	5,34
Saint Geniès de Malgoirès	2 016	2 017
Rendement du réseau de distribution	NC	75,42%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	NC	6,89
Saint Gervasy	2 016	2 017
Rendement du réseau de distribution	68,26%	71,53%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	5,68	4,95
Saint Gilles	2 016	2 017
Rendement du réseau de distribution	51,61%	56,21%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	11,63	10,12
Saint Mamert du Gard*	2 016	2 017
Rendement du réseau de distribution	NC	81,66%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	NC	4,62
Sainte Anastasie	2 016	2 017
Rendement du réseau de distribution	68,56%	72,64%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	4,22	4,75
Sauzet**	2 016	2 017

Rendement du réseau de distribution	NC	96,94%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	NC	0,53
Sernhac	2 016	2 017
Rendement du réseau de distribution	82,62%	74,03%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	2,95	4,37

* Rendement du Syndicat des Eaux Leins Garrigue

** Le rendement de la commune de Sauzet est relativement élevé pour l'année 2017. Cela s'explique par les volumes facturés en 2017 qui prennent également en compte une partie des volumes consommés sur l'année 2016. Par conséquent, le rendement de 2018 sera probablement plus faible que celui de 2017.

5 - Qualité de l'eau

	[P101.1] Taux de conformité des eaux distribuées réalisés par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie			[P102.1] Taux de conformité des eaux distribuées par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques		
	2 015	2 016	2 017	2 015	2 016	2 017
Bernis	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Bezeuce	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Bouillargues	100%	100%	100%	87%	100%	100%
Cabrières	100%	100%	100%	100%	88%	100%
Caissargues	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Caveirac	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Clarensac	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Dions	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Domessargues	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Fons	NC	NC	100%	NC	NC	100%
Gajan	NC	NC	100%	NC	NC	100%
Garons	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Générac	100%	100%	100%	100%	100%	100%
La Calmette	100%	100%	100%	100%	100%	100%
La Rouvière	NC	NC	100%	NC	NC	100%
Langlade	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Lédénon	100%	100%	100%	90%	88%	63%
Manduel	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Marguerittes	100%	100%	100%	95%	100%	90%
Maussargues	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Milhaud	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Montagnac	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Montignargues	NC	NC	100%	NC	NC	100%
Moulézan	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Nîmes	98%	100%	99,5%	99%	99%	99,6%
Poulx	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Redessan	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Saint Bazély	NC	NC	100%	NC	NC	100%
Rodilhan	100%	100%	100%	92%	100%	100%
Saint Chaptès	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Saint Côte et Maruéjols	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Saint Dionisy	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Saint Geniès de Malgoirès	NC	NC	100%	NC	NC	100%
St Gervasy	100%	100%	100%	100%	100%	100%
St Gilles	100%	96%	100%	100%	100%	100%
Saint Mamert du Gard	NC	NC	100%	NC	NC	100%
Ste Anastasie	100%	100%	100%	100%	90%	100%
Sauzet	NC	NC	100%	NC	NC	100%
Sernhac	100%	100%	100%	76%	54%	100%
MOYENNE NIMES						
METROPOLE	98,5%	99,8%	99,7%	98,7%	98,9%	99,2%

6- Travaux sur les canalisations d'eau potable

	Extension (ml)	Renouvellement (ml)
Bernis		360
Bezouce		353
Bouillargues		1 465
Cabrières		500
Caissargues	24	845
Caveïrac		412
Clarensac		150
Dions	170	120
Gajan		1 160
Garons		725
Générac		110
La Calmette	75	40
La Rouvière		295
Langlade	86	360
Marguerittes		200
Milhaud		1 310
Nîmes	1 554	719
Rodilhan		655
Saint Bazély		340
Saint-Chaptes		202
Saint-Côme-et-Maruejols		500
Saint-Gilles		1 447
Sainte Anastasie	718	1 210
Nîmes Métropole	2 627	13 478

7 - Recettes des concessionnaires

	SECTEUR SUD (Générac, Rodilhan, Saint-Gilles)			SECTEUR EST (Bezouce, Caissargues, Poulx, Redessan, Saint-Gervasy, Sernhac, Bouillargues, Garon, Manduel)		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Recettes	1 139 983 €	990 740 €	989 190 €	1 640 746 €	1 879 844 €	1 790 575 €
Dont vente d'eau	1 045 415 €	920 225 €	833 937 €	1 486 981 €	1 662 922 €	1 556 491 €
Dont Travaux à titre exclusifs	60 529 €	65 828 €	139 260 €	127 931 €	205 171 €	220 800 €
Dont Produits accessoires	34 039 €	4 687 €	15 993 €	25 834 €	11 751 €	13 284 €
Charges	1 131 817 €	1 035 092 €	989 190 €	1 923 585 €	2 008 358 €	1 877 788 €
	SECTEUR OUEST (Saint-Côme-et-Maruéjols, Bernis, Clarensac, Saint-Dionisy, Caveirac, Langlade, Milhaud)			Nîmes		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Recettes	1 239 151 €	1 193 293 €	1 400 500 €	10 978 214 €	11 902 334 €	11 706 727 €
Dont vente d'eau	1 149 546 €	1 112 980 €	1 280 600 €	10 324 240 €	11 251 275 €	11 013 358 €
Dont Travaux à titre exclusifs	40 232 €	32 690 €	65 530 €	393 440 €	372 784 €	400 356 €
Dont Produits accessoires	49 373 €	47 623 €	54 370 €	260 534 €	278 275 €	293 013 €
Charges	1 542 773 €	1 535 867 €	1 812 780 €	9 789 711 €	10 458 754 €	10 362 543 €
	Lédenon			Marguerittes		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Recettes	59 833 €	79 877 €	106 719 €	380 895 €	392 934 €	353 881 €
Dont vente d'eau	54 384 €	70 588 €	77 984 €	308 859 €	340 131 €	293 758 €
Dont Travaux à titre exclusifs	3 678 €	7 435 €	26 973 €	58 404 €	39 155 €	35 394 €
Dont Produits accessoires	1 771 €	1 854 €	1 762 €	13 632 €	13 648 €	24 729 €
Charges	97 140 €	104 662 €	119 697 €	396 793 €	443 332 €	347 519 €
	Sainte-Anastasie			Syndicat des Eaux Leins Garrigue	Saint Geniès de Malgoirès	
	2015	2016	2017	2017	2017	
Recettes	132 982 €	139 033 €	120 536 €	296 720 €	272 423 €	
Dont vente d'eau	112 821 €	117 588 €	105 103 €	254 223 €	236 249 €	
Dont Travaux à titre exclusifs	16 848 €	18 768 €	12 295 €	32 147 €	28 034 €	
Dont Produits accessoires	3 313 €	2 677 €	3 138 €	10 350 €	8 140 €	
Charges	133 660 €	149 514 €	149 092 €	301 438 €	276 047 €	

8 - Synthèse des indicateurs (hors SE Domessargues)

EAU POTABLE		Unités	Nîmes Métropole
Caractéristiques techniques du service			
	Nombre d'abonnements	Abonnés	96 444
	Dont abonnés domestiques		95 404
	Dont abonnés non-domestiques		1 040
	Linéaire du réseau de desserte (hors branchements)	Km	1663,3
	Volumes facturés au cours de l'exercice	m ³	16 214 503
	Volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable	m ³	250 943
	Volumes prélevés/produits	m ³	20 293 222
	Volume acheté à d'autres services publics d'eau potable	m ³	3 949 552
	Nature des ressources utilisées (% souterraine)	%	100
Tarification de l'eau et recettes du service			
<i>D102.0</i>	Prix TTC du service pour 120 m3	€/m ³	2,24
	Montant des recettes liées à la facturation	€	25 867 506
	Autres recettes d'exploitation	€	1 385 568
Indicateurs de performance			
<i>P101.1</i>	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	99,7
<i>P102.1</i>	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	99,2
<i>P103.2B</i>	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Points /120	93
<i>P104.3</i>	Rendement du réseau de distribution	%	71,4
<i>P105.3</i>	Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /j/km	12,8
<i>P106.3</i>	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /j/km	11,4
<i>P107.2</i>	Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable	%	0,55%
<i>P108.3</i>	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	99
<i>P151.1</i>	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmé	Nb/1000 ab.	3,1
<i>D151.0</i>	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	jours	2
<i>P152.2</i>	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	95
<i>P153.2</i>	Durée d'extinction de la dette	Années	10,4
<i>P154.0</i>	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	2,2
<i>P155.1</i>	Taux de réclamations reçues par l'exploitant	Nb/1000 ab.	1,9
	Encours de la dette	€	40 867 527
	Montant de l'annuité de remboursement de la dette au cours du dernier exercice	€	2 747 894
	Dont capital	€	1 517 229
	Dont intérêts	€	1 230 665
	Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice	€	3 658 014

Annexes Assainissement Collectif

1 - Patrimoine du service

	Linéaire de Réseau (km)	Nombre de Postes de Relèvement	Nombre de stations d'épuration	Capacité de traitement (EH)
Bernis	18,7	3	0	S/O
Bezouce	16,1	1	0	S/O
Bouillargues	41,1	4	1	7 000
Cabrières	43,4	1	0	S/O
Caissargues	25,1	2	0	S/O
Caveirac	28,1	4	1	5 000
Clarensac	28,7	0	1	9 500
Dions	5,0	1	1	700
Domessargues	18,5	0	1	1 200
Garons	26,3	2	1	7 000
Générac	24,7	1	0	S/O
La Calmette	22,5	0	1	2 500
La Rouvière	12,2	1	1	800
Langlade	11,2	0	0	S/O
Lédenon	9,9	2	1	1 500
Manduel	33,8	5	1	9 000
Marguerittes	52,9	5	1	15 000
Mauressargues	2,3	0	1	266
Milhaud	31,4	9	1	7 000
Montagnac	2,8	1	1	240
Montignargues	4,2	1	1	800
Moulézan	10,3	1	1	1000
Nîmes	404,4	17	1	230 000
Poulx	34,6	7	1	5 000
Redessan	19,4	0	1	5 000
Rodilhan	17,3	2	1	5 500
Saint-Chartes	7,9	3	1	2 000
Saint-Côme-et-Mjols	8,3	1	0	S/O
Saint-Dionisy	9,5	2	0	S/O
Saint Geniès de Malgoirès	18,2	2	1	3 000
Saint-Gervasy	11,4	1	1	4 600
Saint-Gilles	74,0	12	1	14 400
Sainte-Anastasie	23,5	3	1	1 500
Sauzet	7,0	0	1	1 000
SD Haute Braune (Gajan, St Mamert du Gard, Fons, St Bauzély)	32,6	2	1	3 500
Sernhac	8,5	3	1	1 600
NIMES METROPOLE	1 145,7	99	28	345 606

2- Nombre d'abonnés et volumes : détail par commune

	Nombre d'abonnés	Volumes facturés (m³)	Volume d'eaux usées par abonné (m³/ab)
Bernis	1 314	124 874	95
Bezouce	1 021	99 021	97
Bouillargues	2 471	269 050	109
Cabrières	553	67 098	121
Caissargues	1 868	197 415	106
Caveirac	1 714	251 571	147
Clarensac	1 678	197 906	118
Dions	323	20 544	64
Domessargues	322	37 058	115
Garons	1 795	204 373	114
Générac	1 682	193 366	115
La Calmette	971	120 140	124
La Rouvière	314	34 588	110
Langlade	580	70 414	121
Lédenon	541	61 942	114
Manduel	2 553	244 508	96
Marguerittes	3 611	512 078	142
Mauressargues	85	9 243	109
Milhaud	2 300	236 336	103
Montagnac	113	12 243	108
Montignargues	374	33 738	90
Moulézan	319	36 032	113
Nîmes	42 483	7 442 480	175
Poux	1 544	264 389	171
Redessan	1 481	139 310	94
Rodilhan	1 144	125 750	110
Saint-Chaptes	814	73 633	90
Saint-Côme-et-Maruéjols	351	37 486	107
Saint-Dionisy	427	69 036	162
Saint Geniès de Malgoirès	1 333	138 730	104
Saint-Gervasy	662	63 487	96
Saint-Gilles	5 807	549 495	95
Sainte-Anastasie	719	86 532	120
Sauzet	317	43 606	138
SD Haute Braune (Gajan, St Mamert du Gard, Fons, St Bauzély)	1 670	186 715	112
Sernhac	536	46 644	87
NIMES METROPOLE	85 790	12 300 831	143

3 - Caractéristiques des stations d'épuration

Commune	Capacité de traitement (EH)	Capacité kgDBO5/j	Volume entrant	Volume traité	Quantité de boues évacuées (tMS)
Bezouze/Saint-Gervasy	4 600	276	278 557 m3	275 700 m3	62
Bouillargues	7 000	420	375 963 m3	362 378 m3	94
Caveirac	5 000	300	186 769 m3	185 013 m3	67
Clarensac / Langlade / St-Dionisy / St-Côme et Mjols	9 500	570	578 723 m3	578 723 m3	119
Dions	700	42	NC	NC	0,5
Domessargues	1 200	72	NC	NC	0
Garons	7 000	420	277 912 m3	293 149 m3	87
La Calmette	2 500	150	194 440 m3	194 440 m3	28
La Rouvière	800	48	NC	NC	0
Lédenon	1 500	91	61 459 m3	61 459 m3	10
Manduel	9 000	540	415 834 m3	359 778 m3	59
Marguerittes / Cabrières	15 000	901	486 007 m3	441 055 m3	152
Mauressargues	266	16	NC	NC	0
Milhaud	7 000	350	217 987 m3	216 217 m3	51
Montagnac	240	14	NC	NC	0
Montignargues	800	48	NC	NC	0
Moulezan	1 000	60	NC	NC	0
Nîmes	230 000	13 851	8 562 182 m3	9 004 268 m3	2279
Poulx	5 000	300	174 181 m3	169 036 m3	55
Redessan	5 000	300	222 026 m3	222 026 m3	62
Rodilhan	5 500	331	220 872 m3	220 526 m3	52
Saint-Chaptes	2 000	120	122 852 m3	122 852 m3	14
Saint-Geniès-de-Mlgrs	3 000	180	176 972 m3	144 556 m3	42
Sainte-Anastasie	1 500	96	51 203 m3	51 203 m3	0,0
Saint-Gilles	14 400	864	737 869 m3	737 869 m3	210
Sauzet	1 000	60	42 217 m3	42 217 m3	0
SD Haute Braune (Gajan)	3 500	210	210 901 m3	210 901 m3	44
Sernhac	1 600	96	63 023 m3	63 023 m3	5
NIMES METROPOLE	345 606 EH	21 026 kgDBO5/j	13 657 949 m3	13 956 389 m3	3 491 tMS

4 - Sous-produits d'épuration

Commune	Capacité de traitement (EH)	Qté de boues évacuées (tMS)	Siccité des boues (%)	Filière	Sables (t)	Graisses (m3)	Refus de dégrillage (t)
Bezouze/Saint-Gervasy	4 600	62	13,2	compostage	0	14	2,4
Bouillargues	7 000	94	15,2	compostage	0	24	2,2
Caveirac	5 000	67	14	Compostage	0,5 m ³	8	2,1 m ³
Clarensac / Langlade / St-Dionisy / St-Côme et Mjols	9 500	119	10	Compostage	6 m ³	27	4,9 m ³
Dions	700	0,5	ND	compostage	ND	ND	ND
Domessargues	1 200	0	S/O	S/O	ND	ND	ND
Garons	7 000	87	20,41	compostage	2,1	0	2,8
La Calmette	2 500	28	14	compostage	13,4	0	0,2
La Rouvière	800	0	S/O	S/O	ND	ND	ND
Lédenon	1 500	10	15	compostage	13,6	17,8	1,54
Manduel	9 000	59	14,77	compostage	18 m ³	36	4,4
Marguerittes / Cabrières	15 000	152	19	compostage	16 m ³	15,313	3,64
Maressargues	266	0	S/O	S/O	ND	ND	ND
Milhaud	7 000	51	10	Compostage	0	20	3,8 m ³
Montagnac	240	0	S/O	S/O	ND	ND	ND
Montignargues	800	0	S/O	S/O	ND	ND	ND
Moulezan	1 000	0	S/O	S/O	ND	ND	ND
Nîmes	230 000	2279	19	compostage	246,38	503,68	282,5
Poulx	5 000	55	14,76	compostage	0	9,5	4,2
Redessan	5 000	62	13,14	compostage	12 m ³	24	2,1
Rodilhan	5 500	52	17	compostage	10 m ³	11	6,8 m ³
Saint-Chaptes	2 000	14	11,7	compostage	2,37	2,013	0,805
Saint-Geniès-de-Mlgrs	3 000	42	11,3	compostage - épandage	20 m ³	13,9	1,76
Sainte-Anastasie	1 500	0,0	ND	compostage	19,6	17,4	1,89
Saint-Gilles	14 400	210	9	compostage	20 m ³	63,9	35 m ³
Sauzet	1 000	0	ND	S/O	0	0	0
SD Haute Braune (Gajan)	3 500	44	12,9	compostage	23 m ³	26	1,85
Sernhac	1 600	5	41	compostage	3 m ³	9	0,8
NIMES METROPOLE	345 606 EH	3 491 tMS					

5 - Rendements épuratoires

Commune	Capacité de traitement (EH)	Rendement DBO5	Rendement DCO	Rendement MES	Rendement NTK	Rendement NGL	Rendement Pt
Bezouce/Saint-Gervasy	4 600	99%	96%	99%	84%	82%	62%
Bouillargues	7 000	99%	96%	99%	96%	89%	60%
Caveirac	5 000	99%	96%	98%	S/O	90%	S/O
Clarensac / Langlade / St-Dionisy / St-Côme et Mjols	9 500	99%	96%	98%	S/O	90%	S/O
Dions	700	85%	51%	11%	36%	0%	7%
Domessargues	1 200	96%	94%	97%	94%	94%	0%
Garons	7 000	99%	95%	97%	90%	89%	95%
La Calmette	2 500	94%	87%	91%	77%	75%	68%
La Rouvière	800	99%	99%	98%	93%	93%	38%
Lédenon	1 500	99%	95%	99%	96%	88%	50%
Manduel	9 000	98%	95%	96%	89%	88%	74%
Marguerittes / Cabrières	15 000	99%	97%	98%	97%	92%	98%
Maressargues	266	94%	93%	97%	97%	97%	38%
Milhaud	7 000	99%	97%	98%	S/O	93%	S/O
Montagnac	240	98%	95%	98%	94%	94%	0%
Montignargues	800	96%	90%	93%	93%	93%	20%
Moulezan	1 000	98%	95%	98%	93%	93%	0%
Nîmes	230 000	99%	96%	99%	97%	94%	93%
Poulx	5 000	96%	91%	92%	87%	82%	69%
Redessan	5 000	99%	96%	99%	94%	88%	53%
Rodilhan	5 500	99%	96%	98%	S/O	87%	S/O
Saint-Chaptes	2 000	98%	95%	98%	98%	S/O	S/O
Saint-Geniès-de-Mlgrs	3 000	99%	95%	99%	38%	38%	5%
Sainte-Anastasie	1 500	99,7%	95%	98%	88%	S/O	67%
Saint-Gilles	14 400	99%	97%	98%	S/O	89%	93%
Sauzet	1 000	99%	94%	98%	S/O	S/O	S/O
SD Haute Braune (Gajan)	3 500	99%	97%	99%	95%	89%	69%
Sernhac	1 600	96%	89%	86%	90%	86%	67%
NIMES METROPOLE	345 606 EH	99%	95%	98%	84%	91%	82%

6 - Exploitation des réseaux

	Linéaire de Réseau (km)	Linéaire curé - préventif (km)	soit en %	Nombre de désobstructions de branchements	soit par 1000 usagers	Nombre de désobstructions de réseau	soit par 100 km	Nb. d'abonnés
Bernis	18,7	1,7	9%	50	38	41	219,5	1 314
Bezouce	16,1	2,5	15%	8	8	4	24,8	1 021
Bouillargues	41,1	6,6	16%	48	19	15	36,5	2 471
Cabrières	43,4	1,0	2%	1	2	0	0,0	553
Caissargues	25,1	6,6	28%	34	18	10	42,0	1 868
Caveirac	28,1	1,4	5%	17	10	17	60,4	1 714
Clarensac	28,7	0,8	3%	26	15	18	62,8	1 678
Dions	5,0	0,5	10%	1	3	1	20,1	323
Domessargues	18,5	0,2	1%	0	0	2	10,8	322
Garons	26,3	6,5	25%	32	18	23	87,4	1 795
Générac	24,7	3,2	13%	32	19	25	101,2	1 682
La Calmette	22,5	0,1	0%	4	4	2	8,9	971
La Rouvière	12,2	0,5	4%	3	10	1	8,2	314
Langlade	11,2	1,1	10%	17	29	24	214,8	580
Lédenon	9,9	2,2	22%	11	20	5	50,3	541
Manduel	33,8	7,5	22%	44	17	17	50,4	2 553
Marguerittes	52,9	11,6	22%	43	12	41	77,5	3 611
Maussargues	2,3	0,3	11%	0	3	0	0,0	85
Milhaud	31,4	1,5	5%	71	31	31	98,6	2 300
Montagnac	2,8	0,3	9%	0	0	0	0,0	113
Montignargues	4,2	0,5	12%	1	3	0	0,0	374
Moulézan	10,3	0,5	5%	0	0	1	9,7	319
Nîmes	404,4	98,6	24%	1098	26	858	212,1	42 483
Poulx	34,6	11,1	32%	19	12	4	11,6	1 544
Redessan	19,4	7,9	41%	24	16	14	72,3	1 481
Rodilhan	17,3	2,2	13%	20	17	28	162,0	1 144
Saint-Chaptes	7,9	0,0	0%	1	1	1	12,6	814
Saint-Côme-et-Mjols	8,3	0,3	3%	7	20	10	121,0	351
Saint-Dionisy	9,5	0,7	8%	2	5	8	84,0	427
Saint Geniès de Malgoirès	18,2	2,7	15%	11	8	6	32,9	1333
Saint-Gervasy	11,4	1,9	16%	4	6	3	26,3	662
Saint-Gilles	74,0	13,3	18%	131	23	161	217,6	5 807
Sainte-Anastasie	23,5	1,0	4%	5	7	3	12,8	719
Sauzet	7,0	0,5	7%	2	6	0	0,0	317
SD Haute Braune (Gajan, St Mamert du Gard, Fons, St Bauzély)	32,6	7,7	23%	21	13	25	76,7	1670
Sernhac	8,5	3,2	38%	4	7	1	11,8	536
NIMES METROPOLE	1 145,7 km	208,0 km	18%	1792	21	1400	122,3	85 790

7 - Budgets assainissement

Secteur EU	Commune	Recettes collectivité	Recettes de facturation concessionnaires	Travaux à titre exclusif et recettes accessoires	TOTAL
	Nîmes	3 558 402 €	5 417 994 €	1 374 828 €	10 351 224 €
Régie*	Cabrières	74 224 €	0 €	0 €	74 224 €
	La Calmette	186 674 €	0 €	0 €	186 674 €
	Domessargues	55 958 €	0 €	0 €	55 958 €
	Dions	22 270 €	0 €	0 €	22 270 €
	Maressargues	10 167 €	0 €	0 €	10 167 €
	Montagnac	16 528 €	0 €	0 €	16 528 €
	Montignargues	28 677 €	0 €	0 €	28 677 €
	Moulézan	25 222 €	0 €	0 €	25 222 €
	La Rouvière	26 287 €	0 €	0 €	26 287 €
	Saint-Chaptes	74 038 €	0 €	0 €	74 038 €
	Sauzet	37 065 €	0 €	0 €	37 065 €
	Lédenon	5 919 €	67 972 €	16 097 €	89 988 €
	Marguerittes	36 514 €	406 810 €	23 512 €	466 836 €
	Saint Geniès de Malgoirès	35 000 €	232 216 €	19 174 €	286 390 €
	Sainte-Anastasia**	55 226 €	47 658 €	9 262 €	112 146 €
	SD Haute Braune (Gajan, St Mamert du Gard, Fons, St Bauzély)	56 471 €	256 357 €	36 563 €	349 391 €
Secteur Sud	Générac	396 414 €	519 620 €	41 200 €	105 622 €
	Rodilhan				
Secteur Ouest	Saint-Gilles	483 580 €	714 970 €	45 341 €	1 243 891 €
	St-Côme-et-Mjols				
	Bernis				
	Clarensac				
	Saint-Dionisy				
	Caveirac	52 433 €	188 622 €	6 093 €	247 148 €
	Langlade				
	Milhaud				
Secteur Est	Bezouce	339 223 €	1 143 125 €	114 598 €	1 596 946 €
	Bouillargues				
	Caissargues				
	Manduel				
	Poulx				
	Redessan				
	Saint-Gervasy				
Sernhac					
ENSEMBLE	NIMES METROPOLE	5 576 292 €	8 995 344 €	1 686 668 €	15 406 692 €

* Résultats sur la base d'une estimation (volumes x tarif)

** Valeur sur le 1er semestre (concession de service public) + second semestre en régie estimé à 51 138 €

8- Travaux sur canalisations réalisés par Nîmes Métropole

	Extension (ml)	Renouvellement (ml)
Bernis	0	336
Bezouce	0	52
Bouillargues	0	1350
Caissargues	1260	820
Dions	0	120
Fons	0	1071
Garons	0	515
Générac	0	90
La Calmette	17	0
Langlade	0	355
Marguerittes	0	1110
Milhaud	0	116
Nîmes	1666	898
Rodilhan	0	622
St-Côme-et-Mrjls	0	470
Saint-Gilles	0	876
St-Mamert du Gard	0	270
Sainte-Anastasie	100	495
Nîmes Métropole	3043	9566

*Caissargues : l'extension correspond à la canalisation de transfert des eaux usées de Caissargues à la STEU de Nîmes
 Nîmes : l'extension est relative à l'urbanisation des quartiers ouest de la Ville*

9 - Synthèse des indicateurs

ASSAINISSEMENT COLLECTIF		Unités	Nîmes Métropole
<u>Caractéristiques techniques du service</u>			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau d'assainissement	Habitants	247 228
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nombre	33
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	3 491,8
	Nombre d'abonnements	Abonnements	85 790
	Volumes assujettis à l'assainissement collectif	m3	12 300 831
	Linéaire du réseau de desserte (hors branchements)	km	1 145,7
<u>Tarification de l'assainissement collectif et recettes du service</u>			
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	€/m3	1,49
	Montant des recettes liées à la facturation	€	15 818 047
	Autres recettes d'exploitation	€	1 686 668
<u>Indicateurs de performance</u>			
P201.1	Taux de desserte par les réseaux de collecte des eaux usées	%	88,2
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	Points/120	85
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	90
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	90
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	90
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nb/1000 abonnés	0,0
P252.2	Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Nb/100 km	13,5
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,55
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la Police de l'eau	%	95,0
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux	Points/120	75
P256.2	Durée d'extinction de la dette	Années	9,2
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	5,7
P258.1	Taux de réclamations reçues par l'exploitant	Nb/1000 abonnés	11,9
<u>Financement des investissements</u>			
	Encours de la dette	€	73 042 250
	Montant de l'annuité de remboursement de la dette au cours du dernier exercice	€	6 845 955
	dont capital	€	5 257 720
	dont intérêts	€	1 588 235
	Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service	€	5 850 812

Comment contacter les différents acteurs du service de l'eau potable et de l'assainissement?

Pour l'ensemble des usagers :



SUEZ (Lyonnaise des Eaux) vous reçoit dans son bureau d'accueil sur la commune de Calvisson (30420), 10 rue de la Cave. Le bureau est ouvert au public le mercredi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. L'accueil téléphonique est assuré par le Centre de Relation Clientèle basé à Béziers du lundi à vendredi, sans interruption de 8 heures à 19 heures, et le samedi de 8 heures à 13 heures. Ce centre est joignable aux numéros suivants :

- Pour toute demande ou réclamation : 0977 408 408 (appel non surtaxé)
- Pour toutes les urgences techniques : 0977 401 124 (appel non surtaxé)

En dehors des heures d'ouverture de l'accueil physique ou des plages ouvrées de l'accueil téléphonique, le service d'urgence assure l'accueil téléphonique des clients 24h/24 et 7j/7.



SAUR assure son accueil physique de lundi au jeudi de 08h00 à 11h30 et de 14h à 17h30 et le vendredi, de 08h30 à 11h30 et de 14h à 17h. Les coordonnées de son bureau d'accueil sont : 102 Avenue de l'Amérique Latine, 30900 Nîmes.

L'accueil téléphonique est assuré de lundi au vendredi de 08h à 19 h au numéro 04 30 62 10 01.

Le service d'urgence est joignable 24h/24 au numéro 04 30 62 10 09.



VEOLIA EAU vous accueille en ses locaux de Beaucaire – 44 rue de la Redoute. Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 08H30 à 12H30. Pour les questions relatives à l'abonnement au service, les abonnés peuvent contacter Veolia du Lundi au Vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h au 0969 329 328.

Pour tout débordement, obstruction, incident ou fait anormal, Veolia Eau est disponible 7j/7 et 24h/24 au 0969 323 552.



La Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole permet à tous les usagers du service de consulter la qualité de l'eau sur leur commune et d'obtenir des informations sur le service de l'eau et de l'assainissement au quotidien, y compris Assainissement Non Collectif.

Ses coordonnées sont :

3, rue du Colisée, 30947 Nîmes Cedex 9. Standard : 04 66 02 55 55

Ses horaires d'ouverture sont du lundi au jeudi de 08h à 12h30 et de 13h30 à 18h15, et le vendredi, de 08h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Délibération sur les tarifs



E-A N° 2016 - 07 - 029

CONSEIL COMMUNAUTAIRE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 12/12/2016

L'an deux mille seize le lundi douze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de Nîmes Métropole régulièrement convoqué le mardi six décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, sous la présidence Monsieur Yvan Lachaud, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

Détermination du prix de l'eau, de prestations annexes et du Service Public d'Assainissement Non Collectif à compter du 1er janvier 2017.

Présents :

M. LACHAUD **Président;**

M. GAILLARD, M. SCHOEPPER, MME ROCCO, M. DALMAS, M. PREVOTEAU, M. GRANAT, M. PORTAL, M. DESCLOUX, M. BAZIN, M. GOURDEL, M. RAYMOND, M. SOULAS, M. QUITTARD, M. ALLIER, M. VALADIER **Vice Présidents;**

M. THOULOUBE, M. TOUZELLIER, M. MARCOS, M. GADILLE, MME ENJELVIN, M. GIBERT, M. BOLLEGUE, M. PRADIER, M. MAYOR, M. PROCIDA, M. TIBERINO, M. REDER, M. MAZAUDIER, M. GABACH, M. VINCENT, MME RICHARD **Membres du Bureau;**

MME AGUILA, MME BLACHON-AGUILAR, MME BOURGADE, M. BURGOA, MME BOISSIERE, MME CREPIN-M, MME DE GIRARDI, MME DELBOS, M. DUMAGEL, MME DUMAS, M. FABRE-PUJOL, MME FAYET, M. FLANDIN, MME FOURQUET, MME NOVELLI, M. PASTOR, MME PAUL, M. PLANTIER, MME RAINVILLE, MME SARTRE, M. SEGUELA, M. SEGUY, M. TAULELLE, M. VALADE, MME TOURNIER BARNIER **Conseillers Communautaires;**

Absents excusés :

M. GRANCHI (donne pouvoir à M. MARCOS), M. PROUST (donne pouvoir à M. PLANTIER), M. TIXADOR (donne pouvoir à M. GADILLE), M. GARCIA (donne pouvoir à M. DUMAGEL), MME ANDREO (donne pouvoir à M. GRANAT), M. ANGELRAS (donne pouvoir à M. PASTOR), MME BARBUSSE (donne pouvoir à MME BOISSIERE), MME BORDES (donne pouvoir à MME BOURGADE), MME CHELVI-SENDIN (donne pouvoir à MME DE GIRARDI), MME ENRIQUEZ (donne pouvoir à MME DELBOS), M. NICOLAS (donne pouvoir à M. PRADIER), MME PEREZ (donne pouvoir à M. VALADIER), MME PONCE-CASANOVA (donne pouvoir à MME CREPIN-M), MME TRONC (donne pouvoir à M. SEGUELA)
MME DOYEN (absente excusée), M. FOURNIER (absent excusé), MME GARDET (absente excusée), M. GILLET (absent excusé), M. JACOB (absent excusé), M. GELLY (absent excusé)

Nombre de membres afférents au Conseil :	077
Nombre de membres en exercice :	077
Nombre de membres présents :	057
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	14

Rapporteur : M. Jacques Bollegue

E-A N° 2016 - 07 - 029

OBJET : Détermination du prix de l'eau, de prestations annexes et du Service Public d'Assainissement Non Collectif à compter du 1er janvier 2017.

1. CONTEXTE GENERAL

La communauté d'agglomération de Nîmes Métropole se doit de maîtriser l'évolution du prix de l'eau qui doit être soumis chaque année, à l'approbation du Conseil Communautaire.

Nîmes Métropole a décidé le 15 décembre 2008 de mettre en place un prix unique global de l'eau pour l'ensemble des abonnés de l'agglomération, incluant les parts fermières et communautaires ainsi que toutes taxes et redevances comprises, afin d'assurer la lisibilité du prix de l'eau pour tous les abonnés.

Le prix de l'eau au 1^{er} janvier 2017 progressera de 1,75% pour tenir compte :

1. Des investissements liés aux schémas directeurs
2. De l'évolution de la redevance Agence de l'Eau de lutte contre la pollution
3. De l'évolution annuelle des rémunérations fermières.

Pour les cinq communes en dessous du tarif harmonisé, le rattrapage se poursuit jusqu'en 2019.

Par ailleurs, l'évolution réglementaire introduite par l'arrêté du 21 juillet 2015 augmente le seuil de compétence du SPANC aux installations générant une charge brute de pollution rejetée jusqu'à 12 kg/j de DBO5.

Cette modification impactant de façon significative le cœur de métier, les modalités et les procédures mises en place, il convient afin d'assurer les principes de continuité de service, d'équilibre budgétaire et d'égalité entre les usagers, d'adapter les tarifs et le règlement de service du SPANC à cette évolution.

2. ASPECTS JURIDIQUES

Conformément à la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques et à la circulaire du 30 septembre 1991 NOR/B/00205/C précisant que la comptabilité applicable aux budgets de l'eau et de l'assainissement est la M 49, il est proposé une tarification qui tient compte de la délibération n°2008-07-043 relative au principe et au schéma d'unification progressive du prix de l'eau dans l'agglomération ainsi que des éléments financiers en lien avec les besoins des services.

Rapporteur : M. Jacques Bollegue

E-A N° 2016 - 07 - 029

OBJET : Détermination du prix de l'eau, de prestations annexes et du Service Public d'Assainissement Non Collectif à compter du 1er janvier 2017.

L'arrêté du 21 juillet 2015, abrogeant l'arrêté du 22 juin 2007, fixe de nouvelles modalités de prescriptions techniques, de surveillance et de contrôles des installations d'assainissement non collectif. En outre, il élargi le champ d'intervention des Services Public d'Assainissement Non Collectif aux installations dont la charge brute de pollution organique est supérieure à 1.2kg/j de DBO5 (soit 21 équivalent habitant). En application de cet arrêté, le SPANC de Nîmes Métropole est donc compétent pour instruire les projets de conception et de réalisation des ouvrages jusqu'à ce nouveau seuil. Il est également compétent pour effectuer l'ensemble des missions de contrôle défini par l'arrêté du 27 avril 2012 à présent applicable à ces mêmes installations.

3. ASPECTS FINANCIERS

Les dépenses et recettes nécessaires seront inscrites aux budgets annexes de référence.

Après avis de la commission,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

Décide à LA MAJORITE

CONTRE : MME DUMAS Françoise , M. FABRE-PUJOL Alain , MME FAYET Sylvette , M. SEGUY François

ARTICLE 1 : De fixer à compter du 1^{er} janvier 2017 le prix de l'eau comme suit (y compris locations compteurs le cas échéant), dans la mesure où l'abonné est soumis au paiement de la redevance d'assainissement collectif :

Abonnés desservis par les réseaux des communes de :	Prix H TVA en €/m³
Bernis, Bezouze, Bouillargues, Caveirac, Garons, Générac, Manduel, Marguerittes, Nîmes, Saint Gervasy, Sernhac, Caissargues, Clarensac, Langlade, Lédenon, Milhaud, Poux, Rodilhan, Saint Côme et Maruéjols, Saint Dionisy, Saint Gilles, Sainte Anastasie	3,4816
Cabrières	3,2873
Dions, La Calmette, Saint Chaptès	3,1143
Redessan	3,3814

Rapporteur : M. Jacques Bollegue

E-A N° 2016 - 07 - 029

OBJET : Détermination du prix de l'eau, de prestations annexes et du Service Public d'Assainissement Non Collectif à compter du 1er janvier 2017.

Ces prix s'entendent y compris parts communautaires, parts délégataires et toutes taxes et redevances et hors TVA.

La répartition de ces tarifs entre l'eau potable et l'assainissement collectif sera la suivante (y compris taxes et redevances afférentes et hors TVA) :

Abonnés desservis par le réseau	Part Eau Potable H TVA à compter du 01/01/2017 Taux actuel TVA 5,5 % pour mémoire	Part Eaux Usées H TVA à compter du 01/01/2017 Taux actuel TVA 10 % pour mémoire
des communes de :		
Bernis	2,1226 €	1,3590 €
Bezouze	2,1226 €	1,3590 €
Bouillargues	2,1226 €	1,3590 €
Cabrières	2,0261 €	1,2612 €
Caissargues	2,1226 €	1,3590 €
Caveirac	2,1226 €	1,3590 €
Clarensac	2,1226 €	1,3590 €
Dions	1,8753 €	1,2390 €
Garons	2,1226 €	1,3590 €
Générac	2,1226 €	1,3590 €
La Calmette	1,9538 €	1,1605 €
Langlade	2,1226 €	1,3590 €
Lédenon	2,1226 €	1,3590 €
Manduel	2,1226 €	1,3590 €
Marguerittes	2,1226 €	1,3590 €
Milhaud	2,1226 €	1,3590 €
Nîmes	2,1226 €	1,3590 €
Poux	2,1226 €	1,3590 €
Redessan	2,0404 €	1,3410 €
Rodilhan	2,1226 €	1,3590 €
Saint Chaptes	1,9538 €	1,1605 €
Saint Côme et Maruéjols	2,1226 €	1,3590 €
Saint Dionisy	2,1226 €	1,3590 €
Saint Gervasy	2,1226 €	1,3590 €
Saint Gilles	2,1226 €	1,3590 €
Sainte Anastasie	2,1226 €	1,3590 €
Sernhac	2,1226 €	1,3590 €

Rapporteur : M. Jacques Bollegue

E-A N° 2016 - 07 - 029

OBJET : Détermination du prix de l'eau, de prestations annexes et du Service Public d'Assainissement Non Collectif à compter du 1er janvier 2017.

En cas de délégation de service public, les délégataires factureront ces tarifs à tous les abonnés. Afin de respecter l'équilibre de leurs contrats de délégation, ils reverseront à Nîmes Métropole la totalité des recettes perçues auprès des abonnés, déduction faite des recettes leur revenant contractuellement, des recettes revenant aux collectivités extérieures et des sommes reversées aux organismes gestionnaires des taxes et redevances.

ARTICLE 2 : Les tarifs des prestations non comprises dans la part communautaire de l'eau potable et de la redevance de l'assainissement collectif, seront à compter du 1^{er} janvier 2017 les suivants :

A) Le coût des nouveaux branchements,

Il est à la charge des abonnés.

Dans le cadre de travaux à l'initiative de Nîmes Métropole, celle-ci les facturera à l'abonné selon les modalités suivantes :

Le réseau existe au droit de la parcelle :

1. Pour desserte d'une parcelle riveraine d'une canalisation d'eau potable, respectivement d'eaux usées, existante sous une voie publique d'une largeur de voirie inférieure ou égale à 10 mètres au niveau du futur branchement :
 1. le montant forfaitaire de 1 200 € HT pour un branchement d'eau potable, de diamètre nominal inférieur ou égal à 32 mm de profondeur maximum 1,50 mètres.
 2. le montant forfaitaire de 1 200 € HT pour un branchement d'eaux usées en PVC de diamètre inférieur ou égal à 160 mm et de profondeur maximum 1,50 mètres.
2. Pour desserte d'une parcelle riveraine d'une canalisation d'eau potable, respectivement d'eaux usées, existante sous une voie publique d'une largeur de voirie supérieure à 10 mètres au niveau du futur branchement ou pour des diamètres ou profondeurs supérieurs au cas a) ou b) ci-dessus, le montant du branchement d'eau potable ou d'eaux usées sera calculé sur la base de la largeur de voirie divisée par deux, en application des prix unitaires présentés en annexe de la délibération ou à défaut, en application des prix unitaires des bordereaux des prix des marchés de travaux en vigueur*.

Rapporteur : M. Jacques Bollegue

E-A N° 2016 - 07 - 029

OBJET : Détermination du prix de l'eau, de prestations annexes et du Service Public d'Assainissement Non Collectif à compter du 1er janvier 2017.

Le réseau n'existe pas au droit de la parcelle :

3. En cas de branchement en extrémité du réseau existant ou n'entrant pas dans les critères ci-dessus, le montant du branchement d'eau potable ou d'eaux usées sera calculé au coût réel par application des prix annexés à la délibération ou, à défaut, en application des prix unitaires des bordereaux des prix des marchés de travaux en vigueur*.

(*) *Ou en l'absence de référence au bordereau de prix, le montant du branchement d'eau potable ou d'eaux usées sera le coût des fournitures majoré de 20%, complété par le coût de la main d'œuvre calculé sur la base du tarif horaire défini dans le tableau annexé à la présente délibération.*

B) Les coûts des autres prestations facturées à l'abonné sont :

1. soit ceux prévus aux différents contrats de délégation de service public ;
4. soit à défaut, le coût réel réglé par Nîmes Métropole par application des prix unitaires des bordereaux des prix de ses marchés de travaux en vigueur ;
2. soit à défaut et notamment sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement des communes de Cabrières, Dions, La Calmette et St Chaptes qui sont gérés en régie directe, ceux rappelés dans le tableau ci-annexé ;
5. soit, à défaut, le coût des fournitures majoré de 20%, complété par le coût de la main d'œuvre calculé sur la base du tarif horaire défini dans le tableau annexé à la présente délibération.

ARTICLE 3 : De fixer à compter du 1^{er} janvier 2017 les tarifs du Service Public de l'Assainissement Non Collectif :

Objet de la prestation	Capacité de l'installation-flux de pollution	Tarifs	Conditions et modalités d'application
Contrôle de conception projet neuf (TVA 20%) et pour les réhabilitations (TVA 10%)	Inférieur(e) à 20 EH	210 € HT	Forfaitaire
	Entre 21 et 50 EH	310 € HT	Forfaitaire
	Supérieur(e) à 50 EH	610 € HT	Forfaitaire
Diagnostic initial (TVA 10%)	Inférieur(e) à 20 EH	92€ HT	Forfaitaire
	Entre 21 et 50 EH	210 € HT	Forfaitaire

Rapporteur : M. Jacques Bollegue

E-A N° 2016 - 07 - 029

OBJET : Détermination du prix de l'eau, de prestations annexes et du Service Public d'Assainissement Non Collectif à compter du 1er janvier 2017.

	Supérieur(e) à 50 EH	310 € HT	Forfaitaire
Contrôle effectué sur demande expresse (TVA 10%)	Inférieur(e) à 20 EH	210€ HT	Forfaitaire
	Entre 21 et 50 EH	310 € HT	Forfaitaire
	Supérieur(e) à 50 EH	610 € HT	Forfaitaire
Redevance de bon fonctionnement	Inférieur(e) à 20 EH	14,45 € HT (15,89 € TTC) TVA 10%	Annualisée
	Entre 21 et 50 EH	110 € HT	Forfaitaire
	Supérieur(e) à 50 EH	210 € HT	Forfaitaire

ARTICLE 4 : Les conséquences financières de cette délibération sont imputées aux documents budgétaires de référence.



nîmes
métropole
Le Président
Yvan LACHAUD

Le Président,
Yvan LACHAUD



Informations de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

ÉDITION 2017

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



SAUVONS L'EAU!

LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

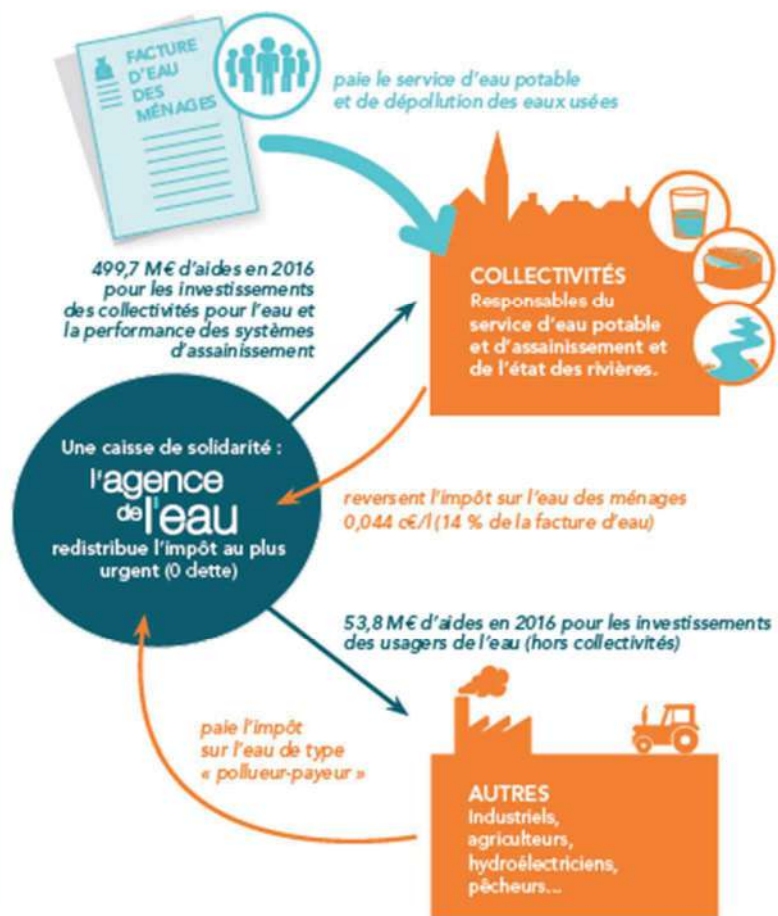
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais aux normes : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse est de 3,63 € TTC/m³ et de 4,02 € TTC/m³ en France*. 14 % de la facture d'eau sont constitués de redevances payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du ministère de l'environnement, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

* Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sapea 2014.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2016

> Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (72,3 millions €)

346 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) ont permis d'économiser 38,9 millions m³ en 2016 soit la consommation d'une ville de 500 000 habitants.

> Pour dépolluer les eaux (150,3 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

51 stations d'épuration aidées en 2016. L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

> Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques (63 millions €)

48 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

8 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

> Pour protéger les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates (9,5 millions €)

31 nouveaux captages prioritaires du SDAGE ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Eviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux Français.

> Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (90,8 millions €)

106 km de rivières restaurées et 167 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges) ne permettent plus aux poissons de circuler, aux sédiments de s'écouler. Ils peuvent même aggraver les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement naturel.

1740 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide, dont 693 ha de surfaces acquises. L'objectif de l'agence est de restaurer 10 000 ha de zones humides. Telle une éponge, les zones humides participent à la régulation des eaux en absorbant l'eau en excès et en la relargant quand il fait sec.

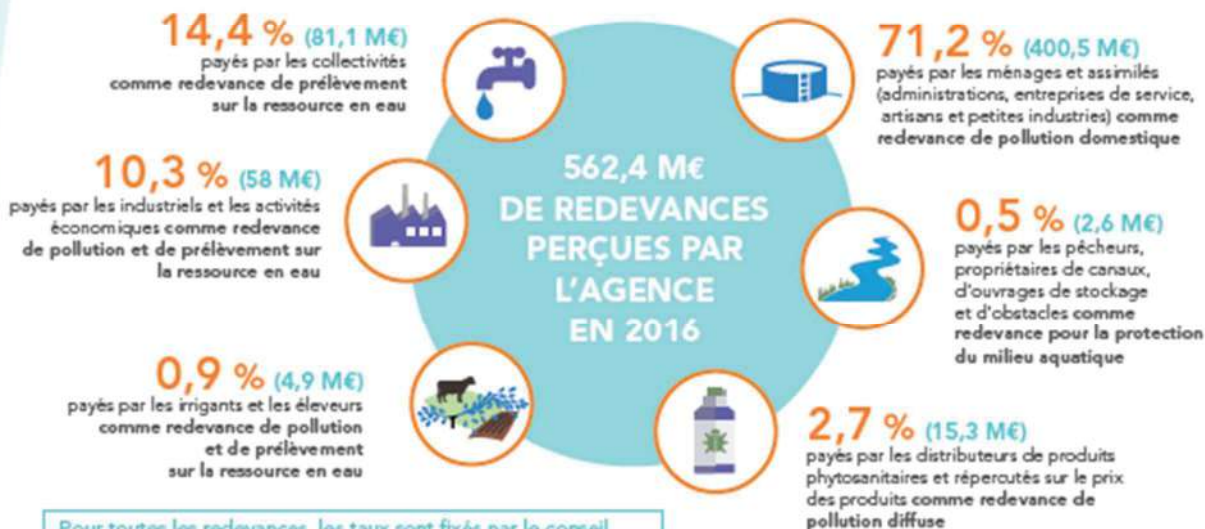
> Pour la solidarité internationale (4,5 millions €)

66 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement à des populations démunies dans les pays en voie de développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2017

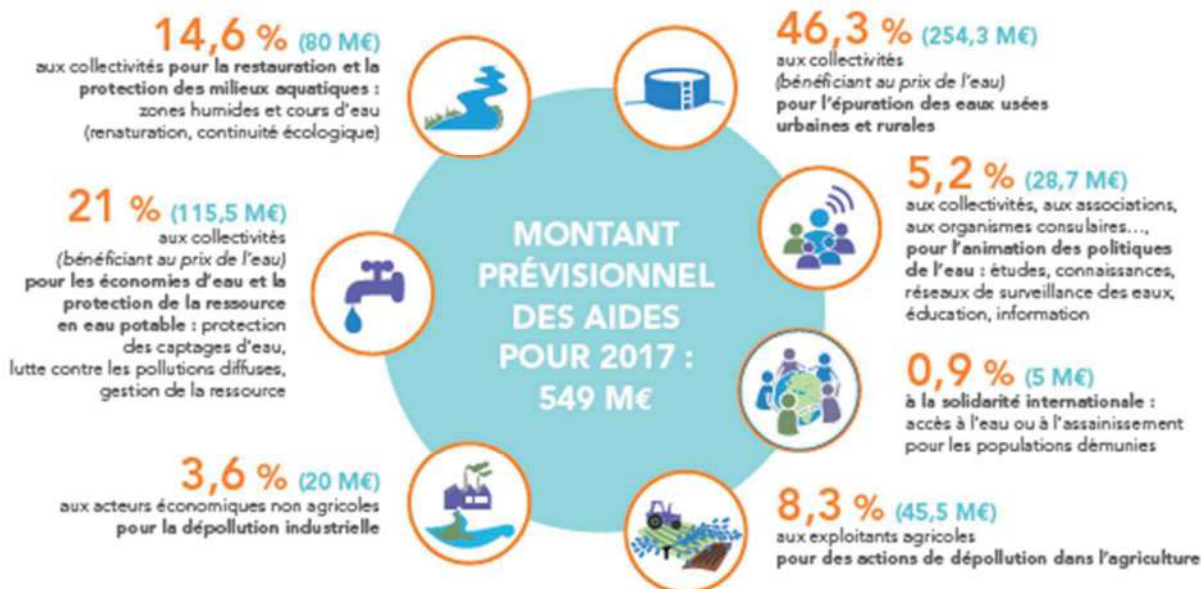
Pour les ménages, les redevances représentent 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 34 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,80 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

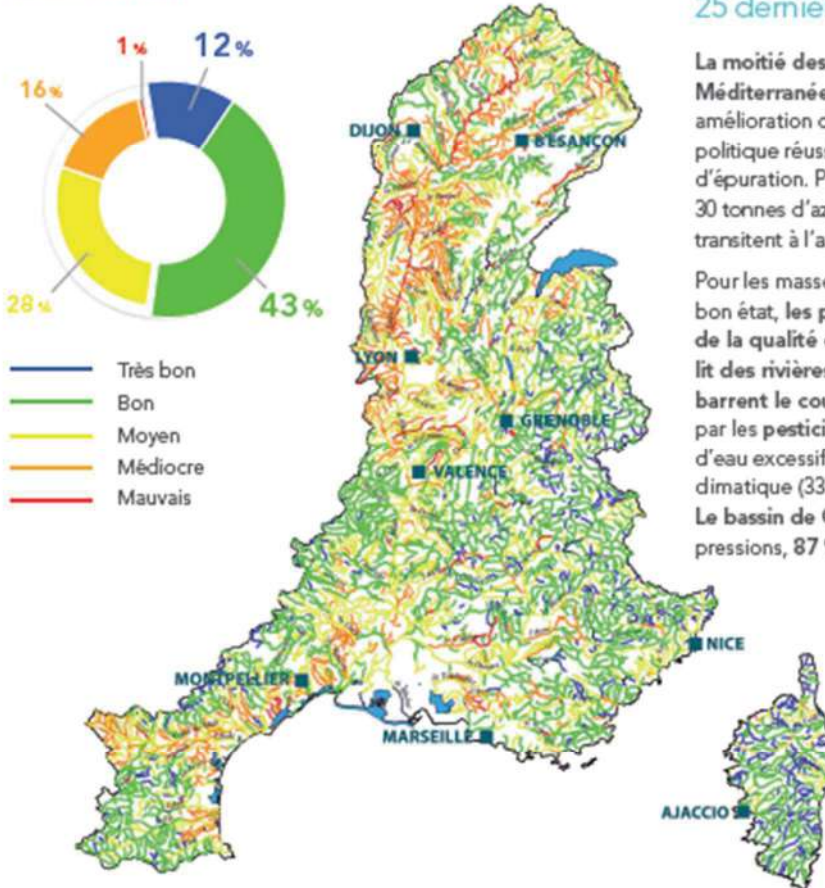
Cette redistribution bénéficie pour plus de 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.



Aides aux communes rurales : l'agence de l'eau soutient spécifiquement les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement (100 millions €/an).

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2015



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée sont en bon état. Cette nette amélioration depuis 25 ans est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent le cours de l'eau (75 % des cas), la pollution par les pesticides (49 %) ou des prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique (33 %).

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 87 % de ses rivières sont en bon état.

La qualité des rivières et de la Méditerranée sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière



Appli qualité Méditerranée

Découvrez l'état de santé des rivières en France et de la Méditerranée avec les deux applications mobiles de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 320 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes

Fiches « Quelle eau buvez-vous ? » de l'Agence Régionale de Santé

L'eau en liberté surveillée

Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est effectué par le service santé environnementale de la délégation départementale du Gard de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Les analyses sont réalisées depuis 2015 par le laboratoire Carso - Laboratoire Santé Environnement Hygiène de Lyon. Avant 2015, les analyses étaient effectuées par le laboratoire Eurofins IPL-Sud. Tous les deux sont agréés par le ministère chargé de la santé.

Le nombre d'analyses effectué dépend du nombre d'habitants desservi et du type de ressource (souterraine ou superficielle).

Les prélèvements sont faits à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers par voie d'affichage.

Pour mieux comprendre

La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries témoins d'une pollution microbiologique de la ressource ou du réseau (pollution pouvant être responsable de maladies plus ou moins graves telles que gastro-entérite, hépatite A, parasitose, ...)

Les nitrates sont présents à l'état naturel dans les sols comme résidus de la vie (végétaux, animaux et humains) à des teneurs voisines de 5 mg par litre. Des apports excessifs ou mal maîtrisés de matières fertilisantes peuvent être à l'origine d'une augmentation de la concentration dans les ressources. La teneur en nitrates doit être inférieure à 50 mg par litre afin d'assurer la protection des nourissons et des femmes enceintes.

L'agressivité de l'eau peut entraîner la corrosion des canalisations métalliques (plomb, cuivre, ...) dans les réseaux intérieurs. Le remplacement de toute conduite en plomb est souhaitable. Dans l'attente de leur changement, il est important de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer, en évitant les gaspillages. Compte tenu que le plomb est un élément toxique, il convient de limiter son accumulation dans l'organisme. Aussi il est vivement recommandé aux enfants et aux femmes enceintes de ne pas boire l'eau du robinet lorsqu'il y a présence de canalisations en plomb dans l'habitation.

Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Lorsque l'eau est peu fluorée, un apport complémentaire sous forme de sel de cuisine fluoré ou de comprimés peut vous être recommandé par votre dentiste, pour une prévention optimale de la carie dentaire.

À l'état naturel, l'eau ne contient pas de pesticides. Certains, à l'état de traces dans l'eau, sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés durant toute une vie.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser à la personne responsable de la distribution de l'eau et, éventuellement, auprès du service santé environnementale de la délégation départementale du Gard de l'Agence Régionale de Santé.

Des gestes simples

Après quelques jours d'absence, purgez l'ensemble des canalisations d'eau avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.

En cuisine, utilisez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la cuisson des aliments et le rinçage des ustensiles. L'utilisation d'une eau à une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

L'eau froide doit être conservée au frais dans un récipient couvert sans dépasser plus de 48 heures.

Réservez les traitements complémentaires éventuels, tels les adoucisseurs au seul réseau d'eau chaude sanitaire. Ils sont sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation et même parfois dangereux. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développements microbiens lorsque leur entretien est mal assuré.

Ce document destiné aux abonnés du service de distribution d'eau peut-être reproduit sans suppression ni ajout. Il est souhaitable de l'archiver dans les immeubles collectifs.

Qualité de l'eau distribuée à BERNIS

Conclusion sanitaire

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

La gestion sur le système de traitement de la dureté de l'eau mis en place est à améliorer.

2017

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Afin d'établir cette synthèse, ce sont 277 résultats d'analyses échantillonnés dans 52 prélèvements qui ont été exploités en 2017.

Quelques conseils



Consommer uniquement de l'eau du réseau d'eau froide.



La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.



Après quelques jours d'absences, et surtout dans les habitations équipées de tuyauteries en plomb, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude. Sur le réseau d'eau froide, cette installation peut présenter un risque de contamination bactérienne.

Pour éviter toute contamination du réseau public, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celle du réseau d'eau public.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change
 SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR

Origine et gestion de l'eau

Le réseau est alimenté par 3 captages. L'eau qui alimente le réseau est un mélange d'eau souterraine et superficielle.

La procédure de protection de l'ensemble des captages est partiellement réalisée

Vous êtes alimentés par 2 installations de traitements.

Votre réseau distribue 2510 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par SUEZ RHONE PROVENCE.

Pour plus de renseignement, veuillez contacter COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE qui en a la responsabilité.

Retrouver toutes les informations sur la qualité des eaux potables sur internet
www.occitanie.ars.sante.fr
 ou auprès de la délégation départementale du GARD.

Paramètres mesurés

Détails des résultats

BACTERIOLOGIE

Limite de qualité : 0 germe/100ml

Micro organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 22
 Pourcentage de conformité : 100,0%
 Maximum de germes mesurés : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

Aucune exigence de qualité

Teneur en calcium et en magnésium de l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f).

Nombre de contrôles : 16
 Valeur moyenne : 22,3 °f
 Valeur maximum : 32,6 °f

Eau dure, calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

Limite de qualité : 1,5 mg/L

Oligo-élément naturel présent dans le sol et dans les eaux.

Nombre de contrôles : 4
 Valeur moyenne : 0,1 mg/L
 Valeur maximum : 0,1 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/L

Elément provenant principalement de l'agriculture, de rejets industriels et domestiques. Cependant, le milieu naturel peut produire des teneurs inférieures à 8 mg/l

Nombre de contrôles : 24
 Valeur moyenne : 14,4 mg/L
 Valeur maximum : 22,5 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

PESTICIDES TOTAUX

Limite de qualité : 0,5 µg/l

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou désherber.

Nombre de contrôles : 7
 Valeur moyenne : 0,0 µg/l
 Valeur maximum : 0,1 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides

ALUMINIUM

Référence de qualité : 200 µg/l

Elément naturellement présent dans le sol et utilisé dans certaines filières de traitement.

Nombre de contrôles : 4
 Valeur moyenne : 0,0 µg/l
 Valeur maximum : 0,0 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Qualité de l'eau distribuée à BEZOUCE

Conclusion sanitaire

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

2017

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable.
Afin d'établir cette synthèse, ce sont 225 résultats d'analyses échantillonnées dans 21 prélèvements qui ont été exploités en 2017.

Quelques conseils



Consommer uniquement de l'eau du réseau d'eau froide.



La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.



Après quelques jours d'absences, et surtout dans les habitations équipées de tuyauteries en plomb, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude. Sur le réseau d'eau froide, cette installation peut présenter un risque de contamination bactérienne.

Pour éviter toute contamination du réseau public, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celle du réseau d'eau public.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change
SIGNELEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR

Origine et gestion de l'eau

Le réseau est alimenté par 1 captage. L'eau qui alimente le réseau est d'origine souterraine.

La procédure de protection de l'ensemble des captages est terminée.

Vous êtes alimentés par une installation de traitement.

Votre réseau distribue 1950 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par SAUR CENTRE GARD LOZERE NIMES.

Pour plus de renseignement, veuillez contacter COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE qui en a la responsabilité.

Retrouver toutes les informations sur la qualité des eaux potables sur internet
www.occitanie.ars.sante.fr
ou auprès de la délégation départementale du GARD.

Paramètres mesurés

Détails des résultats

BACTERIOLOGIE

Limite de qualité : 0 germe/100ml

Micro organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 16
Pourcentage de conformité : 100,0%
Maximum de germes mesurés : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

Aucune exigence de qualité

Teneur en calcium et en magnésium de l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f).

Nombre de contrôles : 3
Valeur moyenne : 34,8 °f
Valeur maximum : 35,6 °f

Eau très dure, très calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

Limite de qualité : 1,5 mg/L

Oligo-élément naturel présent dans le sol et dans les eaux.

Nombre de contrôles : 1
Valeur moyenne : 0,1 mg/L
Valeur maximum : 0,1 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/L

Elément provenant principalement de l'agriculture, de rejets industriels et domestiques. Cependant, le milieu naturel peut produire des teneurs inférieures à 8 mg/l

Nombre de contrôles : 16
Valeur moyenne : 23,8 mg/L
Valeur maximum : 27,5 mg/L

Eau présentant une teneur en nitrates conforme à la réglementation européenne.

PESTICIDES TOTAUX

Limite de qualité : 0,5 µg/l

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou désherber.

Nombre de contrôles : 3
Valeur moyenne : 0,1 µg/l
Valeur maximum : 0,1 µg/l

Eau présentant une teneur en pesticides inférieure à la limite de qualité.

ALUMINIUM

Référence de qualité : 200 µg/l

Elément naturellement présent dans le sol et utilisé dans certaines filières de traitement.

Nombre de contrôles : 1
Valeur moyenne : 0,0 µg/l
Valeur maximum : 0,0 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Qualité de l'eau distribuée à CABRIERES

Conclusion sanitaire

L'eau distribuée peut présenter un ou des dépassements ponctuels des limites de qualité bactériologiques. Ces dépassements traduisent la carence ou une insuffisance d'exploitation du système de désinfection.

2017

Turbidité à surveiller

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Afin d'établir cette synthèse, ce sont 230 résultats d'analyses échantillonnés dans 12 prélèvements qui ont été exploités en 2017.

Quelques conseils



Consommer uniquement de l'eau du réseau d'eau froide.



La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.



Après quelques jours d'absences, et surtout dans les habitations équipées de tuyauteries en plomb, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude. Sur le réseau d'eau froide, cette installation peut présenter un risque de contamination bactérienne.

Pour éviter toute contamination du réseau public, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celle du réseau d'eau public.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change
 SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR

Origine et gestion de l'eau

Le réseau est alimenté par 1 captage. L'eau qui alimente le réseau est d'origine souterraine.

La procédure de protection de l'ensemble des captages est terminée.

Vous êtes alimentés par une installation de traitement.

Votre réseau distribue 1100 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par COMMUNAUTÉ D'AGGLO NIMES METROPOLE.

Pour plus de renseignement, veuillez contacter COMMUNAUTÉ D'AGGLO NIMES METROPOLE qui en a la responsabilité.

Retrouver toutes les informations sur la qualité des eaux potables sur internet
www.occitanie.ars.sante.fr

ou auprès de la délégation départementale du GARD.

Paramètres mesurés

Détails des résultats

BACTERIOLOGIE

Limite de qualité : 0 germe/100ml

Micro organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 9
 Pourcentage de conformité : 88,9%
 Maximum de germes mesurés : 2 germes/100ml

Eau présentant ponctuellement des dépassements des limites de qualité.

DURETÉ

Aucune exigence de qualité

Teneur en calcium et en magnésium de l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f).

Nombre de contrôles : 4
 Valeur moyenne : 40,9 °f
 Valeur maximum : 43,8 °f

Eau très dure, très calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

Limite de qualité : 1,5 mg/L

Oligo-élément naturel présent dans le sol et dans les eaux.

Nombre de contrôles : 1
 Valeur moyenne : 0,1 mg/L
 Valeur maximum : 0,1 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/L

Élément provenant principalement de l'agriculture, de rejets industriels et domestiques. Cependant, le milieu naturel peut produire des teneurs inférieures à 8 mg/l.

Nombre de contrôles : 10
 Valeur moyenne : 16,5 mg/L
 Valeur maximum : 18,7 mg/L

Eau présentant une teneur en nitrates conforme à la réglementation européenne.

PESTICIDES TOTAUX

Limite de qualité : 0,5 µg/l

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou désherber.

Nombre de contrôles : 3
 Valeur moyenne : 0,0 µg/l
 Valeur maximum : 0,0 µg/l

Eau ne présentant pas de pesticides.

ALUMINIUM

Référence de qualité : 200 µg/l

Élément naturellement présent dans le sol et utilisé dans certaines filières de traitement.

Nombre de contrôles : 1
 Valeur moyenne : 51,0 µg/l
 Valeur maximum : 51,0 µg/l

Eau présentant une teneur en aluminium inférieure à la référence de qualité.

Qualité de l'eau distribuée à CAISSARGUES

Conclusion sanitaire

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

2017

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable.
Afin d'établir cette synthèse, ce sont 231 résultats d'analyses échantillonnées dans 13 prélèvements qui ont été exploités en 2017.

Quelques conseils



Consommer uniquement de l'eau du réseau d'eau froide.



La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.



Après quelques jours d'absences, et surtout dans les habitations équipées de tuyauteries en plomb, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude. Sur le réseau d'eau froide, cette installation peut présenter un risque de contamination bactérienne.

Pour éviter toute contamination du réseau public, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celle du réseau d'eau public.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change
SIGNALÉZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR

Origine et gestion de l'eau

Le réseau est alimenté par 1 captage. L'eau qui alimente le réseau est d'origine souterraine.

La procédure de protection de l'ensemble des captages est terminée.

Vous êtes alimentés par une installation de traitement.

Votre réseau distribue 3350 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par SAUR CENTRE GARD LOZERE NIMES.

Pour plus de renseignement, veuillez contacter COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE qui en a la responsabilité.

Retrouver toutes les informations sur la qualité des eaux potables sur internet www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la délégation départementale du GARD.

Paramètres mesurés

Détails des résultats

BACTERIOLOGIE

Limite de qualité : 0 germe/100ml

Micro organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 10
Pourcentage de conformité : 100,0%
Maximum de germes mesurés : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

Aucune exigence de qualité

Teneur en calcium et en magnésium de l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f).

Nombre de contrôles : 4
Valeur moyenne : 37,6 °f
Valeur maximum : 38,4 °f

Eau très dure, très calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

Limite de qualité : 1,5 mg/L

Oligo-élément naturel présent dans le sol et dans les eaux.

Nombre de contrôles : 1
Valeur moyenne : 0,1 mg/L
Valeur maximum : 0,1 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/L

Elément provenant principalement de l'agriculture, de rejets industriels et domestiques. Cependant, le milieu naturel peut produire des teneurs inférieures à 8 mg/l

Nombre de contrôles : 10
Valeur moyenne : 25,8 mg/L
Valeur maximum : 27,5 mg/L

Eau présentant une teneur en nitrates inférieure à la limite de qualité. Toutefois un suivi renforcé est mis en place.

PESTICIDES TOTAUX

Limite de qualité : 0,5 µg/l

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou désherber.

Nombre de contrôles : 3
Valeur moyenne : 0,1 µg/l
Valeur maximum : 0,1 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides

ALUMINIUM

Référence de qualité : 200 µg/l

Elément naturellement présent dans le sol et utilisé dans certaines filières de traitement.

Nombre de contrôles : 1
Valeur moyenne : 0,0 µg/l
Valeur maximum : 0,0 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Qualité de l'eau distribuée à CAVEIRAC

Conclusion sanitaire

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

2017

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable.
Afin d'établir cette synthèse, ce sont 276 résultats d'analyses échantillonnés dans 41 prélèvements qui ont été exploités en 2017.

Quelques conseils



Consommer uniquement de l'eau du réseau d'eau froide.



La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.



Après quelques jours d'absences, et surtout dans les habitations équipées de tuyauteries en plomb, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude. Sur le réseau d'eau froide, cette installation peut présenter un risque de contamination bactérienne.

Pour éviter toute contamination du réseau public, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celle du réseau d'eau public.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change
SIGNALER LE A VOTRE DISTRIBUTEUR

Origine et gestion de l'eau

Le réseau est alimenté par 1 captage. L'eau qui alimente le réseau est d'origine superficielle.

La procédure de protection de l'ensemble des captages n'a pas été réalisée.

Vous êtes alimentés par une installation de traitement.

Votre réseau distribue 3200 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par SUEZ RHONE PROVENCE.

Pour plus de renseignement, veuillez contacter COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE qui en a la responsabilité.

Retrouver toutes les informations sur la qualité des eaux potables sur internet
www.occitanie.ars.sante.fr
ou auprès de la délégation départementale du GARD.

Paramètres mesurés

Détails des résultats

BACTERIOLOGIE

Limite de qualité : 0 germe/100ml

Micro organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 18
Pourcentage de conformité : 100,0%
Maximum de germes mesurés : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

Aucune exigence de qualité

Teneur en calcium et en magnésium de l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f).

Nombre de contrôles : 10
Valeur moyenne : 18,4 °f
Valeur maximum : 21,7 °f

Eau peu calcaire.

FLUOR

Limite de qualité : 1,5 mg/L

Oligo-élément naturel présent dans le sol et dans les eaux.

Nombre de contrôles : 2
Valeur moyenne : 0,1 mg/L
Valeur maximum : 0,1 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/L

Elément provenant principalement de l'agriculture, de rejets industriels et domestiques. Cependant, le milieu naturel peut produire des teneurs inférieures à 8 mg/l

Nombre de contrôles : 18
Valeur moyenne : 4,9 mg/L
Valeur maximum : 7,2 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

PESTICIDES TOTAUX

Limite de qualité : 0,5 µg/l

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou désherber.

Nombre de contrôles : 4
Valeur moyenne : 0,0 µg/l
Valeur maximum : 0,0 µg/l

Eau ne présentant pas de pesticides.

ALUMINIUM

Référence de qualité : 200 µg/l

Elément naturellement présent dans le sol et utilisé dans certaines filières de traitement.

Nombre de contrôles : 2
Valeur moyenne : 0,0 µg/l
Valeur maximum : 0,0 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Qualité de l'eau distribuée à DIONS

Conclusion sanitaire

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

2017

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Afin d'établir cette synthèse, ce sont 239 résultats d'analyses échantillonnés dans 31 prélèvements qui ont été exploités de 2015 à 2017.

Quelques conseils



Consommer uniquement de l'eau du réseau d'eau froide.



La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.



Après quelques jours d'absences, et surtout dans les habitations équipées de tuyauteries en plomb, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude. Sur le réseau d'eau froide, cette installation peut présenter un risque de contamination bactérienne.

Pour éviter toute contamination du réseau public, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celle du réseau d'eau public.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, **SIGNELEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR.**

Origine et gestion de l'eau

Le réseau est alimenté par 2 captages. L'eau qui alimente le réseau est d'origine souterraine.

La procédure de protection de l'ensemble des captages est terminée.

Vous êtes alimentés par une installation de traitement.

Votre réseau distribue 530 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE.

Pour plus de renseignement, veuillez contacter COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE qui en a la responsabilité.

Retrouver toutes les informations sur la qualité des eaux potables sur internet www.occitanie.ars.sante.fr

ou auprès de la délégation départementale du GARD.

Paramètres mesurés

Détails des résultats

BACTERIOLOGIE

Limite de qualité : 0 germe/100ml

Micro organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 23
Pourcentage de conformité : 100,0%
Maximum de germes mesurés : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

Aucune exigence de qualité

Teneur en calcium et en magnésium de l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f).

Nombre de contrôles : 6
Valeur moyenne : 35,7 °f
Valeur maximum : 39,9 °f

Eau très dure, très calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

Limite de qualité : 1,5 mg/L

Oligo-élément naturel présent dans le sol et dans les eaux.

Nombre de contrôles : 3
Valeur moyenne : 0,1 mg/L
Valeur maximum : 0,1 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/L

Elément provenant principalement de l'agriculture, de rejets industriels et domestiques. Cependant, le milieu naturel peut produire des teneurs inférieures à 8 mg/l

Nombre de contrôles : 19
Valeur moyenne : 16,5 mg/L
Valeur maximum : 32,5 mg/L

Eau présentant une teneur en nitrates conforme à la réglementation européenne.

PESTICIDES TOTAUX

Limite de qualité : 0,5 µg/l

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou désherber.

Nombre de contrôles : 5
Valeur moyenne : 0,0 µg/l
Valeur maximum : 0,0 µg/l

Eau ne présentant pas de pesticides.

ALUMINIUM

Référence de qualité : 200 µg/l

Elément naturellement présent dans le sol et utilisé dans certaines filières de traitement.

Nombre de contrôles : 3
Valeur moyenne : 0,0 µg/l
Valeur maximum : 0,0 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Qualité de l'eau distribuée à GAJAN ET SAINT MAMERT

Conclusion sanitaire

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

2017

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Afin d'établir cette synthèse, ce sont 276 résultats d'analyses échantillonnés dans 143 prélèvements qui ont été exploités en 2017.

Quelques conseils



Consommer uniquement de l'eau du réseau d'eau froide.



La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.



Après quelques jours d'absences, et surtout dans les habitations équipées de tuyauteries en plomb, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude. Sur le réseau d'eau froide, cette installation peut présenter un risque de contamination bactérienne.

Pour éviter toute contamination du réseau public, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celle du réseau d'eau public.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, **SIGNELEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR.**

Origine et gestion de l'eau

Le réseau est alimenté par 2 captages. L'eau qui alimente le réseau est un mélange d'eau souterraine et superficielle.

La procédure de protection de l'ensemble des captages est partiellement réalisée

Vous êtes alimentés par 3 installations de traitements.

Votre réseau distribue 1750 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par SAUR CENTRE GARD LOZERE NIMES.

Pour plus de renseignement, veuillez contacter COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE qui en a la responsabilité.

Retrouver toutes les informations sur la qualité des eaux potables sur internet www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la délégation départementale du GARD.

Paramètres mesurés

Détails des résultats

BACTERIOLOGIE

Limite de qualité : 0 germe/100ml

Micro organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 115
 Pourcentage de conformité : 99,1%
 Maximum de germes mesurés : 1 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

Aucune exigence de qualité

Teneur en calcium et en magnésium de l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f).

Nombre de contrôles : 46
 Valeur moyenne : 21,4 °f
 Valeur maximum : 24,8 °f

Eau dure, calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

Limite de qualité : 1,5 mg/L

Oligo-élément naturel présent dans le sol et dans les eaux.

Nombre de contrôles : 12
 Valeur moyenne : 0,1 mg/L
 Valeur maximum : 0,1 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/L

Elément provenant principalement de l'agriculture, de rejets industriels et domestiques. Cependant, le milieu naturel peut produire des teneurs inférieures à 8 mg/l

Nombre de contrôles : 61
 Valeur moyenne : 6,2 mg/L
 Valeur maximum : 9,6 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

PESTICIDES TOTAUX

Limite de qualité : 0,5 µg/l

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou désherber.

Nombre de contrôles : 27
 Valeur moyenne : 0,1 µg/l
 Valeur maximum : 0,5 µg/l

Eau présentant des pesticides inférieure à la limite de qualité

ALUMINIUM

Référence de qualité : 200 µg/l

Elément naturellement présent dans le sol et utilisé dans certaines filières de traitement.

Nombre de contrôles : 12
 Valeur moyenne : 0,0 µg/l
 Valeur maximum : 0,0 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Qualité de l'eau distribuée à GARONS BOUILLARGUES

Conclusion sanitaire

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

2017

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable.
Afin d'établir cette synthèse, ce sont 269 résultats d'analyses échantillonnés dans 37 prélèvements qui ont été exploités en 2017.

Quelques conseils



Consommer uniquement de l'eau du réseau d'eau froide.



La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.



Après quelques jours d'absences, et surtout dans les habitations équipées de tuyauteries en plomb, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude. Sur le réseau d'eau froide, cette installation peut présenter un risque de contamination bactérienne.

Pour éviter toute contamination du réseau public, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celle du réseau d'eau public.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change
SIGNALÉZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR

Origine et gestion de l'eau

Le réseau est alimenté par 2 captages. L'eau qui alimente le réseau est un mélange d'eau souterraine et superficielle.

La procédure de protection de l'ensemble des captages est partiellement réalisée

Vous êtes alimentés par une installation de traitement.

Votre réseau distribue 9200 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par SAUR CENTRE GARD LOZERE NIMES.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE qui en a la responsabilité.

Retrouver toutes les informations sur la qualité des eaux potables sur internet
www.occitanie.ars.sante.fr
ou auprès de la délégation départementale du GARD.

Paramètres mesurés

Détails des résultats

BACTERIOLOGIE

Limite de qualité : 0 germe/100ml

Micro organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 21
Pourcentage de conformité : 100,0%
Maximum de germes mesurés : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

Aucune exigence de qualité

Teneur en calcium et en magnésium de l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f).

Nombre de contrôles : 5
Valeur moyenne : 23,9 °f
Valeur maximum : 27,9 °f

Eau dure, calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

Limite de qualité : 1,5 mg/L

Oligo-élément naturel présent dans le sol et dans les eaux.

Nombre de contrôles : 2
Valeur moyenne : 0,1 mg/L
Valeur maximum : 0,1 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/L

Elément provenant principalement de l'agriculture, de rejets industriels et domestiques. Cependant, le milieu naturel peut produire des teneurs inférieures à 8 mg/l

Nombre de contrôles : 13
Valeur moyenne : 25,3 mg/L
Valeur maximum : 37,9 mg/L

Eau présentant une teneur en nitrates inférieure à la limite de qualité. Toutefois un suivi renforcé est mis en place.

PESTICIDES TOTAUX

Limite de qualité : 0,5 µg/l

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou désherber.

Nombre de contrôles : 2
Valeur moyenne : 0,0 µg/l
Valeur maximum : 0,0 µg/l

Eau ne présentant pas de pesticides.

ALUMINIUM

Référence de qualité : 200 µg/l

Elément naturellement présent dans le sol et utilisé dans certaines filières de traitement.

Nombre de contrôles : 8
Valeur moyenne : 29,6 µg/l
Valeur maximum : 47,0 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Qualité de l'eau distribuée à GENERAC

Conclusion sanitaire

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

2017

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable.
Afin d'établir cette synthèse, ce sont 231 résultats d'analyses échantillonnés dans 14 prélèvements qui ont été exploités en 2017.

Quelques conseils



Consommer uniquement de l'eau du réseau d'eau froide.



La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.



Après quelques jours d'absences, et surtout dans les habitations équipées de tuyauteries en plomb, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude. Sur le réseau d'eau froide, cette installation peut présenter un risque de contamination bactérienne.

Pour éviter toute contamination du réseau public, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celle du réseau d'eau public.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change
SIGNELEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR.

Origine et gestion de l'eau

Le réseau est alimenté par 1 captage. L'eau qui alimente le réseau est d'origine souterraine.

La procédure de protection de l'ensemble des captages est terminée.

Vous êtes alimentés par une installation de traitement.

Votre réseau distribue 3200 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par SAUR CENTRE GARD LOZERE NIMES.

Pour plus de renseignement, veuillez contacter COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE qui en a la responsabilité.

Retrouver toutes les informations sur la qualité des eaux potables sur internet
www.occitanie.ars.sante.fr
ou auprès de la délégation départementale du GARD.

Paramètres mesurés

Détails des résultats

BACTERIOLOGIE

Limite de qualité : 0 germe/100ml

Micro organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 11
Pourcentage de conformité : 100,0%
Maximum de germes mesurés : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

Aucune exigence de qualité

Teneur en calcium et en magnésium de l'eau.
La dureté s'exprime en degré français (°f).

Nombre de contrôles : 4
Valeur moyenne : 40,8 °f
Valeur maximum : 41,3 °f

Eau très dure, très calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

Limite de qualité : 1,5 mg/L

Oligo-élément naturel présent dans le sol et dans les eaux.

Nombre de contrôles : 1
Valeur moyenne : 0,1 mg/L
Valeur maximum : 0,1 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/L

Elément provenant principalement de l'agriculture, de rejets industriels et domestiques. Cependant, le milieu naturel peut produire des teneurs inférieures à 8 mg/l

Nombre de contrôles : 11
Valeur moyenne : 37,1 mg/L
Valeur maximum : 39,6 mg/L

Eau présentant une teneur en nitrates inférieure à la limite de qualité. Toutefois un suivi renforcé est mis en place.

PESTICIDES TOTAUX

Limite de qualité : 0,5 µg/l

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou désherber.

Nombre de contrôles : 3
Valeur moyenne : 0,1 µg/l
Valeur maximum : 0,1 µg/l

Eau présentant une teneur en pesticides inférieure à la limite de qualité.

ALUMINIUM

Référence de qualité : 200 µg/l

Elément naturellement présent dans le sol et utilisé dans certaines filières de traitement.

Nombre de contrôles : 1
Valeur moyenne : 0,0 µg/l
Valeur maximum : 0,0 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Qualité de l'eau distribuée à LA CALMETTE

Conclusion sanitaire

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

2017

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable.
Afin d'établir cette synthèse, ce sont 276 résultats d'analyses échantillonnés dans 143 prélèvements qui ont été exploités en 2017.

Quelques conseils



Consommer uniquement de l'eau du réseau d'eau froide.



La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.



Après quelques jours d'absences, et surtout dans les habitations équipées de tuyauteries en plomb, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude. Sur le réseau d'eau froide, cette installation peut présenter un risque de contamination bactérienne.

Pour éviter toute contamination du réseau public, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celle du réseau d'eau public.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change
SIGNALÉZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR.

Origine et gestion de l'eau

Le réseau est alimenté par 4 captages. L'eau qui alimente le réseau est un mélange d'eau souterraine et superficielle.

La procédure de protection de l'ensemble des captages est partiellement réalisée.

Vous êtes alimentés par 4 installations de traitements.

Votre réseau distribue 2000 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE.

Pour plus de renseignement, veuillez contacter COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE qui en a la responsabilité.

Retrouver toutes les informations sur la qualité des eaux potables sur internet
www.occitanie.ars.sante.fr
ou auprès de la délégation départementale du GARD.

Paramètres mesurés

Détails des résultats

BACTERIOLOGIE

Limite de qualité : 0 germe/100ml

Micro organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 114
Pourcentage de conformité : 99,1%
Maximum de germes mesurés : 1 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

Aucune exigence de qualité

Teneur en calcium et en magnésium de l'eau.
La dureté s'exprime en degré français (°f).

Nombre de contrôles : 49
Valeur moyenne : 21,8 °f
Valeur maximum : 32,6 °f

Eau dure, calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

Limite de qualité : 1,5 mg/L

Oligo-élément naturel présent dans le sol et dans les eaux.

Nombre de contrôles : 13
Valeur moyenne : 0,1 mg/L
Valeur maximum : 0,1 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/L

Elément provenant principalement de l'agriculture, de rejets industriels et domestiques. Cependant, le milieu naturel peut produire des teneurs inférieures à 8 mg/l

Nombre de contrôles : 64
Valeur moyenne : 6,4 mg/L
Valeur maximum : 17,8 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

PESTICIDES TOTAUX

Limite de qualité : 0,5 µg/l

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou désherber.

Nombre de contrôles : 29
Valeur moyenne : 0,1 µg/l
Valeur maximum : 0,5 µg/l

Eau présentant des pesticides inférieure à la limite de qualité

ALUMINIUM

Référence de qualité : 200 µg/l

Elément naturellement présent dans le sol et utilisé dans certaines filières de traitement.

Nombre de contrôles : 13
Valeur moyenne : 0,8 µg/l
Valeur maximum : 11,0 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Qualité de l'eau distribuée à LA ROUVIERE

Conclusion sanitaire

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

Turbidité à surveiller

2017

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable.
Afin d'établir cette synthèse, ce sont 238 résultats d'analyses échantillonnés dans 24 prélèvements qui ont été exploités de 2015 à 2017.

Quelques conseils



Consommer uniquement de l'eau du réseau d'eau froide.



La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.



Après quelques jours d'absences, et surtout dans les habitations équipées de tuyauteries en plomb, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude. Sur le réseau d'eau froide, cette installation peut présenter un risque de contamination bactérienne.

Pour éviter toute contamination du réseau public, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celle du réseau d'eau public.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change
SIGNALER LE A VOTRE DISTRIBUTEUR

Origine et gestion de l'eau

Le réseau est alimenté par 2 captages. L'eau qui alimente le réseau est d'origine souterraine.

La procédure de protection de l'ensemble des captages est terminée.

Vous êtes alimentés par une installation de traitement.

Votre réseau distribue 578 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE.

Pour plus de renseignement, veuillez contacter COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE qui en a la responsabilité.

Retrouver toutes les informations sur la qualité des eaux potables sur internet
ww.occitanie.ars.sante.fr
ou auprès de la délégation départementale du GARD.

Paramètres mesurés

Détails des résultats

BACTERIOLOGIE

Limite de qualité : 0 germe/100ml

Micro organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 22
Pourcentage de conformité : 95,5%
Maximum de germes mesurés : 2 germes/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

Aucune exigence de qualité

Teneur en calcium et en magnésium de l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f).

Nombre de contrôles : 6
Valeur moyenne : 36,1 °f
Valeur maximum : 38,4 °f

Eau très dure, très calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

Limite de qualité : 1,5 mg/L

Oligo-élément naturel présent dans le sol et dans les eaux.

Nombre de contrôles : 2
Valeur moyenne : 0,0 mg/L
Valeur maximum : 0,1 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/L

Elément provenant principalement de l'agriculture, de rejets industriels et domestiques. Cependant, le milieu naturel peut produire des teneurs inférieures à 8 mg/l

Nombre de contrôles : 9
Valeur moyenne : 2,5 mg/L
Valeur maximum : 3,7 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

PESTICIDES TOTAUX

Limite de qualité : 0,5 µg/l

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou désherber.

Nombre de contrôles : 4
Valeur moyenne : 0,0 µg/l
Valeur maximum : 0,0 µg/l

Eau ne présentant pas de pesticides.

ALUMINIUM

Référence de qualité : 200 µg/l

Elément naturellement présent dans le sol et utilisé dans certaines filières de traitement.

Nombre de contrôles : 2
Valeur moyenne : 0,0 µg/l
Valeur maximum : 0,0 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Qualité de l'eau distribuée à LEDENON

Conclusion sanitaire

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

2017

Eau présentant une teneur en pesticides dépassant la limite de qualité. Un contrôle renforcé est mis en place et un système de traitement a été installé en 2018 par la collectivité.

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable.
Afin d'établir cette synthèse, ce sont 238 résultats d'analyses échantillonnés dans 33 prélèvements qui ont été exploités de 2015 à 2017.

Quelques conseils



Consommer uniquement de l'eau du réseau d'eau froide.



La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.



Après quelques jours d'absences, et surtout dans les habitations équipées de tuyauteries en plomb, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude. Sur le réseau d'eau froide, cette installation peut présenter un risque de contamination bactérienne.

Pour éviter toute contamination du réseau public, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celle du réseau d'eau public.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change
SIGNALÉZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR.

Origine et gestion de l'eau

Le réseau est alimenté par 2 captages. L'eau qui alimente le réseau est d'origine souterraine.

La procédure de protection de l'ensemble des captages est partiellement réalisée

Vous êtes alimentés par une installation de traitement.

Votre réseau distribue 1150 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par SAUR CENTRE GARD LOZERE NIMES.

Pour plus de renseignement, veuillez contacter COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE qui en a la responsabilité.

Retrouver toutes les informations sur la qualité des eaux potables sur internet
www.occitanie.ars.sante.fr

ou auprès de la délégation départementale du GARD.

Paramètres mesurés

Détails des résultats

BACTERIOLOGIE

Limite de qualité : 0 germe/100ml

Micro organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 19
Pourcentage de conformité : 100,0%
Maximum de germes mesurés : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

Aucune exigence de qualité

Teneur en calcium et en magnésium de l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f).

Nombre de contrôles : 5
Valeur moyenne : 38,1 °f
Valeur maximum : 39,2 °f

Eau très dure, très calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

Limite de qualité : 1,5 mg/L

Oligo-élément naturel présent dans le sol et dans les eaux.

Nombre de contrôles : 3
Valeur moyenne : 0,1 mg/L
Valeur maximum : 0,1 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/L

Elément provenant principalement de l'agriculture, de rejets industriels et domestiques. Cependant, le milieu naturel peut produire des teneurs inférieures à 8 mg/l

Nombre de contrôles : 18
Valeur moyenne : 26,6 mg/L
Valeur maximum : 29,8 mg/L

Eau présentant une teneur en nitrates inférieure à la limite de qualité. Toutefois un suivi renforcé est mis en place.

PESTICIDE : ATRAZINE DESETHYL DEISOPROPYL

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou désherber.

Nombre de contrôles : 14
Valeur moyenne : 0,1 µg/l
Valeur maximum : 0,3 µg/l

Eau présentant une teneur dépassant la limite de qualité.

ALUMINIUM

Référence de qualité : 200 µg/l

Elément naturellement présent dans le sol et utilisé dans certaines filières de traitement.

Nombre de contrôles : 3
Valeur moyenne : 0,0 µg/l
Valeur maximum : 0,0 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Qualité de l'eau distribuée à MANDUEL

Conclusion sanitaire

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

2017

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable.
Afin d'établir cette synthèse, ce sont 275 résultats d'analyses échantillonnés dans 39 prélèvements qui ont été exploités en 2017.

Quelques conseils



Consommer uniquement de l'eau du réseau d'eau froide.



La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.



Après quelques jours d'absences, et surtout dans les habitations équipées de tuyauteries en plomb, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude. Sur le réseau d'eau froide, cette installation peut présenter un risque de contamination bactérienne.

Pour éviter toute contamination du réseau public, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celle du réseau d'eau public.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change
SIGNALÉZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR

Origine et gestion de l'eau

Le réseau est alimenté par 5 captages. L'eau qui alimente le réseau est un mélange d'eau souterraine et superficielle.

La procédure de protection de l'ensemble des captages est partiellement réalisée

Vous êtes alimentés par 3 installations de traitements.

Votre réseau distribue 5800 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par SAUR CENTRE GARD LOZERI NIMES.

Pour plus de renseignement, veuillez contacter COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE qui en a la responsabilité.

Retrouver toutes les informations sur la qualité des eaux potables sur internet
www.occitanie.ars.sante.fr
ou auprès de la délégation départementale du GARD.

Paramètres mesurés

Détails des résultats

BACTERIOLOGIE

Limite de qualité : 0 germe/100ml

Micro organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 19
Pourcentage de conformité : 100,0%
Maximum de germes mesurés : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

Aucune exigence de qualité

Teneur en calcium et en magnésium de l'eau.
La dureté s'exprime en degré français (°f).

Nombre de contrôles : 11
Valeur moyenne : 31,3 °f
Valeur maximum : 43,0 °f

Eau très dure, très calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

Limite de qualité : 1,5 mg/L

Oligo-élément naturel présent dans le sol et dans les eaux.

Nombre de contrôles : 5
Valeur moyenne : 0,1 mg/L
Valeur maximum : 0,1 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/L

Elément provenant principalement de l'agriculture, de rejets industriels et domestiques. Cependant, le milieu naturel peut produire des teneurs inférieures à 8 mg/l

Nombre de contrôles : 18
Valeur moyenne : 30,7 mg/L
Valeur maximum : 37,9 mg/L

Eau présentant une teneur en nitrates inférieure à la limite de qualité.
Toutefois un suivi renforcé est mis en place.

PESTICIDES TOTAUX

Limite de qualité : 0,5 µg/l

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou désherber.

Nombre de contrôles : 14
Valeur moyenne : 0,1 µg/l
Valeur maximum : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides

ALUMINIUM

Référence de qualité : 200 µg/l

Elément naturellement présent dans le sol et utilisé dans certaines filières de traitement.

Nombre de contrôles : 5
Valeur moyenne : 17,2 µg/l
Valeur maximum : 47,0 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Qualité de l'eau distribuée à MARGUERITES

Conclusion sanitaire

2017

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.
Eau présentant une teneur en pesticides dépassant la limite de qualité, mais inférieure à la valeur sanitaire. Cette eau peut être consommée mais un contrôle renforcé est mis en place et des mesures doivent être prises pour que la limite de qualité soit respectée.

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable.
Afin d'établir cette synthèse, ce sont 236 résultats d'analyses échantillonnés dans 20 prélèvements qui ont été exploités en 2017.

Quelques conseils



Consommer uniquement de l'eau du réseau d'eau froide.



La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.



Après quelques jours d'absences, et surtout dans les habitations équipées de tuyauteries en plomb, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude. Sur le réseau d'eau froide, cette installation peut présenter un risque de contamination bactérienne.

Pour éviter toute contamination du réseau public, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celle du réseau d'eau public.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change
SIGNALÉZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR.

Origine et gestion de l'eau

Le réseau est alimenté par 1 captage. L'eau qui alimente le réseau est d'origine souterraine.

La procédure de protection de l'ensemble des captages est terminée.

Vous êtes alimentés par une installation de traitement.

Votre réseau distribue 8200 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par SAUR CENTRE GARD LOZERE NIMES.

Pour plus de renseignement, veuillez contacter COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE qui en a la responsabilité.

Retrouver toutes les informations sur la qualité des eaux potables sur internet
www.occitanie.ars.sante.fr

ou auprès de la délégation départementale du GARD.

Paramètres mesurés

Détails des résultats

BACTERIOLOGIE

Limite de qualité : 0 germe/100ml

Micro organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 16
Pourcentage de conformité : 100,0%
Maximum de germes mesurés : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

Aucune exigence de qualité

Teneur en calcium et en magnésium de l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f).

Nombre de contrôles : 4
Valeur moyenne : 37,9 °f
Valeur maximum : 38,7 °f

Eau très dure, très calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

Limite de qualité : 1,5 mg/L

Oligo-élément naturel présent dans le sol et dans les eaux.

Nombre de contrôles : 1
Valeur moyenne : 0,1 mg/L
Valeur maximum : 0,1 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/L

Elément provenant principalement de l'agriculture, de rejets industriels et domestiques. Cependant, le milieu naturel peut produire des teneurs inférieures à 8 mg/l

Nombre de contrôles : 15
Valeur moyenne : 25,3 mg/L
Valeur maximum : 27,1 mg/L

Eau présentant une teneur en nitrates inférieure à la limite de qualité. Toutefois un suivi renforcé est mis en place.

PESTICIDE : ATRAZINE DESETHYL DEISOPROPYL

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou désherber.

Nombre de contrôles : 4
Valeur moyenne : 0,1 µg/l
Valeur maximum : 0,1 µg/l

Eau présentant une teneur dépassant la limite de qualité, mais inférieure à la valeur sanitaire.

Cette eau peut être consommée mais un contrôle renforcé est mis en place et des mesures doivent être prises pour que la limite de qualité soit respectée.

ALUMINIUM

Référence de qualité : 200 µg/l

Elément naturellement présent dans le sol et utilisé dans certaines filières de traitement.

Nombre de contrôles : 1
Valeur moyenne : 0,0 µg/l
Valeur maximum : 0,0 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Qualité de l'eau distribuée à MILHAUD

Conclusion sanitaire

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

2017

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable.
Afin d'établir cette synthèse, ce sont 276 résultats d'analyses échantillonnées dans 47 prélèvements qui ont été exploités en 2017.

Quelques conseils



Consommer uniquement de l'eau du réseau d'eau froide.



La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.



Après quelques jours d'absences, et surtout dans les habitations équipées de tuyauteries en plomb, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude. Sur le réseau d'eau froide, cette installation peut présenter un risque de contamination bactérienne.

Pour éviter toute contamination du réseau public, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celle du réseau d'eau public.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change
SIGNALER LE A VOTRE DISTRIBUTEUR

Origine et gestion de l'eau

Le réseau est alimenté par 2 captages. L'eau qui alimente le réseau est un mélange d'eau souterraine et superficielle.

La procédure de protection de l'ensemble des captages est partiellement réalisée.

Vous êtes alimentés par 2 installations de traitements.

Votre réseau distribue 5895 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par SUEZ RHONE PROVENCE.

Pour plus de renseignement, veuillez contacter COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE qui en a la responsabilité.

Retrouver toutes les informations sur la qualité des eaux potables sur internet
www.occitanie.ars.sante.fr

ou auprès de la délégation départementale du GARD.

Paramètres mesurés

Détails des résultats

BACTERIOLOGIE

Limite de qualité : 0 germe/100ml

Micro organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 21
Pourcentage de conformité : 100,0%
Maximum de germes mesurés : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

Aucune exigence de qualité

Teneur en calcium et en magnésium de l'eau.
La dureté s'exprime en degré français (°f).

Nombre de contrôles : 13
Valeur moyenne : 22,8 °f
Valeur maximum : 38,1 °f

Eau dure, calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

Limite de qualité : 1,5 mg/L

Oligo-élément naturel présent dans le sol et dans les eaux.

Nombre de contrôles : 3
Valeur moyenne : 0,1 mg/L
Valeur maximum : 0,1 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/L

Elément provenant principalement de l'agriculture, de rejets industriels et domestiques. Cependant, le millet naturel peut produire des teneurs inférieures à 8 mg/l

Nombre de contrôles : 21
Valeur moyenne : 11,1 mg/L
Valeur maximum : 18,8 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

PESTICIDES TOTAUX

Limite de qualité : 0,5 µg/l

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou désherber.

Nombre de contrôles : 16
Valeur moyenne : 0,2 µg/l
Valeur maximum : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides

ALUMINIUM

Référence de qualité : 200 µg/l

Elément naturellement présent dans le sol et utilisé dans certaines filières de traitement.

Nombre de contrôles : 3
Valeur moyenne : 0,0 µg/l
Valeur maximum : 0,0 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Qualité de l'eau distribuée à NIMES VAUNAGE

Conclusion sanitaire

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

2017

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable.
 Afin d'établir cette synthèse, ce sont 277 résultats d'analyses échantillonnés dans 58 prélèvements qui ont été exploités en 2017.

Quelques conseils



Consommer uniquement de l'eau du réseau d'eau froide.



La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.



Après quelques jours d'absences, et surtout dans les habitations équipées de tuyauteries en plomb, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude. Sur le réseau d'eau froide, cette installation peut présenter un risque de contamination bactérienne.

Pour éviter toute contamination du réseau public, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celle du réseau d'eau public.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change
SIGNELEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR

Origine et gestion de l'eau

Le réseau est alimenté par 3 captages. L'eau qui alimente le réseau est un mélange d'eau souterraine et superficielle.

La procédure de protection de l'ensemble des captages est partiellement réalisée

Vous êtes alimentés par 2 installations de traitements.

Votre réseau distribue 5700 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par SUEZ RHONE PROVENCE.

Pour plus de renseignement, veuillez contacter COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE qui en a la responsabilité.

Retrouver toutes les informations sur la qualité des eaux potables sur internet
www.occitanie.ars.sante.fr

ou auprès de la délégation départementale du GARD.

Paramètres mesurés

Détails des résultats

BACTERIOLOGIE

Limite de qualité : 0 germe/100ml

Micro organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 26
 Pourcentage de conformité : 100,0%
 Maximum de germes mesurés : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

Aucune exigence de qualité

Teneur en calcium et en magnésium de l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f).

Nombre de contrôles : 16
 Valeur moyenne : 22,3 °f
 Valeur maximum : 32,6 °f

Eau dure, calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

Limite de qualité : 1,5 mg/L

Oligo-élément naturel présent dans le sol et dans les eaux.

Nombre de contrôles : 4
 Valeur moyenne : 0,1 mg/L
 Valeur maximum : 0,1 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/L

Elément provenant principalement de l'agriculture, de rejets industriels et domestiques. Cependant, le milieu naturel peut produire des teneurs inférieures à 8 mg/l

Nombre de contrôles : 27
 Valeur moyenne : 14,8 mg/L
 Valeur maximum : 22,5 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

PESTICIDES TOTAUX

Limite de qualité : 0,5 µg/l

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou désherber.

Nombre de contrôles : 18
 Valeur moyenne : 0,2 µg/l
 Valeur maximum : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides

ALUMINIUM

Référence de qualité : 200 µg/l

Elément naturellement présent dans le sol et utilisé dans certaines filières de traitement.

Nombre de contrôles : 4
 Valeur moyenne : 0,0 µg/l
 Valeur maximum : 0,0 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Qualité de l'eau distribuée à NIMES OUEST

Conclusion sanitaire

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

2017

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable.
Afin d'établir cette synthèse, ce sont 276 résultats d'analyses échantillonnées dans 123 prélèvements qui ont été exploités en 2017.

Quelques conseils



Consommer uniquement de l'eau du réseau d'eau froide.



La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.



Après quelques jours d'absences, et surtout dans les habitations équipées de tuyauteries en plomb, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude. Sur le réseau d'eau froide, cette installation peut présenter un risque de contamination bactérienne.

Pour éviter toute contamination du réseau public, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celle du réseau d'eau public.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change
SIGNELEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR

Origine et gestion de l'eau

Le réseau est alimenté par 2 captages. L'eau qui alimente le réseau est un mélange d'eau souterraine et superficielle.

La procédure de protection de l'ensemble des captages est partiellement réalisée.

Vous êtes alimentés par 3 installations de traitements.

Votre réseau distribue 43664 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par SAUR CENTRE GARD LOZERE NIMES.

Pour plus de renseignement, veuillez contacter COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE qui en a la responsabilité.

Retrouver toutes les informations sur la qualité des eaux potables sur internet
ww.occitanie.ars.sante.fr
ou auprès de la délégation départementale du GARD.

Paramètres mesurés

Détails des résultats

BACTERIOLOGIE

Limite de qualité : 0 germe/100ml

Micro organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 99
Pourcentage de conformité : 100,0%
Maximum de germes mesurés : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

Aucune exigence de qualité

Teneur en calcium et en magnésium de l'eau.
La dureté s'exprime en degré français (°f).

Nombre de contrôles : 43
Valeur moyenne : 21,2 °f
Valeur maximum : 24,8 °f

Eau dure, calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

Limite de qualité : 1,5 mg/L

Oligo-élément naturel présent dans le sol et dans les eaux.

Nombre de contrôles : 10
Valeur moyenne : 0,1 mg/L
Valeur maximum : 0,1 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/L

Élément provenant principalement de l'agriculture, de rejets industriels et domestiques. Cependant, le milieu naturel peut produire des teneurs inférieures à 8 mg/l

Nombre de contrôles : 56
Valeur moyenne : 6,2 mg/L
Valeur maximum : 9,6 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

PESTICIDES TOTAUX

Limite de qualité : 0,5 µg/l

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou désherber.

Nombre de contrôles : 12
Valeur moyenne : 0,0 µg/l
Valeur maximum : 0,0 µg/l

Eau ne présentant pas de pesticides.

ALUMINIUM

Référence de qualité : 200 µg/l

Élément naturellement présent dans le sol et utilisé dans certaines filières de traitement.

Nombre de contrôles : 10
Valeur moyenne : 0,0 µg/l
Valeur maximum : 0,0 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Qualité de l'eau distribuée à NIMES EST

Conclusion sanitaire

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

2017

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable.
 Afin d'établir cette synthèse, ce sont 238 résultats d'analyses échantillonnés dans 153 prélèvements qui ont été exploités en 2017.

Quelques conseils



Consommer uniquement de l'eau du réseau d'eau froide.



La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.



Après quelques jours d'absences, et surtout dans les habitations équipées de tuyauteries en plomb, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude. Sur le réseau d'eau froide, cette installation peut présenter un risque de contamination bactérienne.

Pour éviter toute contamination du réseau public, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celle du réseau d'eau public.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change
SIGNELEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR

Origine et gestion de l'eau

Le réseau est alimenté par 1 captage. L'eau qui alimente le réseau est d'origine souterraine.

La procédure de protection de l'ensemble des captages est terminée.

Vous êtes alimentés par une installation de traitement.

Votre réseau distribue 94855 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par SAUR CENTRE GARD LOZERE NIMES.

Pour plus de renseignement, veuillez contacter COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE qui en a la responsabilité.

Retrouver toutes les informations sur la qualité des eaux potables sur internet
www.occitanie.ars.sante.fr
 ou auprès de la délégation départementale du GARD.

Paramètres mesurés

Détails des résultats

BACTERIOLOGIE

Limite de qualité : 0 germe/100ml

Micro organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 147
 Pourcentage de conformité : 100,0%
 Maximum de germes mesurés : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

Aucune exigence de qualité

Teneur en calcium et en magnésium de l'eau.
 La dureté s'exprime en degré français (°f).

Nombre de contrôles : 28
 Valeur moyenne : 23,3 °f
 Valeur maximum : 24,8 °f

Eau dure, calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

Limite de qualité : 1,5 mg/L

Oligo-élément naturel présent dans le sol et dans les eaux.

Nombre de contrôles : 8
 Valeur moyenne : 0,1 mg/L
 Valeur maximum : 0,1 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/L

Elément provenant principalement de l'agriculture, de rejets industriels et domestiques. Cependant, le milieu naturel peut produire des teneurs inférieures à 8 mg/l

Nombre de contrôles : 41
 Valeur moyenne : 6,9 mg/L
 Valeur maximum : 9,6 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

PESTICIDES TOTAUX

Limite de qualité : 0,5 µg/l

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou désherber.

Nombre de contrôles : 8
 Valeur moyenne : 0,0 µg/l
 Valeur maximum : 0,0 µg/l

Eau ne présentant pas de pesticides.

ALUMINIUM

Référence de qualité : 200 µg/l

Elément naturellement présent dans le sol et utilisé dans certaines filières de traitement.

Nombre de contrôles : 8
 Valeur moyenne : 0,0 µg/l
 Valeur maximum : 0,0 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Qualité de l'eau distribuée à POULX

Conclusion sanitaire

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

2017

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable.
Afin d'établir cette synthèse, ce sont 231 résultats d'analyses échantillonnés dans 13 prélèvements qui ont été exploités en 2017.

Quelques conseils



Consommer uniquement de l'eau du réseau d'eau froide.



La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.



Après quelques jours d'absences, et surtout dans les habitations équipées de tuyauteries en plomb, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude. Sur le réseau d'eau froide, cette installation peut présenter un risque de contamination bactérienne.

Pour éviter toute contamination du réseau public, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celle du réseau d'eau public.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change
SIGNALER LE A VOTRE DISTRIBUTEUR.

Origine et gestion de l'eau

Le réseau est alimenté par 1 captage. L'eau qui alimente le réseau est d'origine souterraine.

La procédure de protection de l'ensemble des captages est terminée.

Vous êtes alimentés par une installation de traitement.

Votre réseau distribue 3200 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par SAUR CENTRE GARD LOZERE NIMES.

Pour plus de renseignement, veuillez contacter COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE qui en a la responsabilité.

Retrouver toutes les informations sur la qualité des eaux potables sur internet
ww.occitanie.ars.sante.fr

ou auprès de la délégation départementale du GARD.

Paramètres mesurés

Détails des résultats

BACTERIOLOGIE

Limite de qualité : 0 germe/100ml

Micro organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 10
Pourcentage de conformité : 100,0%
Maximum de germes mesurés : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

Aucune exigence de qualité

Teneur en calcium et en magnésium de l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f).

Nombre de contrôles : 3
Valeur moyenne : 35,1 °f
Valeur maximum : 35,9 °f

Eau très dure, très calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

Limite de qualité : 1,5 mg/L

Oligo-élément naturel présent dans le sol et dans les eaux.

Nombre de contrôles : 1
Valeur moyenne : 0,1 mg/L
Valeur maximum : 0,1 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/L

Elément provenant principalement de l'agriculture, de rejets industriels et domestiques. Cependant, le milieu naturel peut produire des teneurs inférieures à 8 mg/l

Nombre de contrôles : 10
Valeur moyenne : 21,5 mg/L
Valeur maximum : 23,3 mg/L

Eau présentant une teneur en nitrates conforme à la réglementation européenne.

PESTICIDES TOTAUX

Limite de qualité : 0,5 µg/l

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou désherber.

Nombre de contrôles : 3
Valeur moyenne : 0,1 µg/l
Valeur maximum : 0,1 µg/l

Eau présentant une teneur en pesticides inférieure à la limite de qualité.

ALUMINIUM

Référence de qualité : 200 µg/l

Elément naturellement présent dans le sol et utilisé dans certaines filières de traitement.

Nombre de contrôles : 1
Valeur moyenne : 0,0 µg/l
Valeur maximum : 0,0 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Qualité de l'eau distribuée à REDESSAN

Conclusion sanitaire

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

2017

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Afin d'établir cette synthèse, ce sont 231 résultats d'analyses échantillonnés dans 12 prélèvements qui ont été exploités en 2017.

Quelques conseils



Consommer uniquement de l'eau du réseau d'eau froide.



La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.



Après quelques jours d'absences, et surtout dans les habitations équipées de tuyauteries en plomb, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude. Sur le réseau d'eau froide, cette installation peut présenter un risque de contamination bactérienne.

Pour éviter toute contamination du réseau public, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celle du réseau d'eau public.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change
 SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR

Origine et gestion de l'eau

Le réseau est alimenté par 1 captage. L'eau qui alimente le réseau est d'origine souterraine.

La procédure de protection de l'ensemble des captages est en cours.

Vous êtes alimentés par une installation de traitement.

Votre réseau distribue 2850 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par SAUR CENTRE GARD LOZERE NIMES.

Pour plus de renseignement, veuillez contacter COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE qui en a la responsabilité.

Retrouver toutes les informations sur la qualité des eaux potables sur internet
www.occitanie.ars.sante.fr

ou auprès de la délégation départementale du GARD.

Paramètres mesurés

Détails des résultats

BACTERIOLOGIE

Limite de qualité : 0 germe/100ml

Micro organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 9
 Pourcentage de conformité : 100,0%
 Maximum de germes mesurés : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

Aucune exigence de qualité

Teneur en calcium et en magnésium de l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f).

Nombre de contrôles : 2
 Valeur moyenne : 34,1 °f
 Valeur maximum : 34,6 °f

Eau très dure, très calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

Limite de qualité : 1,5 mg/L

Oligo-élément naturel présent dans le sol et dans les eaux.

Nombre de contrôles : 1
 Valeur moyenne : 0,1 mg/L
 Valeur maximum : 0,1 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/L

Elément provenant principalement de l'agriculture, de rejets industriels et domestiques. Cependant, le milieu naturel peut produire des teneurs inférieures à 8 mg/l

Nombre de contrôles : 9
 Valeur moyenne : 23,0 mg/L
 Valeur maximum : 32,2 mg/L

Eau présentant une teneur en nitrates conforme à la réglementation européenne.

PESTICIDES TOTAUX

Limite de qualité : 0,5 µg/l

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou désherber.

Nombre de contrôles : 3
 Valeur moyenne : 0,1 µg/l
 Valeur maximum : 0,1 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides

ALUMINIUM

Référence de qualité : 200 µg/l

Elément naturellement présent dans le sol et utilisé dans certaines filières de traitement.

Nombre de contrôles : 1
 Valeur moyenne : 0,0 µg/l
 Valeur maximum : 0,0 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Qualité de l'eau distribuée à RODILHAN

Conclusion sanitaire

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

2017

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Afin d'établir cette synthèse, ce sont 238 résultats d'analyses échantillonnés dans 44 prélèvements qui ont été exploités en 2017.

Quelques conseils



Consommer uniquement de l'eau du réseau d'eau froide.



La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.



Après quelques jours d'absences, et surtout dans les habitations équipées de tuyauteries en plomb, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude. Sur le réseau d'eau froide, cette installation peut présenter un risque de contamination bactérienne.

Pour éviter toute contamination du réseau public, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celle du réseau d'eau public.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change
SIGNELEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR.

Origine et gestion de l'eau

Le réseau est alimenté par 2 captages. L'eau qui alimente le réseau est d'origine souterraine.

La procédure de protection de l'ensemble des captages est partiellement réalisée.

Vous êtes alimentés par 2 installations de traitements.

Votre réseau distribue 2500 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par SAUR CENTRE GARD LOZERE NIMES.

Pour plus de renseignement, veuillez contacter COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE qui en a la responsabilité.

Retrouver toutes les informations sur la qualité des eaux potables sur internet
ww.occitanie.ars.sante.fr

ou auprès de la délégation départementale du GARD.

Paramètres mesurés

Détails des résultats

BACTERIOLOGIE

Limite de qualité : 0 germe/100ml

Micro organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 38
 Pourcentage de conformité : 100,0%
 Maximum de germes mesurés : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

Aucune exigence de qualité

Teneur en calcium et en magnésium de l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f).

Nombre de contrôles : 30
 Valeur moyenne : 23,3 °f
 Valeur maximum : 24,8 °f

Eau dure, calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

Limite de qualité : 1,5 mg/L

Oligo-élément naturel présent dans le sol et dans les eaux.

Nombre de contrôles : 9
 Valeur moyenne : 0,1 mg/L
 Valeur maximum : 0,1 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/L

Elément provenant principalement de l'agriculture, de rejets industriels et domestiques. Cependant, le milieu naturel peut produire des teneurs inférieures à 8 mg/l

Nombre de contrôles : 38
 Valeur moyenne : 6,9 mg/L
 Valeur maximum : 9,6 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

PESTICIDES TOTAUX

Limite de qualité : 0,5 µg/l

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou désherber.

Nombre de contrôles : 14
 Valeur moyenne : 0,0 µg/l
 Valeur maximum : 0,0 µg/l

Eau ne présentant pas de pesticides.

ALUMINIUM

Référence de qualité : 200 µg/l

Elément naturellement présent dans le sol et utilisé dans certaines filières de traitement.

Nombre de contrôles : 9
 Valeur moyenne : 0,0 µg/l
 Valeur maximum : 0,0 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Qualité de l'eau distribuée à SAINTE ANASTASIE

Conclusion sanitaire

2017

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.
Eau présentant une teneur en pesticides dépassant la limite de qualité, mais inférieure à la valeur sanitaire. Cette eau peut être consommée mais un contrôle renforcé est mis en place et des mesures doivent être prises pour que la limite de qualité soit respectée.

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable.
Afin d'établir cette synthèse, ce sont 232 résultats d'analyses échantillonnés dans 17 prélèvements qui ont été exploités en 2017.

Quelques conseils



Consommer uniquement de l'eau du réseau d'eau froide.



La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.



Après quelques jours d'absences, et surtout dans les habitations équipées de tuyauteries en plomb, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude. Sur le réseau d'eau froide, cette installation peut présenter un risque de contamination bactérienne.

Pour éviter toute contamination du réseau public, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celle du réseau d'eau public.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change
SIGNALÉZ LE À VOTRE DISTRIBUTEUR

Origine et gestion de l'eau

Le réseau est alimenté par 1 captage. L'eau qui alimente le réseau est d'origine souterraine.

La procédure de protection de l'ensemble des captages est terminée.

Vous êtes alimentés par une installation de traitement.

Votre réseau distribue 900 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par VEOLIA EAU SECTEUR PTES DE PROVENCE.

Pour plus de renseignement, veuillez contacter COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE qui en a la responsabilité.

Retrouver toutes les informations sur la qualité des eaux potables sur internet
www.occitanie.ars.sante.fr
ou auprès de la délégation départementale du GARD.

Paramètres mesurés

Détails des résultats

BACTERIOLOGIE

Limite de qualité : 0 germe/100ml

Micro organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 16
Pourcentage de conformité : 100,0%
Maximum de germes mesurés : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

Aucune exigence de qualité

Teneur en calcium et en magnésium de l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f).

Nombre de contrôles : 5
Valeur moyenne : 17,3 °f
Valeur maximum : 21,9 °f

Eau peu calcaire.

FLUOR

Limite de qualité : 1,5 mg/L

Oligo-élément naturel présent dans le sol et dans les eaux.

Nombre de contrôles : 2
Valeur moyenne : 0,1 mg/L
Valeur maximum : 0,1 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/L

Elément provenant principalement de l'agriculture, de rejets industriels et domestiques. Cependant, le milieu naturel peut produire des teneurs inférieures à 8 mg/l

Nombre de contrôles : 13
Valeur moyenne : 7,1 mg/L
Valeur maximum : 17,7 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

FOSETYL ALUMINIUM

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou désherber.

Nombre de contrôles : 3
Valeur moyenne : 0,0 µg/l
Valeur maximum : 0,1 µg/l

Eau présentant une teneur dépassant la limite de qualité, mais inférieure à la valeur sanitaire.

Cette eau peut être consommée mais un contrôle renforcé est mis en place et des mesures doivent être prises pour que la limite de qualité soit respectée.

ALUMINIUM

Référence de qualité : 200 µg/l

Elément naturellement présent dans le sol et utilisé dans certaines filières de traitement.

Nombre de contrôles : 2
Valeur moyenne : 17,5 µg/l
Valeur maximum : 21,0 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Qualité de l'eau distribuée à SAINT BAUZELY

Conclusion sanitaire

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

2017

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable.
 Afin d'établir cette synthèse, ce sont 276 résultats d'analyses échantillonnés dans 146 prélèvements qui ont été exploités en 2017.

Quelques conseils



Consommer uniquement de l'eau du réseau d'eau froide.



La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.



Après quelques jours d'absences, et surtout dans les habitations équipées de tuyauteries en plomb, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude. Sur le réseau d'eau froide, cette installation peut présenter un risque de contamination bactérienne.

Pour éviter toute contamination du réseau public, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celle du réseau d'eau public.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change
 SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR.

Origine et gestion de l'eau

Le réseau est alimenté par 3 captages. L'eau qui alimente le réseau est un mélange d'eau souterraine et superficielle.

La procédure de protection de l'ensemble des captages est partiellement réalisée.

Vous êtes alimentés par 3 installations de traitements.

Votre réseau distribue 1500 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par SAUR CENTRE GARD LOZERE NIMES.

Pour plus de renseignement, veuillez contacter COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE qui en a la responsabilité.

Retrouver toutes les informations sur la qualité des eaux potables sur internet
www.occitanie.ars.sante.fr
 ou auprès de la délégation départementale du GARD.

Paramètres mesurés

Détails des résultats

BACTERIOLOGIE

Limite de qualité : 0 germe/100ml

Micro organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 117
 Pourcentage de conformité : 99,1%
 Maximum de germes mesurés : 1 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

Aucune exigence de qualité

Teneur en calcium et en magnésium de l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f).

Nombre de contrôles : 40
 Valeur moyenne : 22,6 °f
 Valeur maximum : 34,2 °f

Eau dure, calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

Limite de qualité : 1,5 mg/L

Oligo-élément naturel présent dans le sol et dans les eaux.

Nombre de contrôles : 11
 Valeur moyenne : 0,1 mg/L
 Valeur maximum : 0,1 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/L

Elément provenant principalement de l'agriculture, de rejets industriels et domestiques. Cependant, le milieu naturel peut produire des teneurs inférieures à 8 mg/l

Nombre de contrôles : 55
 Valeur moyenne : 6,4 mg/L
 Valeur maximum : 9,6 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

PESTICIDES TOTAUX

Limite de qualité : 0,5 µg/l

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou désherber.

Nombre de contrôles : 27
 Valeur moyenne : 0,1 µg/l
 Valeur maximum : 0,5 µg/l

Eau présentant des pesticides inférieure à la limite de qualité

ALUMINIUM

Référence de qualité : 200 µg/l

Elément naturellement présent dans le sol et utilisé dans certaines filières de traitement.

Nombre de contrôles : 11
 Valeur moyenne : 0,0 µg/l
 Valeur maximum : 0,0 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Qualité de l'eau distribuée à SAINT CHAPTES

Conclusion sanitaire

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

2017

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Afin d'établir cette synthèse, ce sont 238 résultats d'analyses échantillonnés dans 32 prélèvements qui ont été exploités de 2015 à 2017.

Quelques conseils



Consommer uniquement de l'eau du réseau d'eau froide.



La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.



Après quelques jours d'absences, et surtout dans les habitations équipées de tuyauteries en plomb, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude. Sur le réseau d'eau froide, cette installation peut présenter un risque de contamination bactérienne.

Pour éviter toute contamination du réseau public, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celle du réseau d'eau public.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change
 SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR

Origine et gestion de l'eau

Le réseau est alimenté par 2 captages. L'eau qui alimente le réseau est d'origine souterraine.

La procédure de protection de l'ensemble des captages est en cours.

Vous êtes alimentés par une installation de traitement.

Votre réseau distribue 1200 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE.

Pour plus de renseignement, veuillez contacter COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE qui en a la responsabilité.

Retrouver toutes les informations sur la qualité des eaux potables sur internet
www.occitanie.ars.sante.fr

ou auprès de la délégation départementale du GARD.

Paramètres mesurés

Détails des résultats

BACTERIOLOGIE

Limite de qualité : 0 germe/100ml

Micro organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 29
 Pourcentage de conformité : 100,0%
 Maximum de germes mesurés : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

Aucune exigence de qualité

Teneur en calcium et en magnésium de l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f).

Nombre de contrôles : 7
 Valeur moyenne : 24,2 °f
 Valeur maximum : 25,6 °f

Eau dure, calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

Limite de qualité : 1,5 mg/L

Oligo-élément naturel présent dans le sol et dans les eaux.

Nombre de contrôles : 3
 Valeur moyenne : 0,1 mg/L
 Valeur maximum : 0,1 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/L

Elément provenant principalement de l'agriculture, de rejets industriels et domestiques. Cependant, le milieu naturel peut produire des teneurs inférieures à 8 mg/l

Nombre de contrôles : 18
 Valeur moyenne : 3,9 mg/L
 Valeur maximum : 4,9 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

PESTICIDES TOTAUX

Limite de qualité : 0,5 µg/l

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou désherber.

Nombre de contrôles : 6
 Valeur moyenne : 0,0 µg/l
 Valeur maximum : 0,0 µg/l

Eau ne présentant pas de pesticides.

ALUMINIUM

Référence de qualité : 200 µg/l

Elément naturellement présent dans le sol et utilisé dans certaines filières de traitement.

Nombre de contrôles : 3
 Valeur moyenne : 0,0 µg/l
 Valeur maximum : 0,0 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Qualité de l'eau distribuée à SAINT GENIES DE MALGOIRES

Conclusion sanitaire

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

Turbidité à surveiller

2017

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable.
 Afin d'établir cette synthèse, ce sont 233 résultats d'analyses échantillonnés dans 26 prélèvements qui ont été exploités de 2015 à 2017.

Quelques conseils



Consommer uniquement de l'eau du réseau d'eau froide.



La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.



Après quelques jours d'absences, et surtout dans les habitations équipées de tuyauteries en plomb, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude. Sur le réseau d'eau froide, cette installation peut présenter un risque de contamination bactérienne.

Pour éviter toute contamination du réseau public, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celle du réseau d'eau public.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change
SIGNELEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR

Origine et gestion de l'eau

Le réseau est alimenté par 1 captage. L'eau qui alimente le réseau est d'origine souterraine.

La procédure de protection de l'ensemble des captages est terminée.

Vous êtes alimentés par une installation de traitement.

Votre réseau distribue 1900 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par SAUR CENTRE GARD LOZERI NIMES.

Pour plus de renseignement, veuillez contacter COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE qui en a la responsabilité.

Retrouver toutes les informations sur la qualité des eaux potables sur internet
www.occitanie.ars.sante.fr

ou auprès de la délégation départementale du GARD.

Paramètres mesurés

Détails des résultats

BACTERIOLOGIE

Limite de qualité : 0 germe/100ml

Micro organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 26
 Pourcentage de conformité : 100,0%
 Maximum de germes mesurés : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

Aucune exigence de qualité

Teneur en calcium et en magnésium de l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f).

Nombre de contrôles : 6
 Valeur moyenne : 33,0 °f
 Valeur maximum : 35,5 °f

Eau très dure, très calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

Limite de qualité : 1,5 mg/L

Oligo-élément naturel présent dans le sol et dans les eaux.

Nombre de contrôles : 2
 Valeur moyenne : 0,1 mg/L
 Valeur maximum : 0,1 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/L

Elément provenant principalement de l'agriculture, de rejets industriels et domestiques. Cependant, le milieu naturel peut produire des teneurs inférieures à 8 mg/l

Nombre de contrôles : 11
 Valeur moyenne : 2,7 mg/L
 Valeur maximum : 3,6 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

PESTICIDES TOTAUX

Limite de qualité : 0,5 µg/l

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou désherber.

Nombre de contrôles : 2
 Valeur moyenne : 0,0 µg/l
 Valeur maximum : 0,0 µg/l

Eau ne présentant pas de pesticides.

ALUMINIUM

Référence de qualité : 200 µg/l

Elément naturellement présent dans le sol et utilisé dans certaines filières de traitement.

Nombre de contrôles : 2
 Valeur moyenne : 0,0 µg/l
 Valeur maximum : 0,0 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Qualité de l'eau distribuée à SAINT GERVASY

Conclusion sanitaire

2017

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.
 Eau présentant une teneur en pesticides dépassant la limite de qualité, mais inférieure à la valeur sanitaire. Cette eau peut être consommée mais un contrôle renforcé est mis en place et des mesures doivent être prises pour que la limite de qualité soit respectée.

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable.
 Afin d'établir cette synthèse, ce sont 232 résultats d'analyses échantillonnés dans 29 prélèvements qui ont été exploités de 2015 à 2017.

Quelques conseils



Consommer uniquement de l'eau du réseau d'eau froide.



La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.



Après quelques jours d'absences, et surtout dans les habitations équipées de tuyauteries en plomb, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude. Sur le réseau d'eau froide, cette installation peut présenter un risque de contamination bactérienne.

Pour éviter toute contamination du réseau public, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celle du réseau d'eau public.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change
 SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR.

Origine et gestion de l'eau

Le réseau est alimenté par 1 captage. L'eau qui alimente le réseau est d'origine souterraine.

La procédure de protection de l'ensemble des captages est terminée.

Vous êtes alimentés par une installation de traitement.

Votre réseau distribue 1500 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par SAUR CENTRE GARD LOZERI NIMES.

Pour plus de renseignement, veuillez contacter COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE qui en a la responsabilité.

Retrouver toutes les informations sur la qualité des eaux potables sur internet
www.occitanie.ars.sante.fr

ou auprès de la délégation départementale du GARD.

Paramètres mesurés

Détails des résultats

BACTERIOLOGIE

Limite de qualité : 0 germe/100ml

Micro organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 22
 Pourcentage de conformité : 100,0%
 Maximum de germes mesurés : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

Aucune exigence de qualité

Teneur en calcium et en magnésium de l'eau.
 La dureté s'exprime en degré français (°f).

Nombre de contrôles : 5
 Valeur moyenne : 35,3 °f
 Valeur maximum : 35,9 °f

Eau très dure, très calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

Limite de qualité : 1,5 mg/L

Oligo-élément naturel présent dans le sol et dans les eaux.

Nombre de contrôles : 2
 Valeur moyenne : 0,1 mg/L
 Valeur maximum : 0,1 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/L

Elément provenant principalement de l'agriculture, de rejets industriels et domestiques. Cependant, le milieu naturel peut produire des teneurs inférieures à 8 mg/l

Nombre de contrôles : 22
 Valeur moyenne : 25,3 mg/L
 Valeur maximum : 27,4 mg/L

Eau présentant une teneur en nitrates inférieure à la limite de qualité.
 Toutefois un suivi renforcé est mis en place.

PESTICIDE : ATRAZINE DESETHYL DEISOPROPYL

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou désherber.

Nombre de contrôles : 7
 Valeur moyenne : 0,0 µg/l
 Valeur maximum : 0,1 µg/l

Eau présentant une teneur dépassant la limite de qualité, mais inférieure à la valeur sanitaire.

Cette eau peut être consommée mais un contrôle renforcé est mis en place et des mesures doivent être prises pour que la limite de qualité soit respectée.

ALUMINIUM

Référence de qualité : 200 µg/l

Elément naturellement présent dans le sol et utilisé dans certaines filières de traitement.

Nombre de contrôles : 2
 Valeur moyenne : 0,0 µg/l
 Valeur maximum : 0,0 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Qualité de l'eau distribuée à SAINT GILLES

Conclusion sanitaire

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

2017

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Afin d'établir cette synthèse, ce sont 218 résultats d'analyses échantillonnées dans 18 prélèvements qui ont été exploités en 2017.

Quelques conseils



Consommer uniquement de l'eau du réseau d'eau froide.



La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.



Après quelques jours d'absences, et surtout dans les habitations équipées de tuyauteries en plomb, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude. Sur le réseau d'eau froide, cette installation peut présenter un risque de contamination bactérienne.

Pour éviter toute contamination du réseau public, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celle du réseau d'eau public.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change
 SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR

Origine et gestion de l'eau

Le réseau est alimenté par 3 captages. L'eau qui alimente le réseau est d'origine souterraine.

La procédure de protection de l'ensemble des captages est partiellement réalisée

Vous êtes alimentés par une installation de traitement.

Votre réseau distribue 11700 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par SAUR CENTRE GARD LOZERI NIMES.

Pour plus de renseignement, veuillez contacter COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE qui en a la responsabilité.

Retrouver toutes les informations sur la qualité des eaux potables sur internet
www.occitanie.ars.sante.fr

ou auprès de la délégation départementale du GARD.

Paramètres mesurés

Détails des résultats

BACTERIOLOGIE

Limite de qualité : 0 germe/100ml

Micro organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 12
 Pourcentage de conformité : 100,0%
 Maximum de germes mesurés : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

Aucune exigence de qualité

Teneur en calcium et en magnésium de l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f).

Nombre de contrôles : 6
 Valeur moyenne : 38,8 °f
 Valeur maximum : 41,6 °f

Eau très dure, très calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

Limite de qualité : 1,5 mg/L

Oligo-élément naturel présent dans le sol et dans les eaux.

Nombre de contrôles : 2
 Valeur moyenne : 0,1 mg/L
 Valeur maximum : 0,1 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/L

Elément provenant principalement de l'agriculture, de rejets industriels et domestiques. Cependant, le milieu naturel peut produire des teneurs inférieures à 8 mg/l

Nombre de contrôles : 12
 Valeur moyenne : 39,1 mg/L
 Valeur maximum : 49,8 mg/L

Eau présentant une teneur en nitrates inférieure à la limite de qualité. Toutefois un suivi renforcé est mis en place.

PESTICIDES TOTAUX

Limite de qualité : 0,5 µg/l

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou désherber.

Nombre de contrôles : 8
 Valeur moyenne : 0,1 µg/l
 Valeur maximum : 0,2 µg/l

Eau présentant une teneur en pesticides inférieure à la limite de qualité.

ALUMINIUM

Référence de qualité : 200 µg/l

Elément naturellement présent dans le sol et utilisé dans certaines filières de traitement.

Nombre de contrôles : 2
 Valeur moyenne : 0,0 µg/l
 Valeur maximum : 0,0 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Qualité de l'eau distribuée à SAUZET

Conclusion sanitaire

L'eau distribuée présente une qualité bactériologique satisfaisante.

Turbidité à surveiller

2017

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable.
Afin d'établir cette synthèse, ce sont 237 résultats d'analyses échantillonnés dans 25 prélèvements qui ont été exploités de 2015 à 2017.

Quelques conseils



Consommer uniquement de l'eau du réseau d'eau froide.



La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.



Après quelques jours d'absences, et surtout dans les habitations équipées de tuyauteries en plomb, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude. Sur le réseau d'eau froide, cette installation peut présenter un risque de contamination bactérienne.

Pour éviter toute contamination du réseau public, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celle du réseau d'eau public.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change
SIGNALER LE A VOTRE DISTRIBUTEUR

Origine et gestion de l'eau

Le réseau est alimenté par 1 captage. L'eau qui alimente le réseau est d'origine souterraine.

La procédure de protection de l'ensemble des captages est terminée.

Vous êtes alimentés par une installation de traitement.

Votre réseau distribue 600 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE.

Pour plus de renseignement, veuillez contacter COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE qui en a la responsabilité.

Retrouver toutes les informations sur la qualité des eaux potables sur internet
www.occitanie.ars.sante.fr

ou auprès de la délégation départementale du GARD.

Paramètres mesurés

Détails des résultats

BACTERIOLOGIE

Limite de qualité : 0 germe/100ml

Micro organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 24
Pourcentage de conformité : 91,7%
Maximum de germes mesurés : 4 germes/100ml

Eau de qualité satisfaisante.

DURETÉ

Aucune exigence de qualité

Teneur en calcium et en magnésium de l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f).

Nombre de contrôles : 6
Valeur moyenne : 32,1 °f
Valeur maximum : 32,7 °f

Eau très dure, très calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

Limite de qualité : 1,5 mg/L

Oligo-élément naturel présent dans le sol et dans les eaux.

Nombre de contrôles : 2
Valeur moyenne : 0,1 mg/L
Valeur maximum : 0,1 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/L

Elément provenant principalement de l'agriculture, de rejets industriels et domestiques. Cependant, le milieu naturel peut produire des teneurs inférieures à 8 mg/l

Nombre de contrôles : 9
Valeur moyenne : 4,4 mg/L
Valeur maximum : 5,0 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

PESTICIDES TOTAUX

Limite de qualité : 0,5 µg/l

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou désherber.

Nombre de contrôles : 3
Valeur moyenne : 0,0 µg/l
Valeur maximum : 0,0 µg/l

Eau ne présentant pas de pesticides.

ALUMINIUM

Référence de qualité : 200 µg/l

Elément naturellement présent dans le sol et utilisé dans certaines filières de traitement.

Nombre de contrôles : 2
Valeur moyenne : 22,5 µg/l
Valeur maximum : 31,0 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Qualité de l'eau distribuée à SERNHAC

Conclusion sanitaire

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

2017

Eau présentant une teneur en pesticides dépassant la limite de qualité. Un contrôle renforcé est mis en place et un système de traitement a été installé en 2018 par la collectivité.

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable.
 Afin d'établir cette synthèse, ce sont 225 résultats d'analyses échantillonnés dans 13 prélèvements qui ont été exploités en 2017.

Quelques conseils



Consommer uniquement de l'eau du réseau d'eau froide.



La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.



Après quelques jours d'absences, et surtout dans les habitations équipées de tuyauteries en plomb, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude. Sur le réseau d'eau froide, cette installation peut présenter un risque de contamination bactérienne.

Pour éviter toute contamination du réseau public, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celle du réseau d'eau public.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, **SIGNELEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR.**

Origine et gestion de l'eau

Le réseau est alimenté par 2 captages. L'eau qui alimente le réseau est d'origine souterraine.

La procédure de protection de l'ensemble des captages est partiellement réalisée.

Vous êtes alimentés par une installation de traitement.

Votre réseau distribue 1180 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par SAUR CENTRE GARD LOZERE NIMES.

Pour plus de renseignement, veuillez contacter COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE qui en a la responsabilité.

Retrouver toutes les informations sur la qualité des eaux potables sur internet www.occitanie.ars.sante.fr

ou auprès de la délégation départementale du GARD.

Paramètres mesurés

Détails des résultats

BACTERIOLOGIE

Limite de qualité : 0 germe/100ml

Micro organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 10
 Pourcentage de conformité : 100,0%
 Maximum de germes mesurés : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

Aucune exigence de qualité

Teneur en calcium et en magnésium de l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f).

Nombre de contrôles : 3
 Valeur moyenne : 36,8 °f
 Valeur maximum : 37,7 °f

Eau très dure, très calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

Limite de qualité : 1,5 mg/L

Oligo-élément naturel présent dans le sol et dans les eaux.

Nombre de contrôles : 1
 Valeur moyenne : 0,1 mg/L
 Valeur maximum : 0,1 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/L

Elément provenant principalement de l'agriculture, de rejets industriels et domestiques. Cependant, le milieu naturel peut produire des teneurs inférieures à 8 mg/l

Nombre de contrôles : 10
 Valeur moyenne : 28,0 mg/L
 Valeur maximum : 29,7 mg/L

Eau présentant une teneur en nitrates inférieure à la limite de qualité. Toutefois un suivi renforcé est mis en place.

PESTICIDE : ATRAZINE DESETHYL DEISOPROPYL

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou désherber.

Nombre de contrôles : 4
 Valeur moyenne : 0,2 µg/l
 Valeur maximum : 0,3 µg/l

Eau présentant une teneur dépassant la limite de qualité.

ALUMINIUM

Référence de qualité : 200 µg/l

Elément naturellement présent dans le sol et utilisé dans certaines filières de traitement.

Nombre de contrôles : 1
 Valeur moyenne : 0,0 µg/l
 Valeur maximum : 0,0 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.